

Analyse paysagère du site du Séminaire de Philosophie Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal

Ville de Montréal, service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise



CLIENTS:



SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET DU PATRIMOINE
BUREAU DU PATRIMOINE, DE LA TOPONYMIE ET DE L'EXPERTISE

Représenté par:
Isabelle Dumas
Chef de division Politique, mise en valeur sectorielle et toponymie
303, rue Notre- Dame Est, 5e étage
Montréal, QC, H2L 4S8
Tel : 514-872-4192
Fax : 872-1007
dumas@ville-montreal.qc.ca

Gilles Dufort
Chef de division, bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise
Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

Françoise Caron
Conseillère en aménagement, bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise
Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine



MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

Représenté par:
André Chouinard
Conseiller en aménagement, direction du patrimoine
480, boul. St Laurent, bureau 301
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Tél. : 214-873-1590
Fax : 514-864-0221
andre.chouinard@mcccf.gouv.qc.ca

FIRME D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE :

version & vian paysages

Micheline Clouard, architecte paysagiste, chargée de projet
Julie St-Arnaud, architecte paysagiste
Jean Jacques Binoux, architecte paysagiste
55 Mont-Royal Ouest, suite 710, Montréal, Qc, H2T 2S6
T 514.399.9889 F 514.399.1131 micheline@vianpaysages.ca

en collaboration avec :

Alan Knight, consultant en architecture urbaine

CONSULTANT :

Simon Bouffard, président de Vizstudio, consultant en étude du milieu visuel

Photo en page couverture : Vue aérienne actuelle, novembre 2006, Ville de Montréal.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES

LISTE DES ANNEXES

1.0 INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1.2 MANDAT

1.3 PROBLÉMATIQUE

1.4 APPROCHE

- 1.4.1 Le statut paysager du site en rapport à la montagne
- 1.4.2 La notion de la représentation
- 1.4.3 L'esthétique du 18ème siècle

1.5 MÉTHODOLOGIE

2.0 ANALYSE ICONOGRAPHIQUE : PATRIMOINE ET PAYSAGE

2.1 ANALYSE HISTORIQUE DES REPRÉSENTATIONS DE LA MONTAGNE

2.2 ANALYSE DES CARTES, PLANS TOPOLOGIQUES ET VUES OBLIQUES DE LA MONTAGNE

2.3 CONSTAT DES VALEURS PAYSAGÈRES À L'ÉCHELLE DE LA MONTAGNE

3.0 ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES LIEUX

3.1 DU DOMAINE DE LA MONTAGNE AU SITE DU SÉMINAIRE DE PHILOSOPHIE

3.2 DIAGNOSTICS

4.0 ANALYSE DU SITE DU SÉMINAIRE DE PHILOSOPHIE

4.1 ANALYSE VISUELLE

- 4.1.1 Les séquences visuelles
- 4.1.2 Les vues du Séminaire de Philosophie de l'extérieur du site en modélisation 3D
- 4.1.3 Les vues de l'intérieur du site
- 4.1.4 Les ambiances

4.2 COMPOSANTES PAYSAGÈRES

- 4.2.1 La topographie
- 4.2.2 La faune et la flore
- 4.2.3 Les accès
- 4.2.4 Les usages
- 4.2.5 Les éléments architecturaux et commémoratifs

4.3 ENSEMBLES COHÉRENTS

5.0 CONCLUSION

5.1 UNITÉS PAYSAGÈRES

5.2 PRINCIPES DIRECTEURS D'AMÉNAGEMENT

5.3 RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

6.0 BIBLIOGRAPHIE

7.0 ANNEXES

LISTE DES FIGURES

Figure 01 : vue de la ville de Montréal au Canada Nouvelle-France dans l'Amérique Septentrionale, anonyme, vers 1720, source : Newberry Library, Chicago

Figure 02 : Montréal 1892, Anonyme, 19e siècle, source : musée McCord

Figure 03 : l'aiguille Blaitière, le sublime montagnard, dessin de Ruskin

Figure 04 : Chamonix, estampe de Ruskin, source : Works, Frontispiece volume II. «The Library Edition.» eds. E. T. Cook and Alexander Wedderburn. 39 vols. London : George Allen, 1903-1912

Figure 05 : « Le Grand Saut St-Louis » Samuel de Champlain, Les voyages du sieur de Champlain (détail), 1530, source : Bibliothèque Nationale du Canada

Figure 06 : Fortification survey,1866, source : Bibliothèque de l'Université McGill

Figure 07 : vue de Montréal, au Canada, en direction est, Thomas Patten, 1762, source : musée McCord

Figure 08 : vue de Montréal à vol d'oiseau, (détail) anonyme, 1889, source : musée McCord

Figure 09 : superposition d'une peinture « Montréal depuis l'île Sainte-Hélène », James Duncan, vers 1852-1853, et d'une simulation 3D actuelle

Figure 10 : description générale de « l'isle de Montréal divisée par costes » (détail), carte de François Vachon de Belmont, 1702, source : Bibliothèque de la Compagnie de St Sulpice à Paris - MS 1198

Figure 11 : fond de carte : plan de la Ville et Cité de Montréal, carte de Charland, 1801, source : Bibliothèque et Archives Nationales du Québec

Figure 12 : vue nord-ouest de la ville de Montréal, R.Dillon, 1803, source : musée McCord

Figure 13 : fond de carte : Map of the city of Montréal, carte de Boxer, 1859, source : musée McCord

Figure 14 : à gauche : Montréal depuis l'île Ste-Hélène, aquarelle de J.Duncan, 1832, source : musée McCord

Figure 15 : à droite : Montréal en 1832, aquarelle de J.Duncan, 1832, source : musée McCord

Figure 16 : fond de carte : Map of the city of Montréal, carte de Boxer, 1859, source : Bibliothèque et Archives Nationales du Québec.

Figures 17 et 18 : extraite de Map of the city of Montréal, Boxer, 1859, source : Bibliothèque et Archives Nationales du Québec

Figure 19 : fond de carte : carte de J.Johnston, 1872, source : Bibliothèque National du Québec

Figure 20 : vue de Montréal en direction nord-ouest depuis l'église Notre-Dame, 1872, photographie de Notman, source : musée McCord

Figure 21 : fond de carte : carte de A.R.Pinsonneault, 1907, source : Bibliothèque Nationale du Québec

Figure 22 : vue de Montréal 1892, anonyme, 19e siècle, source : musée McCord

Figure 23 : la montagne, source : Simon Bouffard, Vizstudio.ca

Figure 24 : les montérégies, source : Simon Bouffard, Vizstudio.ca

Figure 25 : fond de carte : l'atlas de Pinsonneault , 1907, source : Bibliothèque et Archives Nationales du Québec

Figure 26 : le piedmont, source : Simon Bouffard, Vizstudio.ca

Figure 27 : carte topographique de la ville de Montréal, James Cane, 1846, source : musée McCord

Figure 28 : carte des accès à la montagne extraite du « Plan et mise en valeur du mont Royal », 1992, source : Centre de documentation de la ville de Montréal

Figure 29 : la diagonale indiquée sur une carte de Boxer, 1859, source : Bibliothèque et Archives Nationales du Québec

Figure 30 : Countour Plan of Mount Royal Park, carte de Chas and Goad, 1881, source : Bibliothèque et Archives Nationales du Québec

Figure 31 : La ville de Montréal, Joseph Bouchette, 1831-1832, source : musée McCord

Figure 32 : simulation 3D, source : Simon Bouffard, Vizstudio.ca

Figure 33 : superposition des figures 31 et 32

Figure 34 : description générale de « l'isle de Montréal divisée par costes » (détail), carte de François Vachon de Belmont, 1702, source : Bibliothèque de la Compagnie de Saint-Sulpice à Paris - MS 1198

Figure 35 : fond de carte : Transcription moderne de la carte de J.B Charles Bédard, vers 1810, source : Archives municipales de Montréal

Figure 36 : Carte récapitulative de la fragmentation du Domaine de la Montagne de 1786 à 1804, source : Beaupré et Michaud, architectes, 2006, extraite de l'étude sur le C.U.S.M

Figure 37 : fond de carte : carte de Jobin, 1834

Figure 38 : dessin de « La ferme des prêtres », Charles Dawson Shanly, 1847, source : musée McCord

Figure 39 : aquarelle de George Seton, 1850, source : Royal Ontario Museum

Figure 40 : fond de carte : Countour Plan of Mount Royal Park, carte de Chas and Goad, 1881, source : Bibliothèque et Archives Nationales du Québec

Figure 41 : Montréal et le séminaire des Sulpiciens, peinture de Vanbuskirk, 1877, source : musée McCord

Figure 42 : Séminaire Saint-Sulpice - Domaine de la Montagne, carte de St-Jean et Grisé, 1917, source : APSSM

Figure 43 : carte postale, APSSM, vers 1890, source : Empreintes et reliefs du Domaine de la Montagne de Beaupré et Michaud

Figure 44 : le Grand Séminaire et le nouveau Collège de Montréal, anonyme 1850-1900, source : musée McCord

Figure 45 : Cradock Simpson Company Plan of development of the Property of the Séminaire de Saint Sulpice,1928, source : Archives Nationales du Canada

Figure 46 : photo aérienne fin des années 1930, source : ville de Montréal

Figure 47 : plan d'utilisation du sol, Cité de Montréal, 1961, source : Bibliothèque et Archives Nationales du Québec

Figure 48 : photo aérienne, 1948, source : ville de Montréal

Figure 49 : carte actuelle, source : ville de Montréal

Figure 50 : vue aérienne actuelle, nov.2006, source : ville de Montréal

Figure 51 : la Ferme sous les noyers et le Séminaire de philosophie, APSSM, source : Empreintes et reliefs du Domaine de la Montagne de Beaupré et Michaud

Figure 52 : la Ferme sous les noyers et ses bâtiments de ferme, vu du Séminaire de philosophie, 1906, APSSM, source : Empreintes et reliefs du Domaine de la Montagne de Beaupré et Michaud

Figure 53 : carte postale, APSSM, vers 1890, source : Empreintes et reliefs du Domaine de la Montagne de Beaupré et Michaud

Figure 54 : carte postale, APSSM, vers 1890, source : Empreintes et reliefs du Domaine de la Montagne de Beaupré et Michaud

Figure 55 : carte postale, APSSM, vers 1890, source : Empreintes et reliefs du Domaine de la Montagne de Beaupré et Michaud

Figure 56 : carte postale, APSSM, vers 1890, source : Empreintes et reliefs du Domaine de la Montagne de Beaupré et Michaud

Figure 57 : carte postale, APSSM, vers 1890, source : Empreintes et reliefs du Domaine de la Montagne de Beaupré et Michaud

Figure 58 : carte postale, APSSM, vers 1890, source : Empreintes et reliefs du Domaine de la Montagne de Beaupré et Michaud

Figure 59 : photographie aérienne actuelle, source : ville de Montréal

Figure 60 : photographie aérienne actuelle, source : ville de Montréal

Figure 61 : Séminaire Saint-Sulpice - Domaine de la Montagne, carte de St-Jean et Grisé, 1917, source : APSSM

Analyse paysagère du site du Séminaire de Philosophie

version & vian paysages _architectes paysagistes

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 01 : relief et cours d'eau de Montréal au XVIIe siècle, source : « Pignon sur rue - les quartiers de Montréal », R.Gratton et M.Benoit, 1991*
- Annexe 02 : fond de carte : Plan de la Ville et Cité de Montréal, carte de Charland, 1801, source : Bibliothèque et Archives Nationales du Québec*
- Annexe 03 : vue nord-ouest de la ville de Montréal, estampe de R.Dillon, 1803, source : musée McCord*
- Annexe 04 : fond de carte: Map of the city of Montréal, carte de Boxer, 1859, source : Bibliothèque et Archives Nationales du Québec*
- Annexe 05 : gravure extraite de Map of the city of Montréal, Boxer, 1859, source : Bibliothèque et Archives Nationales du Québec*
- Annexe 06 : gravure extraite de Map of the city of Montréal, Boxer, 1859, source : Bibliothèque et Archives Nationales du Québec*
- Annexe 07 : fond de carte : carte topographique de la ville de Montréal, James Cane, 1846, source : musée McCord*
- Annexe 08 : Montréal depuis l'île Ste-Hélène, aquarelle de J.Duncan, 1832, source : musée McCord*
- Annexe 09 : Montréal depuis l'île Ste-Hélène, aquarelle de J.Duncan, 1832, source : musée McCord*
- Annexe 10 : fond de carte : carte de J.Johnston, 1872, source: Bibliothèque National du Québec*
- Annexe 11 : vue de Montréal en direction nord-ouest depuis l'église Notre-Dame, 1872, photographie de Notman, source : musée McCord*
- Annexe 12 : fond de carte : carte de A.R.Pinsonneault, 1907, source : Bibliothèque Nationale du Québec*
- Annexe 13 : Montréal 1892, anonyme, 19e siècle, source : musée McCord*
- Annexe 14 : les vues vers le Mont Royal, source : ville de Montréal*
- Annexe 15 : chronoséquences, source : « Inventaires floristiques et fauniques des milieux naturels des propriétés des Sulpiciens » 2006*
- Annexe 16 : le projet de biodiversité : mosaïque de la couverture végétale, source : ville de Montréal*
- Annexe 17 : cartes de l'évolution des boisés, 2002, source : ville de Montréal*

1.0 INTRODUCTION

1.0 INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Ce rapport présente l'analyse paysagère du site de l'ancien Séminaire de Philosophie des Sulpiciens, localisé dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. La dimension paysagère du lieu revêt une importance particulière, étant donné la nature de ces espaces et leur appartenance à l'arrondissement historique et naturel. Faisant suite à l'étude historique des Prêtres de Saint-Sulpice par Beaupré et Michaud (octobre 2006), ce rapport cherche à cerner plus spécifiquement les qualités paysagères des lieux.

Occupé jusqu'à cet été par le collège Marianopolis, le Séminaire est aujourd'hui vacant et de nouveaux usages sont appelés à y être définis, ce qui pourrait éventuellement entraîner le réaménagement de la propriété. Les Sulpiciens souhaitent, tel que le précise le rapport de Cardinal et Hardy et GVA Devencore, conserver et mettre en valeur leur parc immobilier tout en assurant sa rentabilité. Dans ce contexte et en vue d'exercer leur autorité à l'égard de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, le Ministère de la Culture et des Communications et la ville de Montréal ont jugé utile de préciser quelles sont les valeurs paysagères qui doivent être préservées sur le site de l'ancien Séminaire de Philosophie. Pour ces raisons, tout nouveau projet sur ce site devra être analysé en fonction de celles-ci. Le rapport présente également une série de recommandations pour l'éventuelle reconversion et/ou réaménagement du site.

1.2 MANDAT

Le rapport est une analyse des aspects historiques, cartographiques, biophysiques et visuels liés aux éléments marquants du paysage. Il est conçu comme un outil s'adressant au Ministère de la Culture et des Communications et à la ville de Montréal, aux propriétaires et gestionnaires du site, aux professionnels impliqués dans le dossier et aux promoteurs éventuellement intéressés par le site. Il leur permettra de mieux comprendre les caractéristiques et les particularités du site, dont son histoire, son contexte, sa valeur symbolique et iconographique, son potentiel visuel, ses ambiances, ses composantes paysagères ainsi que ses entités. L'élaboration de principes directeurs d'aménagements et une série de recommandations apporteront des outils pour conserver et mettre en valeur des liens entre tout projet futur et la présente étude.

En raison de certains aspects du mandat nous invitant à réfléchir sur le paysage comme nouvel objet du patrimoine, nous avons exploré le développement historique de l'image de la ville et de la montagne, dans lequel s'inscrit le site de l'ancien Séminaire de philosophie afin d'en extraire ses valeurs paysagères dans un angle aussi large que possible. Il s'agit en effet de réfléchir sur les représentations de la montagne afin de déceler un rapport éventuel avec le site de l'ancien Séminaire parce que le lien entre ce site et la montagne est obscurcie par diverses interventions, notamment sur le plan de la voirie limitrophe au site. Nous avons étudié les composantes paysagères du lieu et leur lien avec l'histoire, la montagne et le contexte du lieu afin d'en saisir le sens.

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- 1 Dresser un portrait précis des qualités paysagères rattachées au site;
- 2 Créer un outil de référence pour les professionnels ayant à proposer des interventions sur ce paysage et pour ceux qui sont appelés à se prononcer sur ces interventions.

Les recueils suivants ont été fournis par la Ville et ont été consultés :

- PRIMULA environnement inc. : Inventaires floristiques et fauniques des milieux naturels des propriétés des Sulpiciens (Montréal), août 2006 ;
- BEAUPRÉ et Michaud, architectes : Empreintes et reliefs du Domaine de la Montagne, Étude des valeurs patrimoniales des propriétés des Prêtres de Saint-Sulpice, Domaine des Messieurs de Saint-Sulpice et Collège Marianopolis, octobre 2006 ;
- BEAUPRÉ et Michaud, architectes : CUSM, Hôpital général de Montréal. Étude sectorielle en patrimoine, 2005

- BEAUPRÉ et Michaud, architectes : Synthèse des études réalisées en 2006 sur les propriétés des Prêtres de Saint-Sulpice, février 2007 ;
- BEAUPRÉ et Michaud, architectes : Site du patrimoine du Mont-Royal. Principes et critères de restauration, d'insertion et d'intervention. novembre 1989.

1.3 PROBLÉMATIQUE

D'emblée, le site nous impose un certain nombre de questionnements. Le mont Royal et son flanc sud participent grandement à l'identité du paysage montréalais et du centre-ville, comme le démontrent les images d'archives et les photographies récentes de Montréal. Étant donné l'importance du lieu, il est paradoxal que le site de l'ancien Séminaire de Philosophie soit peu connu et invisible de la rue. Son appartenance à un ensemble paysager identitaire doit donc être confirmée.

D'autre part, à l'intérieur du site, les liens entre le paysage et l'architecture sont importants; le bâtiment est une réponse au contexte historique et paysager et domine le paysage autant qu'il en tire son prestige et son unicité. Les valeurs paysagères relatives à la végétation (écologiques, historiques ou spatiales), la quasi-absence de vues depuis et vers le site et l'importance de la topographie sont aussi des éléments participant à la création d'ambiances et d'entités distinctes sur le lieu dont le caractère est représentatif de la montagne, de sa relation à la ville et du pittoresque romantique qui ont construit une partie du flanc du mont Royal.

Quel genre d'analyse faut-il effectuer des valeurs patrimoniales du paysage de la «Montagne»?

Nous avançons les constats suivants afin de situer notre approche et de répondre au mandat :

- Le site est presque invisible de la ville et des rues limitrophes – au mieux, on peut dire que le site est une espèce de jardin secret;
 - L'accessibilité au site est plutôt simple à partir de la ville de Westmount et ardue à partir de l'arrondissement Ville-Marie;
 - La valeur du site dans l'histoire semble à première vue revêtir une importance capitale : son architecture et son implantation, sa valeur écologique, son paysage, son histoire au niveau de l'éducation au Québec, etc.
- Or,
- Il est difficile aujourd'hui d'associer le site à ses origines au sein du Domaine de la Montagne;
- Donc, il y a rupture apparente entre la montagne et le site;
- Il n'est pas aisé de localiser le site dans le contexte physique et historique du Domaine des Sulpiciens, de Montréal ou de la montagne.

Ces constats soulèvent les questions suivantes:

- Quelle est l'appartenance du site à la montagne?
- Quelle est la place à accorder au site dans le paysage urbain montréalais?
- Dans le contexte des précédentes questions, comment le site a-t-il été perçu au 18e, 19e, et XXe siècle;
- Comment saisir correctement les valeurs du site pour l'avenir ? La question des valeurs du site nous apparaît renvoyer à la genèse historique du concept du Mont-Royal en tant que «Montagne»;
- Le mandat de l'étude nous invite à «un élargissement de la notion de patrimoine à un nouvel objet qu'est le paysage» en raison de la double désignation du mont Royal comme arrondissement historique et naturel. Ceci soulève la question très large du patrimoine bâti et paysager, des valeurs spécifiques de chaque entité prise séparément (bâti et paysage) et partagée (la relation que le bâti peut entretenir avec la topographie, le paysage et le milieu naturel). Notre point de vue du global, tant historique que contextuel, au particulier permet de saisir le sens des composantes paysagères du lieu et de définir l'identité de celui-ci.
- Le devis de l'étude nous demande de réfléchir sur la notion de paysage dans un tel contexte. « Il s'agit d'une notion complexe qui rejoint les valeurs multiples (symbolique, identitaire, paysagère, naturelle et patrimoniale) qu'une population attache à un territoire donné.» Nous nous interrogeons donc sur la nature de ces valeurs et analysons les composantes du paysage comme telles, mais également mise en relation l'une par rapport à l'autre afin de saisir les qualités des espaces composant le Séminaire.

Analyse paysagère du site du Séminaire de Philosophie

version & vian paysages_architectes paysagistes



Figure 01 : vue de la ville de Montréal au Canada Nouvelle-France dans l'Amérique Septentrionale, anonyme, vers 1720, source : Newberry Library, Chicago

Cette représentation, plutôt rare, est vraisemblablement exécutée par un artiste topographe français qui s'inscrivait alors dans une longue tradition de vues aériennes prises au-dessus d'une rivière ou d'une cote surplombant la ville. Elle n'emploie pas les mêmes points de vue employés par les topographes anglais du XVIIIe et XIXe siècles. Cette vue nous rappelle des célèbres vues à «vol d'oiseau» du livre Civitates Orbis Terrarum produit en 1572 par Georg Braun et Franz Hogenberg, contenant 546 vues de villes situées un peu partout dans le monde. Ce type de vue possédait la qualité capitale de permettre de représenter l'ensemble de la ville, même si on se rend compte qu'elle était impossible, l'artiste ne pouvant pas dessiner la vue sur place. Ceci illustre bien l'idée de la représentation topographique oblique telle qu'elle aurait été pratiquée à la Renaissance au XVIIIe siècle.



Figure 03 : L'aiguille Blaitière, le sublime montagnard, dessin de Ruskin suivant la tradition des écrits d'Addison, Johnson, Burke, Coleridge et Wordsworth, Ruskin développe sa théorie du sublime naturel, comme la théorie de la beauté qu'elle complète, pour résoudre le problème du rôle de l'émotion dans la beauté et l'art. Ainsi, fallait-il trouver les lieux de la nature qui suscitent de vives émotions. La mer et la montagne surgissent alors comme entités paysagères exemplaires, autant pour Violet LeDuc que pour Ruskin. «On en « découvre » la beauté, on fréquente ces lieux réputés comme étant jusqu'alors des déserts maléfiques, affreux. Ils deviennent à la mode, d'abord pour l'élite de la société, puis entrent dans le vocabulaire des « besoins » naturels, c'est un bien commun, pour tous.» (Montpetit, 1988. 83)



Figure 02 : Montréal 1892, anonyme, 19e siècle, source : musée McCord

Il existe des centaines de représentations des villes d'Amérique publiées notamment à New York (par exemple la compagnie d'Endicott & Co). Elles sont les équivalents modernes des représentations de Braun et Hogenberg dans leur diffusion et leur popularisation du sens de la ville nord-américaine. La topographie, le spectacle de la nature et de sa rencontre avec la trame orthogonale dominant l'impression que ces vues nous fournissent. Cette vue a la particularité d'insister sur l'axe traditionnel des vues de Montréal qui met en scène la ville située entre l'île Ste-Hélène et la montagne. On voit le bateau amarré au quai de l'île en premier plan à droite. Bien que l'angle de vision soit monté considérablement afin de nous montrer fièrement les nouvelles limites de la ville industrielle, nous sommes de nouveau confrontés à la situation de la ville entre le fleuve et la montagne à la gauche. Les industries de l'Ouest semblent balayer par un vent différent des usines de l'Est. Ce dispositif imaginaire présente la ville (fort heureusement), comme étant libre des nuisances de la fumée.



Figure 04 : Chamonix, estampe de Ruskin, source : Works, Frontispiece volume II. «The Library Edition» eds. E. T. Cook and Alexander Wedderburn. 39 vols. London : George Allen, 1903-1912.

1.4 APPROCHE

Notre approche est développée sur la base des problématiques précédemment énoncées et vise à orienter l'analyse vers la définition des valeurs paysagères rattachées au site du Séminaire de philosophie. Nous rapprochons la notion de patrimoine à celle de paysage et tentons de clarifier le contexte physique et historique en raison des questions suivantes:

- est-ce que le site fait partie de la montagne?;
- la notion du paysage est-elle issue de la représentation topographique du territoire?;
- la représentation du territoire comporte-t-elle des valeurs symboliques ou politiques?;
- l'esthétique romantique du 18^e siècle marque-t-elle les représentations, et donc la construction et la vision que l'on se fait du site?

1.4.1 Le statut paysager du site en rapport à la montagne

Martin Drouin, dans le chapitre 9 de son recueil, *Le Combat du Patrimoine à Montréal*, explique le rôle croissant de la montagne dans la patrimonialisation de la ville pour s'affirmer comme l'emblème fondamental de Montréal. Comme nous l'a expliqué le devis de l'étude, nous assistons à « *un élargissement de la notion de patrimoine à un nouvel objet qu'est le paysage.* » La notion de paysage « *englobe des aspects beaucoup plus larges que les seules considérations de qualité visuelle.* » Elle doit être explorée « *comme une notion complexe qui rejoint les valeurs multiples (symbolique, identitaire, paysagère, naturelle et patrimoniale) qu'une population attache à un territoire donné.* » Notre site d'étude est situé à la limite occidentale du mont Royal; on doit le considérer comme appartenant à la « Montagne », entité paysagère plus large que le mont Royal, d'autant plus que l'Arrondissement historique et naturel du mont Royal l'inclut dans son périmètre. Il nous semblait alors pertinent d'établir une méthode de travail pouvant trancher sur la question du statut paysager du site en rapport avec la montagne. Quelles idées ont régi la mise en forme de la montagne? Est-ce que ces idées de la formation de la montagne, comme entité à la fois urbaine et naturelle, incluent le site du Séminaire de Philosophie? Nous explorons donc le développement historique de l'image de la ville et sa relation avec la montagne. La « montagne » est un objet conçu comme une représentation, car le mont Royal n'a que 769 pieds d'altitude. Il nous a donc paru essentiel d'établir le sens historique de cette notion de la « Montagne » et de sa relation à la ville. Quelles valeurs se sont rattachées dans le temps à cette notion, et surtout quelles sont les valeurs qui doivent être préservées et qui ont motivé l'attribution de son statut au territoire en question?

1.4.2 La notion de la représentation

Les artistes topographes du paysage ont joué un rôle capital dans le développement de notre appréciation des paysages. Le mot topographie entra dans la langue française en 1549 (23 années avant la publication des célèbres vues des centaines de villes européennes de Georg Braun et Franz Hogenberg datant de 1572). D'après le Petit Robert, il s'agit d'une « *description de la configuration d'un lieu, d'un pays. Représentation graphique d'un terrain, d'une portion de territoire, avec l'indication de son relief.* »

Nous avons tous assimilé, comme citoyens de Montréal, des notions paysagères qui ont été transmises soit par le langage (Monte – reale) ou par des représentations graphiques. Même si les images topographiques possèdent une certaine précision dans leurs représentations de fragments de lieux, elles doivent être sujettes à une interprétation assidue sur le plan de l'ensemble de la composition.

Ainsi, le mont Royal, serait représenté comme une « Montagne », car cela correspond à un cadre de la pensée de l'époque romantique. Notre intention consiste à tirer des leçons des multiples représentations de la montagne en ce qui concerne la relation entre la construction de la ville, entre montagne et fleuve, et de notre site d'analyse. Nous voulons évaluer clairement l'importance de notre site dans cette image de Montréal qui émergeait au XIX^e siècle afin d'établir ses valeurs paysagères et patrimoniales. Nous nous interrogeons sur la conception particulière du site situé au nord de la Ferme des Messieurs comme élément participant au paysage de la montagne ainsi que sur le rôle du site dans

la définition des images formatrices de Montréal. Afin d'établir ces liens entre le site du Séminaire de Philosophie et la Montagne nous analyserons une série de représentations topographiques de Montréal qui nous semblent avoir établi le prestige des lieux, de la montagne, comme valeur symbolique.

1.5.3 l'esthétique du 18^{ème} siècle

Il s'agissait d'une esthétique du sujet et de l'objet : si l'esthétique classique parlait des entités objectives – la mesure, la proportion, comment intégrer l'émotion du sujet dans un système esthétique jusque-là fondé sur les règles et mesures de l'objet ? Anne Cauquelin, dans « *L'Invention du Paysage* » (Cauquelin, 2000), développe l'idée que la littérature, et surtout la peinture, ont travaillé ensemble sur nos sensibilités afin d'établir une façon de voir le paysage, une machine à regarder. Monpetit adopte un propos semblable en situant les multiples représentations de la montagne et la théorie romantique de l'art dans le contexte de la formation de lieux de paysage mémorables à Montréal. Le Romantisme marque le moment où les notions classiques de l'esthétique, objective et mesurable (proportion, juste mesure, symétrie, etc.) cèdent leur place aux théories du beau qui essaient d'intégrer les dimensions subjectives (l'émotion). Un objet existant dans le monde réel, une montagne par exemple, est valorisé dorénavant comme véhicule des émotions, du sentiment. Ruskin, à la fin de cette période dite romantique, utilise ces mêmes idées de la représentation dans le développement de sa théorie du sublime dans le livre « *Modern Painters* » (figure 3 et 4).

Le sublime est un autre mot pour qualifier l'effet de la grandeur sur les sentiments; grandeur de la matière, de l'espace, de la puissance, de la vertu ou de la beauté. Une montagne est sublime, un mont est beau. Il nous semble alors que ce genre de considération esthétique, provenant de l'analyse des tableaux (pittore – tableau, peinture), surtout de l'analyse de la peinture représentant le paysage, la campagne, la nature, soient assimilés aux notions disciplinaires de l'architecture de paysage au XIX^e siècle. Montpetit, Gagnon et d'autres auteurs pensent que ces images du sentiment poétique ont eu un effet déterminant sur la formation physique de Montréal. Il découle de ces notions du sublime de la montagne, que tout édifice bâti devant la montagne se fait investir avec des valeurs de grandeur, de l'altesse, de la majesté et de l'honneur. Nous allons ainsi analyser l'implantation des bâtiments dans une situation que nous avons qualifiée de piedmont, en s'inspirant de l'appellation accordée par Olmsted (grand adepte du pittoresque tardif) à cette pente douce située au « flanc est » de la montagne.

1.5 MÉTHODOLOGIE

La méthodologie vise à décrire le déroulement du cadre de référence à l'analyse du site. Un travail de va-et-vient entre les deux a permis aussi de découvrir, de valider et d'obtenir une précision sur des données, confirmant ainsi certaines valeurs paysagères pouvant être attribuée au site.

Après avoir clarifié, dans ce chapitre, certaines notions paysagères touchant à la problématique, le chapitre 2 mettra en lumière, par une analyse iconographique, le rapprochement entre le patrimoine et le paysage qui subsiste sur le site à l'étude. Pour ce, le prochain chapitre traitera des représentations de la montagne dans la ville pour ensuite analyser des cartes, plans topologiques et obliques de la ville avec la montagne. Cette analyse va nous permettre d'établir des constats à l'échelle de la montagne et mettra en relief le lien qu'elles co-entretiennent. C'est au chapitre 3 que dans une analyse de l'évolution des lieux, les valeurs attribuées au site en relation à son développement sur la montagne seront diagnostiquées. En effet, l'analyse de l'évolution des lieux situe les composantes du site dans le temps et dans son contexte environnant. Nous comprendrons entre autres ce qui a justifié le choix du site et l'implantation du Séminaire de philosophie sur ce site. L'analyse du site du Séminaire, constituant le chapitre 4, débute par l'analyse visuelle qui nous amène dans l'espace du site pour observer le lieu selon différents modes de perception. Toutes les composantes du site seront ensuite inventoriées, photographiées, cartographiées, décrites, et analysées pour établir des ensembles cohérents qui caractériseront sa composition. En conclusion, les unités paysagères seront délimitées et systématiquement caractérisées afin de leur attribuer des valeurs paysagères et de déterminer les principes directeurs d'aménagement.

2.0 ANALYSE ICONOGRAPHIQUE : PATRIMOINE ET PAYSAGE

2.0 ANALYSE ICONOGRAPHIQUE : PATRIMOINE ET PAYSAGE

2.1 ANALYSE HISTORIQUE DES REPRÉSENTATIONS DE LA MONTAGNE

Afin de comprendre les cartes à l'échelle de la montagne que nous analysons au point 2.2, il est question ici d'analyser différentes représentations de la « Montagne » témoignant sur leur charge significative dans l'évolution de la construction d'images.

Les représentations cartographiques et topographiques de Samuel de Champlain (figure 05) nous font penser au rôle représentatif joué par les images diffusées du site de Montréal en Europe. Ces premières cartes de la région de Montréal constituaient un discours imagé sur l'état de la nature sauvage des sites habités jugés intéressants pour la future colonisation. Il s'agit de représentations des réalisations occidentales dans cette nouvelle terre promise, images jouant le rôle d'« annonce publicitaire » encourageant les futurs promoteurs et colons à venir s'installer ou investir dans ces sites magnifiques. Interpréter ces représentations de Montréal, c'est aussi prendre conscience de la mise en exergue des objets réels ou de l'exagération (de la hauteur de la « Montagne » à Montréal par exemple).

Les représentations topographiques de Montréal ne vont cependant pas proliférer pendant le régime français. « (...) Montréal, ses sites et paysages, attendent longtemps avant de devenir l'objet d'un regard artistique ; aucun peintre, dessinateur ou aquarelliste sous le régime français ne produisit des œuvres qui témoigneraient d'une volonté d'observation de la ville et de la nature qui l'entoure. Les peintres à l'œuvre en Nouvelle-France se vouèrent à la peinture religieuse et au portrait, le paysage n'étant considéré que comme un genre mineur » (Monpetit, 1988. 83).

Monpetit nous raconte toutefois l'histoire des militaires britanniques qui, au XIXe siècle, furent formés à exécuter des relevés topographiques en aquarelle afin de documenter des lieux à défendre. Si ces aquarelles, œuvres d'art vendues à Montréal et en Europe, sont des représentations précises du développement de la ville, Monpetit développe l'idée que ces représentations pittoresques ont, à leur tour, influencé de façon importante l'aménagement des lieux représentés comme lieux de contemplation de Montréal. Le site du Fort de la Montagne et plus tard du chemin de la Côte-des-Neiges (ancien chemin de la Montagne) ainsi que le fort français sur l'île Sainte-Hélène sont devenus les lieux privilégiés des représentations des militaires, car ils sont tous deux des emplacements stratégiques d'où l'on peut dominer visuellement, et donc militairement, le territoire de la ville. Monpetit suggère l'importance potentielle de ces lieux dans la construction d'une image mentale et symbolique de Montréal. Peut-on alors repérer des influences concrètes sur la subséquente construction physique de la ville de Montréal dans cette série d'aquarelles? Les premières représentations des militaires britanniques de la topographie du St-Laurent avaient comme objectif de fournir les images frappantes de l'Empire de la nouvelle Amérique. Les images de Peachey sont exemplaires dans le sens de leur précision topographique en tant que levée militaire et de la volonté de donner une forme au territoire de l'Empire en Amérique pour un public londonien. Il n'est pas impossible qu'il ait utilisé une caméra obscura afin de dessiner individuellement les trois plans composant les vues, pour enfin les assembler dans une vue perspective vraisemblable. Le but de cette composition est de présenter une série de vues remarquables en un ensemble convaincant. Ces vues obliques nous informent davantage sur la formation de la ville dans son évolution historique et spatiale seulement si l'on réalise que nous sommes confrontés à une composition. L'artiste n'illustre donc pas seulement un point de vue fixe, mais une séquence de vues qui procure l'expérience, dans notre cas, de la ville à la montagne et vice-versa.

Les images de Patten (figure 07) ont tous les attributs d'une image rapidement réalisée et sans l'aide d'optique sur le plan topographique, mais qui célèbrent la puissance de la marine britannique comme le mentionne Monpetit. La forme de la montagne semble être une question de ouï-dire, car elle ressemble plus à une montagne pittoresque située dans les Alpes qu'à notre Monte Réal. Patten n'exagère pas seulement la hauteur de la montagne, mais il exalte également la victoire de l'Empire britannique sur ce nouveau territoire.

Après la révolte de 1833, les représentations deviennent plus précises sur le plan topographique. De Patten à Peachey, à des photographies de Notman (figure 18), nous assistons à des transformations significatives dans la représentation de la montagne, qui est représentée de façon de plus en plus réaliste. John S. McCord est célèbre pour les vues de la montagne et de la ville qu'il a commandées et supervisées en accompagnant, James Duncan, entre autres, aux lieux des prises de vues qu'il estimait pertinentes.



Figure 05 : « Le Grand Saut St Louis » Samuel de Champlain, Les voyages du sieur de Champlain (détail), 1530 source : Bibliothèque Nationale du Canada

A Petite place que la fin de l'île.	M Le lieu où les Canajoues y passent leurs canoes, par terre du costé du Nord.	Y Prairie.
B Petit estang.	N Endroit où se de voit jeter de la farine de seigle.	1 Ides assez grandes & belles.
C Petit ruisseau qui se jette dans le lac.	O Petit lieu de peche.	2 Lieu qui s'appelle qu'il y a de la farine de seigle.
D Petit ruisseau qui se jette dans le lac.	P Autre lieu où les Canajoues font leurs mûles.	3 Petit lieu de peche.
E Prairie où se mesent les Canajoues quand ils viennent en ce pays.	Q Autre lieu dans le lac.	4 Prairie plaines d'eau.
F Montagne qui paroist dans le lac.	R Petit lieu de peche.	5 Lieu dans le lac & peu de fontaine.
G Petit estang.	S Petit lieu de peche.	6 Autre Petit lieu.
H Mont Royal.	T Petit lieu de peche.	7 Petit lieu de peche.
I Petit ruisseau.	V Autre lieu dans le lac.	8 Petit lieu de peche.
J Le lac.	X Autre lieu où il y a de la farine de seigle.	9 Montagne qui s'appelle dans le grand lac.

O O 111



Figure 06 : Fortification survey, 1866, source : Bibliothèque de l'Université McGill



Figure 07 : vue de Montréal, au Canada, en direction est, Thomas Patten, 1762, source : musée McCord
Thomas Patten n'exagère pas seulement la hauteur de la montagne, mais il exalte également la victoire de l'Empire britannique sur ce nouveau territoire.



Figure 08 : vue de Montréal à vol d'oiseau, (détail) anonyme, 1889, source : musée McCord
Cette image est intéressante, car elle représente l'ensemble de la topographie, de la ville à la montagne.



Figure 09 : superposition d'une peinture « Montréal depuis l'île Sainte-Hélène », James Duncan, vers 1852-1853, et d'une simulation 3D actuelle

La carte de Fortification Survey de 1866 illustre un relevé militaire de la ville qui vise à représenter tous les éléments topographiques pouvant intéresser les militaires lors de la défense de la ville : les boisés, les puits, les roches ou les bâtiments, etc. Ce travail est à la fois précis et scientifique en plan. Par ailleurs, comparable à la qualité de ce plan, la vue de Duncan de 1852 reflète le subjectif et l'artistique dans les vues topographiques néanmoins basées sur les observations précises. Les vues visent à représenter une image relevant de la conscience collective. C'est alors dans les origines topographiques des enseignements que nous retrouvons cette double notion du paysage, un amalgame de l'objectif et du subjectif.

La vue sur la figure 08 est prise d'un point de vue plus haut car il fallait, à la fin du siècle, composer avec les limites de la ville qui commençaient à ceinturer la montagne. L'image illustre ainsi les volontés des compagnies de fabrication de telles images à bien représenter, de façon publicitaire, un territoire à peupler et où investir de l'argent. Tout en étant une vue à vol d'oiseau, cette image est intéressante, car elle représente l'ensemble topographique. Nombreuses sont les représentations prises, soit du chemin de la Montagne regardant vers l'île Ste-Hélène avec les Montérégie en arrière-plan, soit de l'île Ste-Hélène avec le fleuve en premier plan. Ces vues étaient choisies, comme l'explique Montpetit, parce que les militaires britanniques étaient souvent stationnés dans ces deux endroits. Mais il nous semble aussi que ces vues combinaient le fleuve, la montagne et la ville dans une image composée d'éléments essentiels de l'esthétique du sublime. Un grand nombre de vues de Montréal étaient prises à partir de ces points de vues situés sur cette diagonale, de l'île Ste-Hélène au chemin de la montagne. Ici surgit toute l'importance de cette étude qui cherche à situer la place du site des Sulpiciens dans la construction historique de la relation entre la montagne et la ville. Cette vue a la particularité d'insister sur l'axe traditionnel des vues de Montréal, qui met en scène la ville située entre l'île Ste-Hélène et la montagne. Bien que l'angle de vision ait monté considérablement, afin de nous montrer fièrement les nouvelles limites de la ville industrielle, nous sommes de nouveau confrontés à la situation de la ville entre le fleuve et la montagne.

Notre superposition (figure 09) reflète une certaine évolution de la précision obtenue aujourd'hui, grâce aux modes de représentation que les nouvelles technologies nous procurent. Cette illustration se compose de la superposition, d'une part d'une vue à partir de l'île Ste-Hélène d'une maquette virtuelle de la montagne et, d'autre part, d'une représentation de James Duncan (1852) prise depuis exactement le même point de vue. Le profil représenté par Duncan apparaît comme un ombrage derrière le profil véritable de la montagne, établi de façon mathématique. Nous constatons que la montagne, qui est toujours aussi grande en prestige, n'est néanmoins pas aussi grande en nature réelle. Cette rhétorique du geste de représenter la montagne plus grande qu'elle ne l'est en réalité est déjà comprise par le regard du sublime montagnard dont parlait Ruskin dix années avant l'exécution de la représentation de Duncan.

2.2 ANALYSE DES CARTES, PLANS TOPOLOGIQUES ET OBLIQUES DE LA VILLE AVEC LA MONTAGNE

Comme le dit Jean-Claude Robert dans son Atlas Historique de Montréal :

«Même si l'utilisateur peut avoir l'impression, en les consultant, d'entrer quasiment de plain-pied dans le passé et de suivre en détail l'évolution de la ville, de ses bâtiments et de l'emplacement des grandes institutions, il serait cependant inexact de présenter les plans anciens comme autant d'instantanés sûrs, donnant une image absolument conforme de la réalité de l'époque. Produits à la suite d'un travail d'abstraction, ils peuvent représenter un choix d'éléments d'un paysage retenu par le cartographe, tout comme une norme souhaitée ou, encore, une volonté» (J.-C. Robert, 1994. 25).

Nous avons procédé ici à l'analyse des cartes et vues choisies pour en révéler les constances, les permanences dans les représentations et en extraire les composantes paysagères significatives.

Afin de procéder à cette analyse à l'échelle de la montagne, nous avons choisi des cartes représentatives des moments importants de l'évolution de la relation montagne/ville. Une fois formatées à la même échelle et les courbes topographiques du relief actuel superposées (sauf pour la carte de 1702 étant donné son imprécision), ces cartes et vues sont étudiées de façon systématique. Les courbes de niveaux sont tirées d'un document électronique fourni par la Ville. La superposition est relativement précise. Le relief figurant dans les cartes choisies dans le cadre de cette étude permet de lire la topographie. En se basant sur les courbes de niveau actuelles et sur la littérature mise à notre disposition, «Relief et cours d'eau de Montréal au XVIIe siècle» (Pignon sur rue, annexe nos. 01, nous avons pu représenter les entités importantes du relief. Ces entités sont les suivantes :

- l'escarpement de la montagne (en gris foncé);
- le piedmont (en vert);
- les vergers et terrasses en pente douce (en jaune);
- la ville (zone urbanisée, en gris clair);
- le fleuve (en bleu);
- La limite de la ville (établie en 1792) est indiquée comme un repère à titre informatif (en pointillé rouge);
- Les voies d'accès importantes sont soulignées (en mauve).

Pour les besoins de cette étude, la rue Notre-Dame, la rue Sherbrooke et le chemin de la montagne sont représentés afin de mieux saisir et situer les zones urbanisées au sud de la montagne.

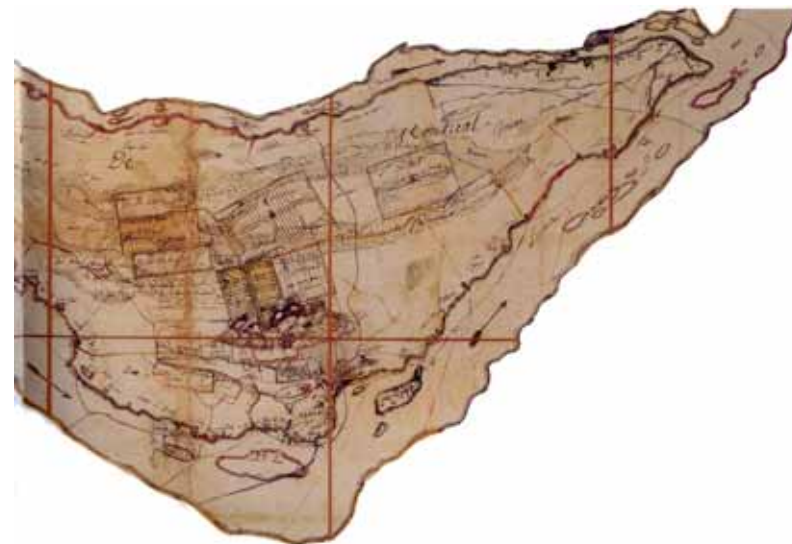


Figure 10 : description générale de « l'île de Montréal divisée par costes » (détail), carte de François Vachon de Belmont, 1702, source : Bibliothèque de la Compagnie de St Sulpice à Paris - MS 1198

FRANÇOIS VACHON DE BELMONT, 1702

Belmont a financé et dessiné le Fort de la Montagne qui porte son nom. Cette carte illustre bien la structure de la colonisation de l'île de Montréal. «... contrairement à la division classique du sol dans les seigneuries riveraines, marquée par le parallélisme et la superposition de différents rangs tout contigus, la seigneurie de Montréal, en raison de sa configuration et de la présence du mont Royal, présente une allure différente. La totalité du territoire n'est pas découpée en lots, et la trentaine de côtes existant en 1731 ne sont pas d'un seul tenant. Cette particularité du parcellaire influence la disposition du premier réseau routier, ainsi que la constitution des paroisses, ces dernières étant formées à partir de la réunion de plusieurs côtes. (...) Le territoire de l'île ne se développe pas uniformément : ainsi, la partie nord se peuple plus rapidement que la partie sud-ouest, et la périphérie se développe avant l'intérieur. Ce déséquilibre s'explique par la traite des fourrures et par l'exposition aux raids iroquois. Cependant, dans l'ensemble, les défrichements progressent régulièrement, au rythme de l'augmentation de la population. Le peuplement rural s'accroît, atteignant 500 personnes vers 1680, et 1 800 en 1700.» (J.-C. Robert, 1994. 25). La carte nous montre les sentiers indiens, les côtes et les chemins qui structurent alors l'île. La situation stratégique du Fort prend ici toute sa signification. Le tracé du chemin de la montagne est bien défini entre les deux sommets principaux de la montagne, espace formant un petit vallon, que nous nommerons dans cette étude le «Glen» afin de décrire rapidement la relation entre le chemin et la topographie.

2.2 ANALYSE DES CARTES, PLANS TOPOLOGIQUES ET OBLIQUES DE LA VILLE AVEC LA MONTAGNE (suite)



Figure 11 : fond de carte : plan de la Ville et Cité de Montréal, carte de Charland, 1801, source : Bibliothèque et Archives Nationales du Québec.



Figure 12 : vue nord-ouest de la ville de Montréal, R. Dillon, 1803, source : musée McCord.

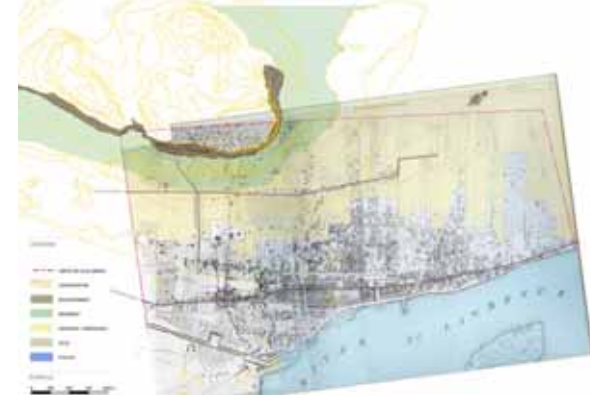


Figure 13 : fond de carte : carte topographique de la ville de Montréal, James Cane, 1846, source : musée McCord



Figure 14, à gauche : Montréal depuis l'île Ste-Hélène, aquarelle de J. Duncan, 1832, source : musée McCord

Figure 15, à droite : Montréal en 1832, aquarelle de J. Duncan, 1832, source : musée McCord

CHARLAND, 1801

En 1792 les limites de la ville sont déterminées à cent chaînes des murs de fortification. Le rôle défensif du domaine et de sa ferme fortifiée au sud se transforme en un rôle stratégique dans le développement foncier. La «Montagne» apparaît alors avec ses cinq grandes composantes: les sommets, les escarpements boisés, le piedmont et les terrasses. Le recul de la limite du boisé suite à la coupe de 1685 visant l'amélioration de la défense de la ville contre les Iroquois et à ouvrir les terres à la culture ainsi qu'à garder un lien visuel avec la ville, laisse apparaître une pente douce longeant l'escarpement, le piedmont. Par ailleurs, cette pente douce qui va jusqu'à Dorchester, détermine la limite du domaine de la Montagne, qui est maintenant située à l'intérieur des limites de la ville. Les fermes, implantées au siècle précédent sur le piedmont sont maintenant accompagnées des villas ornées de «gentlemen farmers». La haute bourgeoisie marchande qui achète ces terrains de la côte St-Antoine : Redpath, MacTavish, McGill, McCord, etc. Le chemin de la montagne, ancien sentier des Indiens, traverse la ville en passant par la future rue Dorchester de la côte St-Joseph (limite sud de la ferme des prêtres) et deviendra le chemin de la Côte-des-Neiges et Guy, entrée majeure à la montagne. Datant de l'époque, les vues de la carte de Charland, reprennent les vues en diagonale maintes fois utilisées dans les représentations de la «Montagne». Grâce à la technique de la composition topographique en trois plans successifs, elles nous font apprécier l'escarpement boisé avec le piedmont, la ville et le fleuve et, en l'arrière-plan, la Montérégie.

CANE, 1846

Cette carte illustre bien cette époque fondatrice de la relation ville/montagne. Elle montre la parcellisation de l'espace entre l'ancienne ville et la montagne ainsi que le bâti urbain. Un projet du flanc sud de la montagne semble se partager au sein de la bourgeoisie marchande. Trois bandes du piedmont participent à la construction de l'image de la ville, dont chacune épouse une typologie d'implantation dérivée des idées véhiculées par des représentations du sublime romantique:

- 1- la partie basse utilisée jadis pour le pâturage qui serait loti pour les maisons en rangée;
- 2- la partie centrale en pente douce exposée au sud et au sud-ouest, favorable à l'établissement de vergers, le piedmont, directement au nord de l'actuelle rue Sherbrooke, occupée ensuite par les fermes ornées d'une implantation pavillonnaire bucolique;
- 3- la partie haute, escarpée et boisée, laissée plutôt dans son état naturel afin d'accorder des valeurs du sublime aux constructions plus bas, se composait avec la montagne se dotant ainsi de prestige.

Les représentations des vues de la ville, à partir de l'île Ste-Hélène et du chemin de la montagne ont eu un effet et nous permettent de voir ce territoire comme un lieu pittoresque. La ceinture institutionnelle sur le piedmont renforce ce lien entre l'esthétique romantique du sublime et le développement de la relation Ville/Montagne sur le flanc sud et est. Ces bâtiments offrent à la vue, à partir de la ville ou du fleuve, une implantation de «puissance sublime». Le site du Séminaire de philosophie est placé dans cette perspective en diagonale entre la ville et les hauteurs de la Montagne, rendue célèbre par les aquarellistes.

2.2 ANALYSE DES CARTES, PLANS TOPOLOGIQUES ET OBLIQUES DE LA VILLE AVEC LA MONTAGNE (suite)



Figure 16 : fond de carte : Map of the city of Montréal, carte de Boxer, 1859, source : Bibliothèque et Archives Nationales du Québec



Figure 19 : fond de carte : carte de J. Johnston, 1872, source : Bibliothèque Nationale du Québec



Figures 17 et 18 : gravure extraite de Map of the city of Montréal, Boxer, 1859, source : Bibliothèque et Archives Nationales du Québec



Figure 20 : vue de Montréal en direction nord-ouest depuis l'église Notre-Dame, 1872, photographie de Notman, source : musée McCord

BOXER, 1859

Les trois sommets de la montagne sont clairement illustrés. L'escarpement boisé et les vergers sont lisibles. Le projet de construire le piedmont en relation avec la montagne est passablement amorcé, bien que la ferme des prêtres soit toujours en fonction comme lieu de bocages réguliers. L'escarpement détermine la limite nord de ce développement. La ville, partiellement projetée sur cette carte, est bâtie jusqu'à la limite du piedmont où la rue Sherbrooke qui est déjà dessinée. Le Domaine reste plus ou moins intact jusqu'à sa limite sur le chemin de la Côte-des-Neiges et jusqu'à Dorchester au Sud. Il apparaît cependant comme faisant partie d'un ensemble défini dans le paysage de la montagne. L'idée d'établir des boulevards en périphérie des trois sommets émerge pour mettre au profit des citoyens les panoramas magnifiques qu'offrait ce chemin de ceinture. Les projets de rues contournant ce flanc sud de la montagne, l'idée de l'avenue des Pins et de l'avenue Cedar, sont en gestation ou du moins discutés au sein de la cité. La première coupe à blanc de 1859-1860 aurait eu lieu sur ce flanc de la montagne et c'est à partir de ce moment que la volonté de protéger la montagne et sa nature s'est concrétisée en la constitution d'un parc. Le parc du Mont-Royal va déterminer les limites du développement de la ville.

JOHNSTON, 1872

Pendant près de deux cents ans, Montréal se résumait au territoire de l'actuel arrondissement Ville-Marie, jusqu'à ce que l'industrialisation et l'urbanisation repoussent les limites traditionnelles de la Ville. La typologie des trois bandes d'implantation est respectée : le boisé sur l'escarpement, l'implantation pavillonnaire sur la pente douce, et les maisons en rangées au sud de Sherbrooke. La propriété du Domaine reste intacte entre Sherbrooke et la Montagne, sur le piedmont. En 1872, une campagne d'expropriation débute afin de concrétiser la volonté des citoyens de créer un parc sur la montagne pour la protéger. En 1874, la première loi qui assure la protection du parc du Mont-Royal est établie, liant de ce fait le paysage au patrimoine. F. L. Olmsted et C. Vaux débute la conception du parc dont l'inauguration aura lieu en 1876. Sur le flanc sud, les accès au parc depuis la ville sont difficiles, dû aux domaines demeurés entre les mains de leur propriétaire, ce qui pousse Olmsted à y concevoir des escaliers. À ses yeux, le mont Royal offre, dans la recherche du pittoresque, des possibilités supérieures à celles de toute autre ville. Le caractère topographique est amplifié par la constitution de huit zones «écologiques» ou de paysage qui contribue à la préservation d'éléments naturels et à leur mise en scène. Il développe aussi le «Parkway», modèle de parc consacré à l'expérience de routes de plaisance. La limite du parc participe à la structure de l'espace de la montagne et du piedmont puisqu'elle freine le développement urbain et préserve le caractère naturel de la Montagne ainsi que son effet sur les implantations des rues et du bâti.



Figure 21 : fond de carte : carte de A.R Pinsoneault, 1907, source : Bibliothèque Nationale du Québec



Figure 22 : vue de Montréal 1892, anonyme, 19e siècle, source : musée McCord

PINSONEAULT, 1907.

On remarque l'expansion de la ville. En effet, vers 1880, le Grand Tronc, premier projet ferroviaire qui reliera Montréal aux villes américaines, lui permettra de jouer son rôle métropolitain. Le moyen de communication n'est plus seulement par voie maritime et le port se développe de façon importante. L'implantation de bâtiments sur la montagne illustre une certaine constance. Le Domaine de la Montagne forme toujours une seule propriété, un ensemble au pied de la montagne. Mais en 1880, on lotit une partie du sud du terrain entre Sherbrooke et Dorchester, de part et d'autre de la ferme des Prêtres (ferme sous les noyers) jusqu'à la rue Guy. Le Couvent des Sœurs-Grises est construit également sur l'angle de la rue Guy et Dorchester. Le travail de Percy Nobbs, un lotissement qui a vu le jour entre 1920 et 1930, amorce l'image de la partie supérieure de Westmount, à la limite de la ville et de la montagne que l'on connaît aujourd'hui. Cette typologie pavillonnaire avec couverture des arbres marque le paysage du flanc sud-ouest de la Montagne. L'arrivée du tramway, en 1890, apporte une accessibilité accrue à la montagne à partir de la ville. En 1893 le Séminaire de Philosophie est construit avec une adresse sur le chemin de la Côte-des-Neiges et une vue sur la pente douce du piedmont qui surplombe la future métropole du Canada.

2.3 CONSTAT DES VALEURS PAYSAGÈRES À L'ÉCHELLE DE LA MONTAGNE

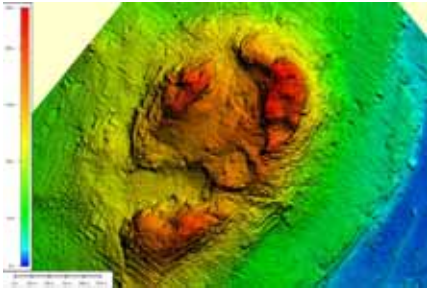


Figure 23 : la montagne, source : Simon Bouffard, Vizstudio.ca

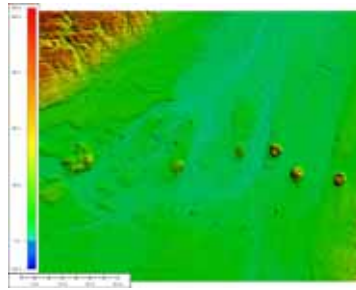


Figure 24 : les Montérégie, source : Simon Bouffard, Vizstudio.ca



Figure 25 : fond de carte : l'atlas de Pinsonneault , 1907, source : Bibliothèque et Archives Nationales du Québec

2.3.1 L'effet de la Montagne

- Comme le montrent les simulations visuelles de la montagne, celle-ci est une entité, une seule biomasse. Elle fait aussi partie de l'ensemble morphologique de la chaîne montérégienne. Vue de loin, de la Rive-Sud par exemple, elle apparaît comme un seul mont. Avec l'ordonnance de la coupe des arbres jusqu'au fort des Messieurs en 1685, la montagne a pris sa forme importante et dominante dans le paysage. Cette entité comprend le site, mais aussi Westmount.

- Le parc du Mont-Royal, tel que proposé par Olmsted, travaille l'effet de la Montagne pour développer la vision de son aménagement. Olmsted nommait les différents lieux de la montagne, par exemple le «piedmont», et a contribué ainsi à former notre regard sur la Montagne. Nous pensons alors avoir démontré l'appartenance du site au concept populaire de la Montagne comme héritage historique.

- Nous avons établi la physionomie de cette montagne en trois parties: le sommet, l'escarpement et le piedmont. Chacun de ces éléments du paysage possède son importance dans le développement de la ville autour de la montagne. Le sommet et l'escarpement boisés agissent comme arrière-scène des implantations de bâtiments, leur conférant ainsi du prestige. Le piedmont est la pente située en contrebas de l'escarpement. Les vergers et les maisons pavillonnaires préserveront le caractère naturel du piedmont et conditionneront plus tard le développement urbain et détermina un mode d'implantation propre au piedmont.

- Le site du domaine de la Montagne appartient à la montagne dans l'histoire car sa situation était bien choisie en fonction de la dominance visuelle sur la ville et également en fonction du contrôle du chemin de la montagne. Or, aujourd'hui, il est très difficile de percevoir les liens historiques indubitables entre le terrain du Grand Séminaire et celui du Séminaire de Philosophie. Cette séparation, comme le souligne la CBCQ, est attribuable notamment aux nombreuses sous-divisions de terrains et à la transformation de l'avenue Atwater et du chemin de la Côte-des-Neiges en de véritables autoroutes où la voiture chasse les piétons des rues. Aujourd'hui, il y a une nette rupture visuelle entre le terrain étudié et le Domaine des Sulpiciens, mais le site actuel du Séminaire reste fortement lié à la Montagne, qui englobe aussi la ville de Westmount.

2.3.2 Le «Glen»

Le site de l'ancien Séminaire de Philosophie est situé dans un «Glen». L'appellation «Glen» est utilisée dans cette étude afin de nommer une forme géographique précise qui est importante pour la compréhension du site étudié. Il s'agit d'une petite vallée reculée qui crée un passage entre deux montagnes en suivant un ruisseau que l'on a très tôt appelé le chemin de la Montagne. Cette géographie de l'identité est nécessaire afin de nommer des lieux distinctifs de la montagne. Dans toutes les représentations de la Montagne, ce lieu est repérable. Il constitue la limite entre le mont Royal et Westmount. C'est ici que les Messieurs installent leur fort pour recevoir les Indiens qui avaient l'habitude d'emprunter ce chemin pour traverser la montagne et quelques siècles plus tard, le Séminaire de Philosophie s'installe à côté de la maison de McCord située de l'autre côté du «Glen». Sur la carte de Pinsonneault, la topographie marquée en rouge illustre cette forme géographique qui justifie le choix du site.

2.3 CONSTAT DES VALEURS PAYSAGÈRES À L'ÉCHELLE DE LA MONTAGNE (suite)

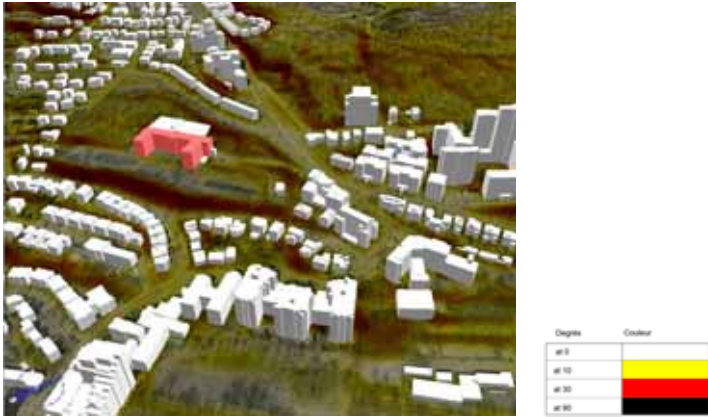


Figure 26 : le piedmont, source : Simon Bouffard, Vizstudio.ca

2.3.3 Le piedmont

- Le site de l'ancien Séminaire de Philosophie est situé sur le piedmont du mont-Royal
- Le piedmont, autre entité identitaire faisant partie du paysage la Montagne, participe à la préservation du statut de la montagne tout en attirant la bourgeoisie marchande voulant profiter de ce statut. En effet, il constitue le lien ultime entre la ville et la montagne. Ce lieu subit toutefois une transformation de ses bâtiments et des routes à travers les ans. Ces transformations sont les suivantes :
- L'escarpement, de part et d'autre de Cedar, subit des altérations avec l'arrivée du Tramway autour de 1890;
- Les travaux de voirie, à partir de 1960, ont altéré grandement les courbes de niveau de la montagne, rendant plus difficile la lecture de l'appartenance des lieux publics et privés;
- En 1962, le nouveau règlement de zonage du flanc sud de la montagne, établissant le plafond de hauteur des constructions au niveau de la silhouette de la montagne, fait ainsi disparaître certaines vues à partir de la montagne vers la ville, et de la ville vers la montagne.

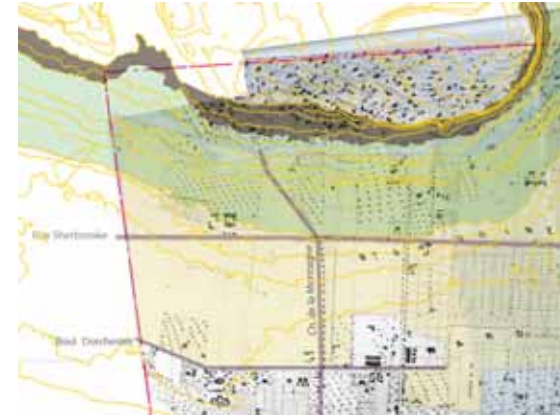


Figure 27 : carte topographique de la ville de Montréal, James Cane, 1846, source: musée McCord

2.3.4 Les trois zones d'implantation

- La topographie du Domaine des Sulpiciens, de l'escarpement de la Montagne aux lisières sud du Domaine, autour de l'ancienne rue Dorchester, se divise en trois zones d'implantation du bâti. La carte de Cane 1846 nous montre une transformation importante dans cette configuration. La nature typologique des trois zones, du nord au sud, se décrit maintenant comme suit :
- contre l'escarpement boisé, implantation de type résidentiel: implantation pavillonnaire, cottage orné de style éclectique.
 - implantation de type institutionnel contre l'escarpement boisé aussi: implantation profitant de l'escarpement boisé en arrière-plan pour créer du prestige (notion décrite par Ruskin) et circulation est-ouest en raison de la proximité de l'escarpement et du piedmont.
 - enfin, implantation de type urbain : maisons en rangée au sud de la rue Sherbrooke.
- Ces modes d'implantation demeurent une typologie propre au piedmont malgré la construction de tours de condominiums, etc. dans le secteur, suite au re-zonage des années 60.

2.3 CONSTAT DES VALEURS PAYSAGÈRES À L'ÉCHELLE DE LA MONTAGNE (suite)



Figure 28 : carte des accès extraite du «Plan et mise en valeur du mont Royal», 1992, source : Centre de documentation de la ville de Montréal

2.3.5 Une entrée majeure à la Montagne

Le chemin de la Côte-des-Neiges, aux intersections de la rue Atwater ainsi que de la rue Cedar, joue un rôle majeur dans la ville puisqu'il représente l'accès d'origine à la montagne et qu'il lie la ville à la montagne. En effet, l'implantation du Fort de la Montagne jouait non seulement un rôle militaire, mais profitait aussi de l'accès que le chemin de la montagne procurait vers le nord. L'avenue Atwater constitue toujours un accès important à la Montagne. En effet elle consacre, pour la ville moderne, un chemin qui montait depuis toujours, du bas de la ville vers les hauteurs du Domaine des Prêtres en passant par la Ferme sous les noyers.

2.3 CONSTAT DES VALEURS PAYSAGÈRES À L'ÉCHELLE DE LA MONTAGNE (suite)



Figure 29 : la diagonale indiquée sur une carte de Boxer, 1859, source : Bibliothèque et Archives Nationales du Québec



Figure 30 : Countour Plan of Mount Royal Park, carte de Chas and Goad, 1881, source : Bibliothèque et Archives Nationales du Québec

2.3.6 L'effet de la ligne diagonale de prises de vues sur l'établissement des lieux de prestige

Suite à notre analyse des représentations, nous constatons que les points de vue spectaculaires sur la ville les plus utilisés sont sur le chemin de la Montagne, notamment sur le belvédère naturel situé au nord du Domaine des Sulpiciens et de l'île Ste-Hélène. C'est ce que nous avons nommé la ligne diagonale de prises de vues (figure 29). Ce belvédère naturel du Domaine correspond aussi à l'emplacement de la Villa ornée de Samuel McCord, « Temple Grove » située immédiatement au nord de l'intersection d'aujourd'hui de Cedar / Côte-des-Neiges.

- Malgré le fait que la limite de 1792 de la ville englobe notre site, et même si notre site était exclu du secteur du mont Royal à l'époque d'Olmsted, nous avons démontré que le site du Séminaire de Philosophie fait bien partie de la Montagne dans les représentations analysées, car il est situé sur la ligne diagonale de prises de vues les plus souvent choisies dans l'histoire de la représentation de la montagne.

Par ailleurs, nous rassemblons certaines vues prises le long d'un parcours ancien (ici le chemin de la Côte-des-Neiges puisqu'il borde notre site). Afin de saisir l'effet de la montagne sur cette composition, nous avons généré les mêmes panoramas à l'aide de la maquette 3d de la ville. Les figures 30, 31, 32, et 33 illustrent cette composition pour un point de vue choisi à l'intérieur des limites du site à l'étude. Nous constatons les jeux de composition de scènes. La vision d'ensemble obtenue sur les panoramas anciens est nettement construite par des prises de vues qui ne sont pas réalisées d'un seul lieu. Ces vues sont alors des constructions fabriquées par des artistes.



Figure 31: La ville de Montréal, Joseph Bouchette, 1831-1832, source : musée McCord



Figure 32 : simulation 3D, source : Simon Bouffard, Vizstudio.ca



Figure 33 : superposition des figures 31 et 32

3.0 ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES LIEUX

3.0 ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES LIEUX

Nous avons retracé les grands moments de l'évolution des lieux afin de situer le site par rapport à la Montagne. Pour ceci nous avons donc choisi des cartes sur lesquelles les composantes importantes du paysage sont mises en évidence. De l'implantation du Domaine de la Montagne jusqu'au site actuel du Séminaire de Philosophie, nous avons mis l'emphase sur le développement du Domaine et son démembrement qui a donné lieu aux limites actuelles de la propriété de l'ancien Séminaire de Philosophie. En guise de conclusion de cette analyse des lieux, des diagnostics soulèvent les points majeurs des valeurs paysagères en relation avec l'histoire du lieu.



Figure 34 : description générale de « l'île de Montréal divisée par costes » (détail), carte de François Vachon de Belmont, 1702, source : Bibliothèque de la Compagnie de Saint-Sulpice à Paris - MS 1198

3.1 DU DOMAINE DE LA MONTAGNE AU SITE DU SÉMINAIRE DE PHILOSOPHIE

CARTE DE VACHON DE BELMONT, 1702

D'après Drouin, le Domaine des Sulpiciens avait servi à l'évangélisation des Amérindiens de 1676 à 1705. Le fort de la Montagne fut construit à cette époque. Dès 1705, les Sulpiciens exploitent la propriété de 305 acres comme terre affermée. En 1763, Ville-Marie devient officiellement Montréal (mont royal). Le site du Domaine des Sulpiciens possède une valeur historique par le fait qu'il soit inscrit dans le paysage montréalais depuis l'origine de Ville-Marie. En 1771, les Sulpiciens fondent une mission dans le fort de la Montagne. Jusqu'en 1792, date où les nouvelles limites de la ville sont établies par le gouvernement du Bas-Canada, le Domaine de la Montagne est maintenu dans son intégralité, soit son état depuis l'acquisition de la Seigneurie de Montréal. À cette époque, la palissade de bois qui protégeait les vergers et les vignes est graduellement remplacée par une muraille en pierre et le fort de Belmont est désormais appelé le fort de la Montagne. Les prêtres cèdent partiellement l'usage de leurs sources situées dans la partie nord-ouest du Domaine de la Montagne, pour alimenter la ville et ses faubourgs en eau potable. Au cours du 18^e siècle, la culture des vignes se transforme en culture d'arbres fruitiers, tels que les poiriers, les cerisiers, les pêchers et les abricotiers.



Figure 35 : fond de carte : Transcription moderne de la carte de J.B Charles Bédard, vers 1810, source : Archives municipales de Montréal



Figure 36 : carte récapitulative de la fragmentation du Domaine de la Montagne de 1786 à 1804. Beaupré et Michaud, architectes, 2006, extraite de l'étude sur le C.U.S.M

3.1 DU DOMAINE DE LA MONTAGNE AU SITE DU SÉMINAIRE DE PHILOSOPHIE (suite)

CARTE DE JOBIN, 1834

Deux vues intéressantes sont indiquées par Jobin, qui vont faire l'objet de plusieurs oeuvres picturales et qui dessineront le lien entre la ville et la montagne. Il s'agit du parcours sinueux pour se rendre à la montagne avec déjà une mise en scène du paysage. Dans celle-ci, du fleuve à la montagne, des terrasses multiplient les horizons. La ville est encore loin du piedmont, mais le pittoresque du pied de la montagne attire déjà la bourgeoisie qui s'y implante rapidement. Comme le disaient Beaupré et Michaud dans leur étude du Domaine de la Montagne : «Le domaine était naturellement divisé en trois parties : la partie basse favorable à l'établissement de pâturage ; la partie centrale en pente douce, exposée au sud et au sud-ouest, favorable à l'établissement de vergers et de vignobles ; la partie haute escarpée, lieu de captation des sources et d'approvisionnement en bois de chauffage (...) De plus, en réservant le Domaine, les Prêtres contrôlent les accès aux terres de la Côte-des-Neiges parce que le passage entre la montagne et la colline occidentale du mont Royal passe à travers le Domaine jusqu'au début du XIXe siècle» (Beaupré et Michaud, 2006).



Figure 37 : fond de carte: carte de Jobin, 1834



Figure 38 : dessin «La ferme des prêtres», Charles Dawson Shanly, 1847, source : musée McCord



1- Fort de la Montagne
2- Escarpement boisé
3- Côte-des-Neiges

Figure 39 : aquarelle de George Seton, 1850, source : Royal Ontario Museum

3.1 DU DOMAINE DE LA MONTAGNE AU SITE DU SÉMINAIRE DE PHILOSOPHIE (suite)

CARTE DE CHAS ET GOAD, 1881

Le tracé de la rue Sherbrooke longeant la partie sud du Domaine établit des liens supplémentaires avec d'autres parties du Domaine de la Montagne ainsi qu'avec d'autres propriétés. À cette époque, les Sulpiciens prévoient se défaire de la partie sud de leur propriété. Les terrains situés à l'ouest du chemin de la Côte-des-Neiges et au nord du boulevard Dorchester sont vendus aux Sœurs Grises. En 1860, la décision est prise de démolir le fort de Belmont à l'exception des deux tours sud pour maintenir le souvenir de l'époque héroïque de la mission. Dès 1890 débute la construction du Séminaire de Philosophie sur le chemin de la Côte-des-Neiges, selon les plans de Maurice Perrault, d'Albert Mesnard et de Joseph Venne. L'emplacement choisi pour la nouvelle construction se situe sur les hauteurs du Domaine. Les propriétaires de la haute bourgeoisie marchande et les institutions situées dans ce secteur jouissent non seulement d'un prestigieux panorama du pied de la montagne jusqu'au fleuve, mais aussi d'un accès privilégié à la nature, déjà rendue précieuse par la présence du parc du Mont-Royal. Auparavant délimitée par le chemin de la Côte-des-Neiges, la limite de l'escarpement boisé se voit déjà grugée par un type d'implantation pavillonnaire accroché à la montagne avec la ville en avant.

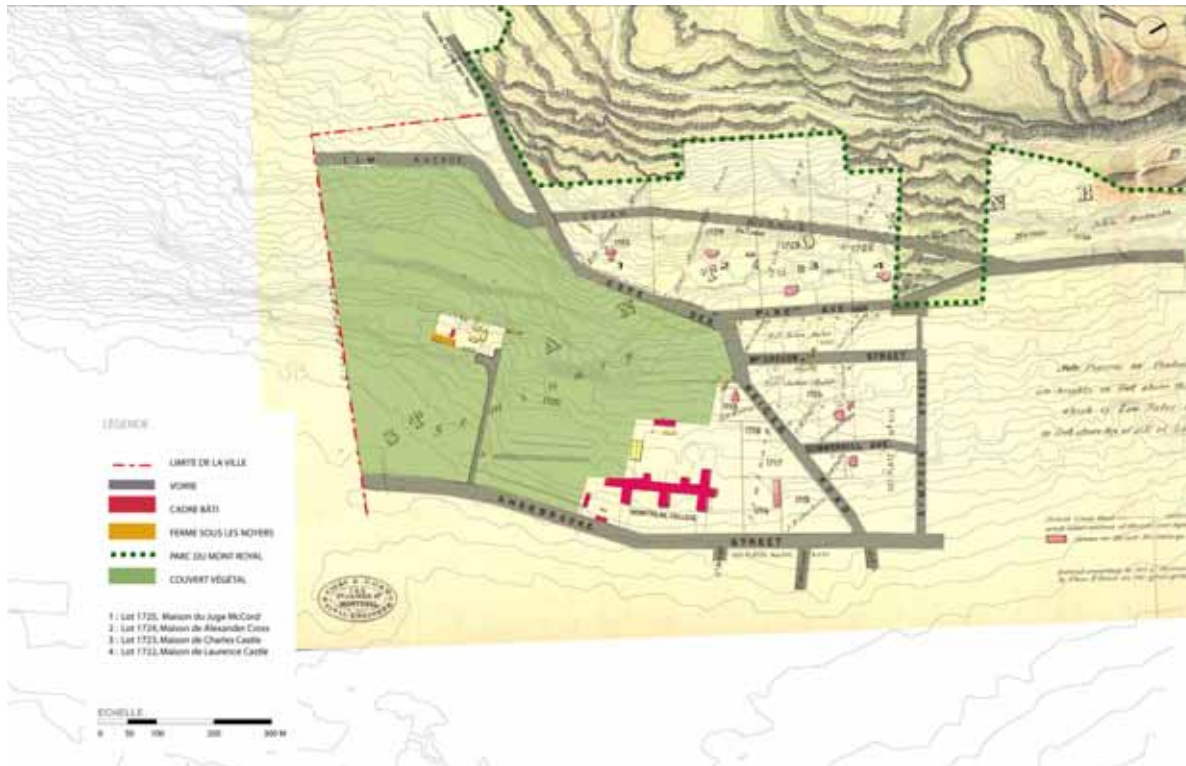


Figure 40 : fond de carte: Countour Plan of Mount Royal Park, carte de Chas et Goad, 1881, source : Bibliothèque et Archives Nationales du Québec



Figure 41 : Montréal et le séminaire des Sulpiciens, peinture de Vanbuskirk, 1877, source : musée McCord.

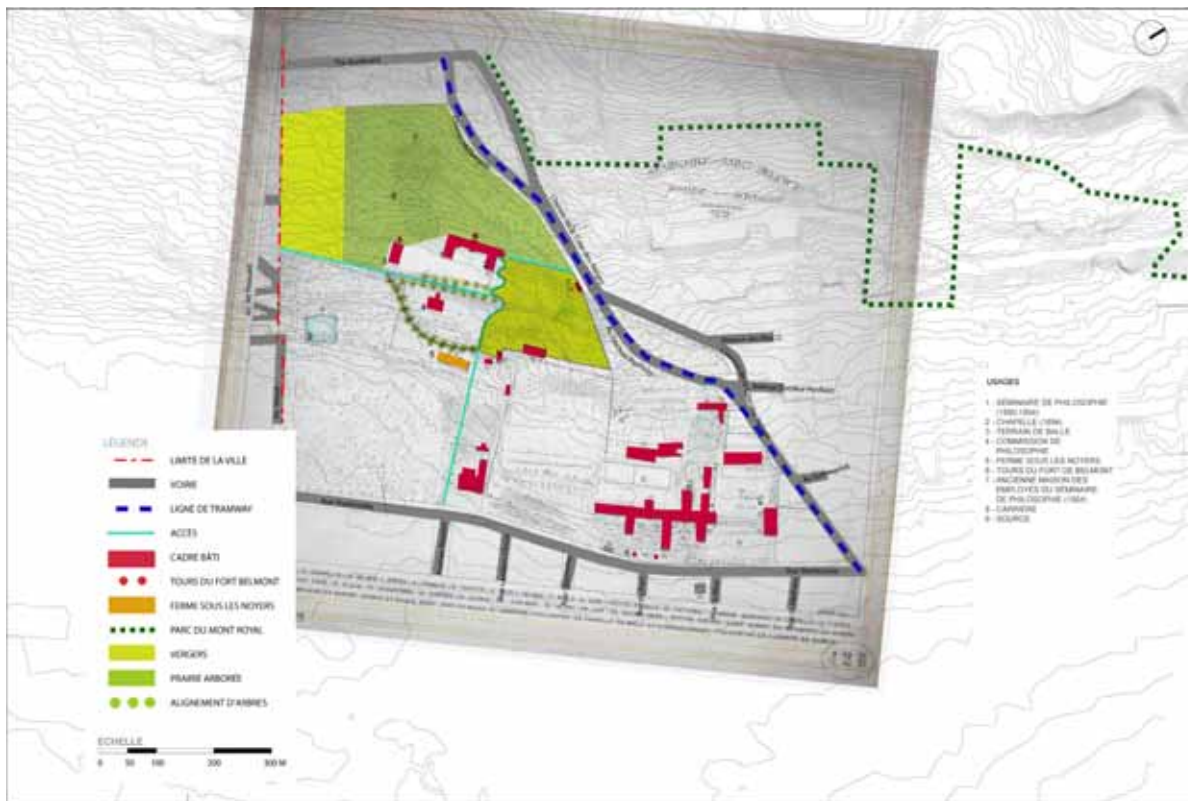
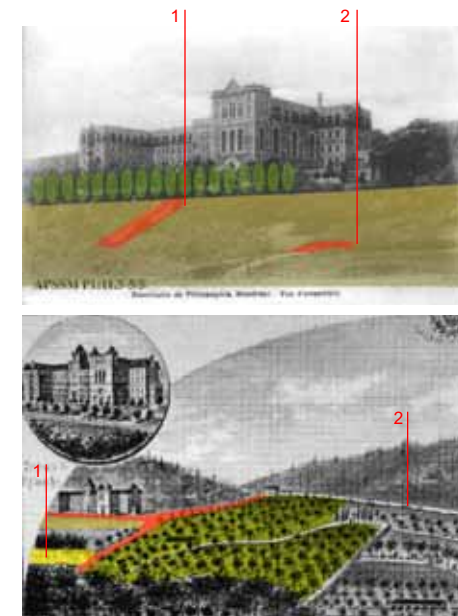


Figure 42 : Séminaire Saint-Sulpice - Domaine de la Montagne, carte de St-Jean et Grisé, 1917, source : APSSM

3.1 DU DOMAINE DE LA MONTAGNE AU SITE DU SÉMINAIRE DE PHILOSOPHIE (suite)

CARTE DE ST-JEAN ET GRISÉ, 1917

À cette époque débute le démantèlement du Domaine. C'est le début de la technocratie viaire qui améliore les moyens de transport pour répondre aux citoyens entourant le mont Royal (Saint-Louis-du-Mile-End, Outremont, Westmount, Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâce), et qui facilite l'accès à la montagne. La vision du parc du Mont-Royal s'est transformée. Les acteurs locaux préconisent son usage à des fins récréatives pour la masse. L'escarpement, de part et d'autre de Cedar, subit des altérations avec l'arrivée du tramway. Les vergers du Grand Séminaire se poursuivent jusqu'au Séminaire de Philosophie. L'entrée au Séminaire de Philosophie depuis le chemin de la Côte-des-Neiges se situe dans l'axe de l'aile centrale du bâtiment. L'axe nord-sud du parcours de la ville à la montagne, en passant par le site du séminaire et la Ferme sous les noyers (et vice-versa), lie le chemin de la Côte-des-Neiges et Sherbrooke. Le secteur ouest du Séminaire est encore laissé à la culture. Les grandes terrasses et les parties vallonnées avec les vergers sont visibles dans la partie est avec l'escarpement boisé en arrière-scène.



1- Ancien escalier de béton
 2- Pont en bois qui laisse deviner le passage d'un cours d'eau

Figure 43 : carte postale, APSSM, vers 1890, source : Empreintes et reliefs du Domaine de la Montagne de Beupré et Michaud

Figure 44 : le Grand Séminaire et le nouveau Collège de Montréal, anonyme 1850-1900, source : musée McCord

3.1 DU DOMAINE DE LA MONTAGNE AU SITE DU SÉMINAIRE DE PHILOSOPHIE (suite)

CARTE DE CRADOCK SIMPSON COMPANY, 1928

Les prêtres cèdent, des terrains importants ce qui permet le développement des projets Priest Farm (1928) et St. Sulpice Heights (1928) par la Cradock Simpson Company, projet illustré sur la carte adjacente. À la fin des années 1920, le flanc sud de la montagne accueille un nombre grandissant d'établissements d'enseignement et de santé qui prennent de l'envergure et qui dominent les quartiers résidentiels qui ont été lotis pour former la fameuse couronne institutionnelle, dont notre site fait partie. Le prolongement de l'avenue Atwater coupera les terrains du Domaine en deux. Un accès lie toutefois le Séminaire au futur chemin Saint-Sulpice. Le site du Séminaire sera maintenant séparé de la Ferme sous les noyers et du Grand Séminaire. Il faudra traverser l'avenue Atwater pour se rendre à ce dernier. La topographie devant le Séminaire de Philosophie ne sera pas altérée avant l'apparition du chemin Saint-Sulpice. Des portions de terres sont encore cultivées sur le site et des alignements d'arbres demeurent. Quant aux boisés, ils se densifient avec le temps.

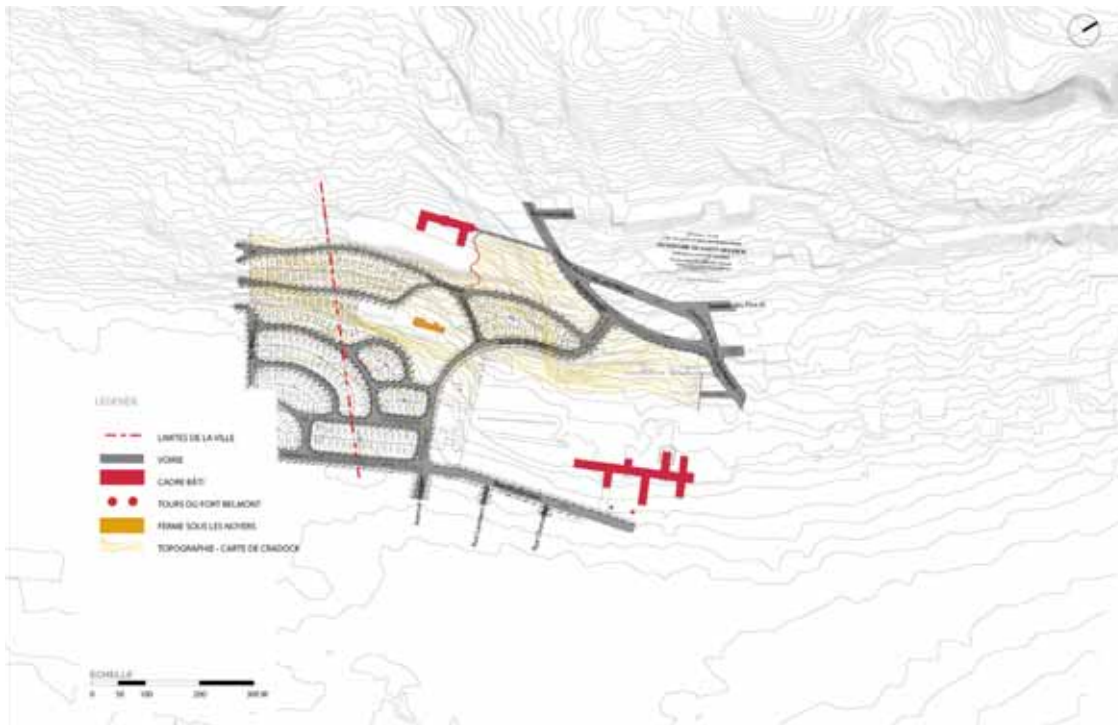


Figure 45 : Cradock Simpson Company Plan of development of the Property of the Séminaire de Saint-Sulpice, 1928, source : Archives Nationales du Canada

- 1- Ferme sous les noyers
- 2- Côte-des-Neiges



Figure 46 : photo aérienne fin des années 1930, source : ville de Montréal

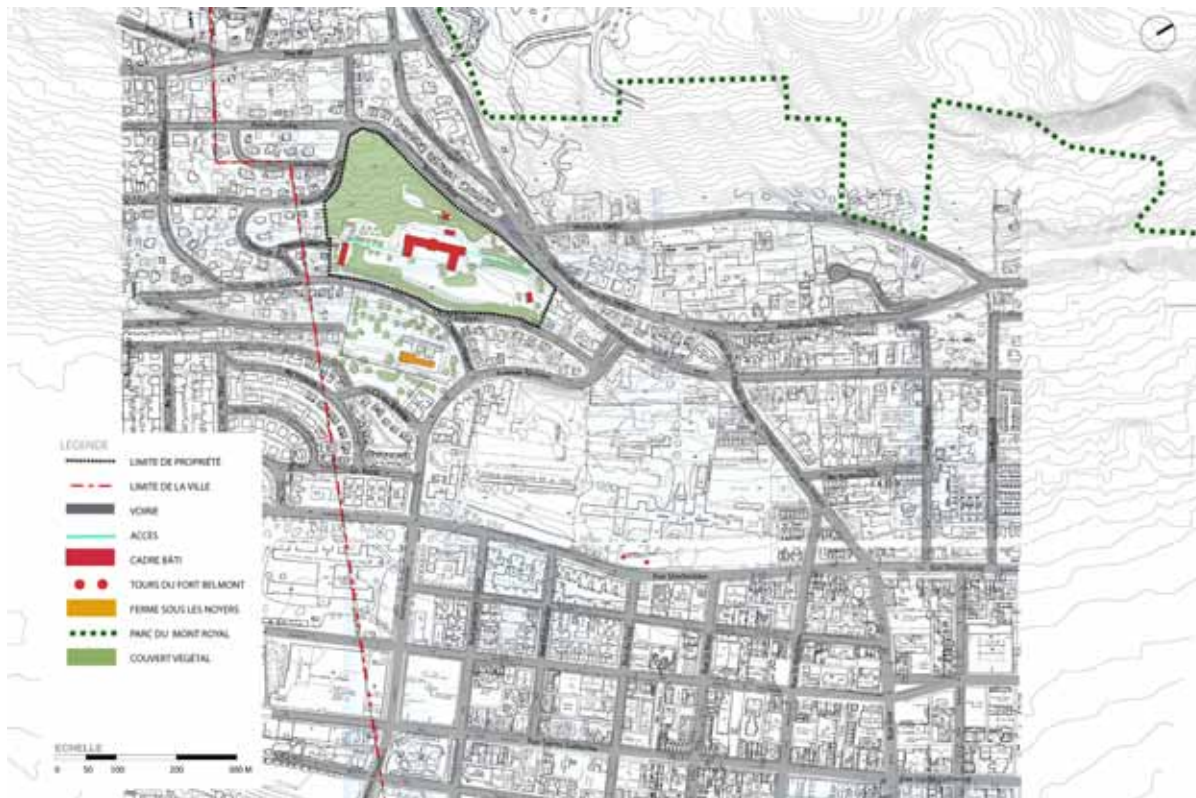


Figure 47 : plan d'utilisation du sol, Cité de Montréal, 1961, source : Bibliothèque et Archives Nationales du Québec.

3.1 DU DOMAINE DE LA MONTAGNE AU SITE DU SÉMINAIRE DE PHILOSOPHIE (suite)

CARTE DE LA CITÉ DE MONTRÉAL, 1961

À cette époque démarre le débat autour du patrimoine du Domaine et de sa relation avec la montagne, c'est l'avènement du débat sur l'image de la montagne et l'idée du patrimoine de la montagne. Le nouveau règlement de zonage du flanc sud de la montagne, en 1962, établissant le plafond de hauteur des constructions au niveau de la silhouette de la montagne, fait disparaître certaines vues. Depuis 1975, le Séminaire de Philosophie abrite le Collège Marianopolis. En 1989, les terrains du Séminaire de Philosophie et les terrains de la Ferme sous les noyers sont intégrés dans le site du patrimoine du mont Royal créé par la ville de Montréal en 1989. Le parc du Mont-Royal constitue depuis 1999 un parc d'intérêt récréotouristique et de conservation dans la Stratégie québécoise sur les aires protégées, en raison notamment de l'intérêt de ses boisés naturels en milieu urbain. C'est cette même année qu'est construit le nouveau gymnase pour le collège de Montréal. Le site du Séminaire est plus que jamais touché par une vague de préservation qui confirme son appartenance à la montagne et donc son statut patrimonial, notamment par son positionnement au pied de la montagne. Un lien visuel existe encore entre la Ferme sous les noyers et le Séminaire de Philosophie, puisque le boisé du site du Séminaire de Philosophie semble dégager à l'avant de sa façade. Des alignements d'arbres structurent l'espace et cadrent les vues du site.

- 1- Ferme sous les noyers
- 2- Côte-des-Neiges



Figure 48 : photo aérienne, 1948, source : ville de Montréal.

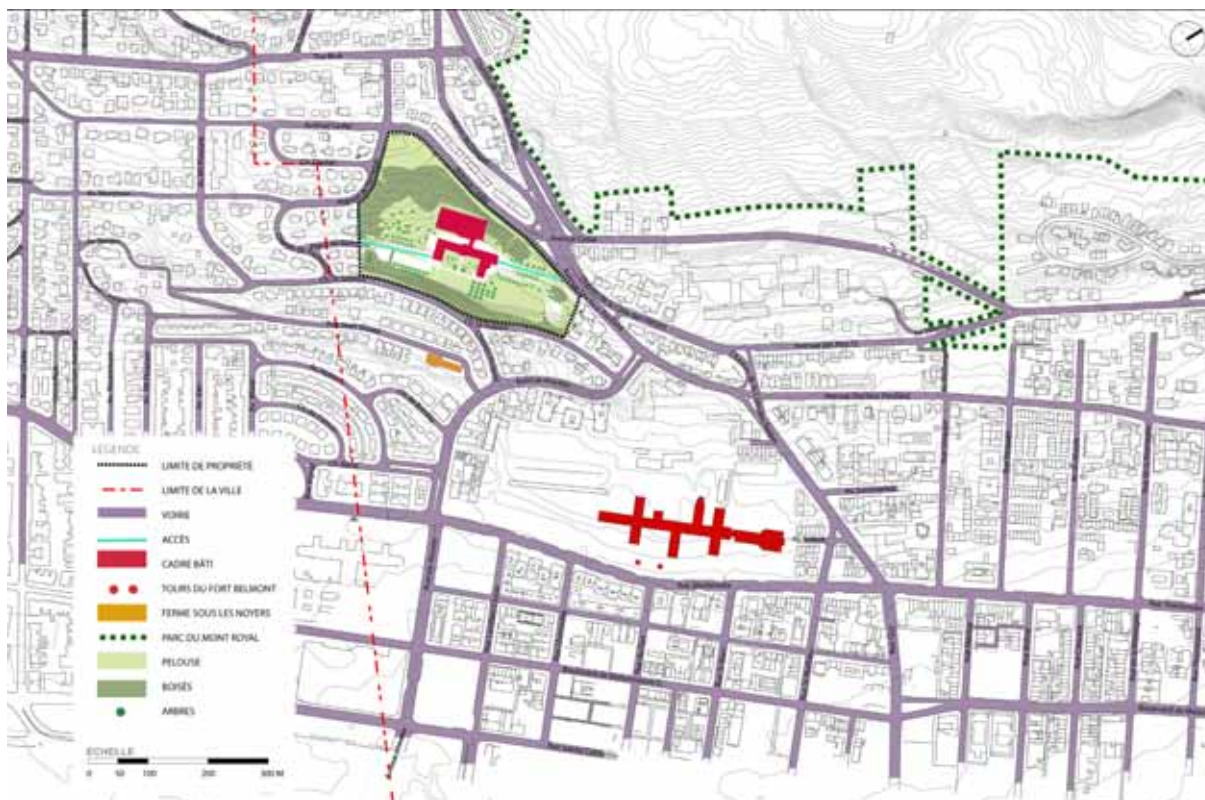


Figure 49 : carte actuelle, 2008

3.1 DU DOMAINE DE LA MONTAGNE AU SITE DU SÉMINAIRE DE PHILOSOPHIE (suite)

CARTE ACTUELLE, 2008

En 2005, l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal est décrété par le conseil des ministres du Québec. La complexité liée à la réalité organisationnelle de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal est reconnue, en mars 2005, lors de la tenue de la première réunion de la Table de concertation de l'arrondissement historique et naturel créée par la Ville de Montréal. La Table de concertation a pour mandat principal de conseiller et de soutenir le Bureau du mont Royal dans le processus de mise à jour du Plan de mise en valeur du Mont-Royal, adopté en décembre 1992. Héritage Montréal affirme de son côté que, parmi les sites emblématiques menacés de 2006, il inclut les domaines institutionnels du sud du mont Royal, dont le site à l'étude fait partie, et que le flanc sud de la montagne joue un rôle de premier ordre dans le paysage identitaire de Montréal et de son centre-ville, ce dont témoignent plusieurs images anciennes. Dans son état actuel, le site profite encore de l'effet de la Montagne et de sa proximité de l'entrée majeure de la montagne. Sa vocation en devenir, le site doit donc affirmer son identité afin d'orienter sa vocation en devenir. Associée à ses qualités visuelles, la persistance des composantes paysagères du site, constituées de sa topographie, sa végétation, ses parcours, son cadre bâti et ses usages, confirme son appartenance à un ensemble, la Montagne, et à un mode d'implantation qui est propre au piedmont. Sur le talus du chemin Saint-Sulpice, les arbres ont poussé et camouflent maintenant une vue importante du séminaire sur la ville et vice-versa.



Figure 50 : vue aérienne actuelle, nov.2006, source : ville de Montréal

3.2 DIAGNOSTICS

EFFET DE LA MONTAGNE SUR LE PAYSAGE

- Le site du Domaine des Sulpiciens possède une valeur historique de grande importance par le fait qu'il soit inscrit dans le paysage montréalais depuis l'établissement de Ville-Marie et par sa situation stratégique sur la montagne.

- En effet, les composantes telles que la topographie, la relation entre le bâti, les boisés ainsi que les voies de circulation se caractérisent tous par leur implantation typique du piedmont et représentent autant de composantes tributaires de l'effet de la Montagne.

- Alors que la « Montagne » est de plus en plus construite sur son flanc sud et que le Domaine des Sulpiciens est dorénavant fragmenté, le site de l'ancien Séminaire de Philosophie reste en quelque sorte le seul site emblématique de la convergence des grandes entités paysagères qui ont façonné Montréal. C'est un lieu symbolique comme peut le témoigner le choix du site et l'implantation du bâtiment. La valeur iconique et identitaire du site est importante car il n'existe pas d'ensembles institutionnels dans ce secteur occidental de la montagne qui participent aussi clairement à la construction de l'image de la Montagne comme conciliation de la ville avec la nature.

MISE EN SCÈNE DU PAYSAGE

- Le site s'inscrit dans le développement de l'idée culturelle du paysage de la Ville de Montréal, de son fleuve et de sa montagne, comme un ensemble signifiant d'images identitaires de la Ville: l'image que l'on a de la « Montagne ». Les images militaires topographiques ont légué des figures de l'ensemble de la ville, sise dans sa campagne, la montagne en arrière et le fleuve en avant. En outre, ces images ont construit notre idée culturellement plus large de la médiation entre la ville et la nature.

- Les points de vue de ces images se situent, pour la plupart, sur une ligne diagonale qui permet de représenter, tous ensemble, les éléments essentiels de la composition pittoresque.

- L'effet sur la production des constructions dans les lieux ainsi représentés, entre la ville et la montagne, désormais investis d'un statut prestigieux, était de conjuguer la nature et les constructions de qualité dans un tableau romantique.

- « Temple Grove », la ferme ornée de la famille McCord se situait, jusqu'au milieu du 20e siècle, sur l'épaule boisée à l'est du chemin de la Côte-des-Neiges devant l'escarpement boisé du flanc sud du Mont-Royal. De l'autre côté de ce chemin, sis un peu plus bas sur l'escarpement boisé du sommet Westmount, se situe le site à l'étude. Le but de cette implantation était de voir et d'être vu.

- L'implantation de la maison de McCord et du Séminaire, située sur le chemin de la Côte-des-Neiges, profite précisément de ces vues et s'inscrit dans le panoral visuel de la ville regardant vers la montagne.

- L'emplacement du site de l'ancien Séminaire de Philosophie se situe en effet dans les hauteurs du Domaine de la Montagne et a le potentiel d'offrir une vue imprenable sur la ville tout en présentant une façade importante sur la ville.

PAYSAGE CONSTRUIT

- Poursuivre l'exploration de ces images topographiques, c'est se rendre compte de la confection des images de la ville, de leur artifice. Ce paysage peut seulement se connaître, se construire dans l'imaginaire collectif, à travers une multitude de trajets effectués dans le temps, chacun laissant des traces d'une image vécue et mémorable dans la tête de l'observateur.

- Il s'agit d'un montage de figures permettant de représenter objectivement une vue qui a le pouvoir d'agir sur les sentiments, par l'association artistique des éléments du territoire.

- Le chemin de la Côte-des-Neiges apparaît comme un lieu privilégié, car les vues prises à partir de ce chemin, davantage que les vues de l'île Sainte-Hélène, peuvent être analysées comme autant de vues cinématiques.

- Ces vues composées représentent l'expérience de la descente vers la ville, un parcours inoubliable à une époque où la campagne, au second plan et, entourant la ville, le fleuve et les Montérégiennes, se conjugaient pour s'étendre jusqu'aux Adirondacks au sud de ce panorama spectaculaire.

- Le site est un témoin de cette relation ville-montagne à l'époque de la construction de l'ancien Séminaire de Philosophie. Or, si le site a autrefois profité de la vue lointaine que lui offrait son emplacement à flanc de montagne et de la visibilité que lui donnait cette situation privilégiée, il est aujourd'hui un « Jardin secret » qui est quasi invisible aux regards des passants.

RÔLE CIVIQUE

- Depuis son implantation, on reconnaît encore aujourd'hui les marques d'une vocation passée liée au rôle civique que jouaient les Sulpiciens. Seigneurs de l'île de Montréal, ils contrôlaient le développement de la ville, ils enseignaient aux fils de la bourgeoisie québécoise et nord-américaine catholiques. Leur domaine devait être le reflet de l'importance de leur rôle dans l'avancement de la ville, importance à la fois civique, industrielle et éducative.

- Malgré le rôle civique du site et de ses bâtiments principaux, ces derniers sont implantés sur un plateau peu profond, comprimés entre les deux fortes pentes. Une dense ceinture végétale englobe et dissimule le site, l'abritant ainsi des regards. Le site et son bâtiment sont desservis par deux allées principales véhiculaires qui épousent les courbes de niveaux de la montagne (est et ouest) et par des escaliers pour piétons qui affrontent et traversent les talus (nord et sud). Le site est ainsi pourvu d'accès discrets et difficiles d'accès (circulation rapide, visibilité restreinte, manœuvres automobiles difficiles).

- Cependant, en termes civiques, et presque publics, le site offre aux promeneurs, aux piétons particulièrement, un chemin alternatif qui gravit le flanc sud de la montagne, à l'image des escaliers d'Olmsted dans le parc du Mont-Royal et qui offre une expérience entre la ville et la montagne.

DÉMEMBREMENT DU DOMAINE

- Le démembrement du domaine des Sulpiciens, à partir de 1917, pose un problème à la bonne interprétation de notre site. Le domaine est maintenant composé de fragments que l'on a du mal à associer. On peut bien penser, en arpentant le site, qu'il s'agit d'un site singulier n'ayant aucune appartenance historique au Grand Séminaire. D'une part, la percée de la rue Atwater ainsi que le parcellaire plutôt pavillonnaire qui l'accompagnait en 1925 rompt le Domaine en deux bassins visuels distincts. D'autre part, la transformation du chemin de la Côte-des-Neiges en artère principale de circulation, les percées pour le tramway en 1890, l'élargissement de la chaussée et le rétrécissement des trottoirs des années 1960 ont effacé les liens de l'espace « piedmontais » préexistant de part et d'autre du chemin, entre l'ancien Séminaire de Philosophie et l'ancien site de la Maison de McCord. Dès lors, notre site d'étude existe dans un espace en quête de sens. L'état autoroutier du chemin de la Côte-des-Neiges aujourd'hui fait en sorte que l'on ne peut ni profiter des vues cinématiques, car nous naviguons dans un espace dangereux que ce soit en véhicule ou à pied, ni saisir la signification du lieu et ses rapports historiques avec la Montagne et le Domaine des Sulpiciens.

- L'effet du démembrement du Domaine des Prêtres, dont chacune des étapes a fortement été débattue par l'opinion publique, est de renforcer l'idée que l'ancien site du Séminaire de Philosophie est un site en quête d'identité.

RAPPORT ÉTROIT ENTRE LE SITE ET LE CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES

- Le Grand Séminaire est implanté par rapport à l'établissement du Fort des Messieurs. Ce site est situé en avant du piedmont et accroché à la rue Sherbrooke, tandis que l'ancien Séminaire de Philosophie est implanté plus proche de l'escarpement, à l'origine lié au sommet Westmount, en arrière du piedmont, accroché au chemin de la Côte-des-Neiges.

- En considérant la continuité visuelle entre les deux rives du chemin de la Côte-des-Neiges, tel que décrit plus haut, le site étudié devient une composante d'un lieu identifiable selon notre analyse iconographique et que l'on a nommé le « Glen ». Un « Glen » est un lieu de passage entre deux « Montagnes » (À comparer avec le célèbre Mont Glen dans les Cantons de l'Est, ou bien le chemin Glen à Westmount). Nous avons regardé des représentations de la Montagne où le chemin de la Côte-des-Neiges constitue une figure ou un lieu distinctif. Il n'est pas hors sujet ici d'utiliser des expressions écossaises pour décrire le paysage du mont Royal – Olmsted n'a pas hésité à employer ce genre de vocabulaire.

- En considérant les rives de ce petit vallon, le « Glen », on peut alors imaginer les deux boisés situés sur ces deux « rives », c'est-à-dire des boisés de l'ancien Séminaire de Philosophie et celui qui est sur l'ancien site des McCord, comme ayant les mêmes, ou semblables, qualités paysagères. L'ensemble de ces boisés forme donc une composante par cette continuité.

4.0 ANALYSE DU SITE DU SÉMINAIRE DE PHILOSOPHIE

4.0 ANALYSE DU SITE DU SÉMINAIRE DE PHILOSOPHIE

4.1 ANALYSE VISUELLE

Le site de l'ancien Séminaire de Philosophie a été maintes fois imagé dans les représentations de la Ville de Montréal. Conçu pour voir et être vu, il fait partie du flanc sud de la montagne, visible depuis le fleuve Saint-Laurent, situé sur la diagonale entre l'île Sainte-Hélène et la montagne. Toutefois, la construction du centre-ville a diminué la présence visuelle de la montagne depuis le sud et certainement de l'ancien Séminaire de Philosophie. Celui-ci est également bien camouflé, particulièrement en été, par les arbres et les talus qui l'entourent, la végétation étant aujourd'hui beaucoup plus dense qu'au 19^e siècle. Le site de l'ancien Séminaire est également un espace depuis la ville peut-être observée, quoique les vues sur le centre-ville sont aujourd'hui presque toutes masquées par la végétation en été. Situé le long de voies de transit importantes autour de la montagne (Côte-des-Neiges, Cedar et Atwater), le site fait cependant partie des séquences visuelles qui marquent le quotidien de bien des Montréalais. L'analyse visuelle du site fait l'inventaire des séquences visuelles d'intérêt, extérieures et intérieures au site, mais aussi des points de vue sur et depuis le site. Elle décrit les ambiances que dégage le site. Les vues présentées ne sont pas exhaustives, mais plutôt représentatives du potentiel visuel du lieu.

4.1.1 Séquences visuelles

La perception cinématique de l'espace constitue, aujourd'hui, pour la majorité des Montréalais et visiteurs de la ville, l'expérience visuelle principale qu'ils ont de l'ancien Séminaire de Philosophie. Toutefois, la vitesse de déplacement des observateurs, se déplaçant surtout en voiture, est souvent grande et le site occupe donc un espace et un temps restreint dans les séquences visuelles des parcours automobiles. Même pour un piéton, la topographie accentuée du lieu, la végétation dense, en été, et le tracé curviligne des voies de circulation font en sorte que le site est peu visible de loin et que les vues dégagées ou les plans visuels prolongés (en terme cinématographique) sur le site du Séminaire de Philosophie sont limités. À l'intérieur du site, le rythme de déplacement des visiteurs est ralenti. Piétons et automobilistes découvrent le bâtiment ainsi que des vues filtrées ou cadrées sur d'autres parties de la propriété. Les vues ouvertes vers l'extérieur sont toutefois presque inexistantes.

La caractéristique principale de l'ensemble des vues sur le site depuis l'extérieur est la nature de celles-ci. Il s'agit principalement de massifs boisés, plus ou moins denses. Il n'y a que très peu de vues sur les bâtiments comme tels, sauf une vue filtrée depuis l'avenue Cedar et, en hiver, une vue filtrée depuis le chemin Saint-Sulpice. Depuis le centre-ville, c'est une falaise boisée qui se confond avec la montagne que l'on observe. Ce point de vue ressemble à certains points de vue historiques choisis pour représenter le lieu, la ville et la montagne. Le bâtiment n'est toutefois plus visible aujourd'hui. De plus, il n'existe maintenant aucun lien visuel entre le Grand Séminaire et l'ancien Séminaire de Philosophie. Depuis l'avenue Cedar ainsi qu'une portion du chemin de la Côte-des-Neiges, nous observons la frange boisée qui sert de fond de scène à la propriété. Le piéton qui se déplace sur le trottoir sud du chemin de la Côte-des-Neiges, surplombant le site, découvre quelques vues filtrées sur les bâtiments. Au sud, depuis le chemin Saint-Sulpice, c'est un boisé et un talus qui sont visibles. À l'intersection des avenues Cedar et de Ramezay, la vue s'ouvre sur le secteur gazonné situé au nord-ouest de la propriété. Depuis le chemin Picquet, une vue est possible sur le talus sud de la propriété.

Parallèlement à l'inventaire des séquences visuelles, un inventaire des vues potentielles sur le site de l'ancien Séminaire de Philosophie a été effectué à partir d'une maquette 3d. Il s'agit de points de vue sur le bâtiment qui ont déjà existé, dans l'histoire du Séminaire. Cette maquette 3d, fournie par Simon Bouffard de Vizstudio.ca, illustre la topographie et les bâtiments existants, mais, volontairement, pas la végétation. En juxtaposant des photos de la situation existante avec des simulations 3D, nous constatons que, malgré le développement urbain, le bâtiment principal du séminaire pourrait être visible si la végétation était contrôlée. Également, nous constatons que le développement urbain n'a pas complètement supprimé les vues sur le Séminaire.

4.1.1 Séquences visuelles (suite)



Séquence depuis l'avenue Atwater vers le Nord
Site et Montagne (confondus l'un dans l'autre) visible du centre-ville, depuis le boulevard René-Lévesque jusqu'à la rue Sherbrooke, sous forme de dénivelé abrupt, planté d'arbres (SA1,2,3). Grande profondeur de champ, vue cadrée par les bâtiments du centre-ville. Au nord de Sherbrooke, vue sur les résidences du piedmont avec massifs boisés en fond de scène (SA4,5) incluant percée vers la lisière boisée du site sur le chemin Saint-Sulpice (SA6). Intersection du chemin de la Côte-des-Neiges, vue ouverte sur la frange institutionnelle incluant une petite portion de la frange boisée nord du site (SA7).

4.1.1 Séquences visuelles (suite)



SB1



SB2



SB3



SB4



SB5



SB6



Séquence depuis l'avenue Atwater vers le Sud
Intersection du chemin de la Côte-des-Neiges, vue ouverte sur la lisière boisée au nord du site (SB1). Descente de l'avenue Atwater offrant des vues fermées sur les résidences du piedmont, incluant une percée vers le site sur le chemin Saint-Sulpice (SB2). Importance de la végétation et du ciel (SB3,4,5,6) lors de la descente. Centre-ville visible à partir de la rue Sherbrooke. Vue cadrée, grande profondeur de champ (SB6).

4.1.1 Séquences visuelles (suite)



Séquence depuis le chemin de la Côte-des-Neiges vers le Nord
À l'est du site, topographie ascendante douce, corridor visuel cadré par les bâtiments avec vue sur le ciel, grande profondeur de champ (SC1,2,3,4). Jusqu'à l'avenue Cedar, topographie plane, tracé courbe de la voirie minimisant l'impact du site enfin visible, vue latérale, ouverte sur la lisière boisée et l'entrée principale au nord du site, peu de profondeur de champ (SC5,6).



4.1.1 Séquences visuelles (suite)



Séquence depuis le chemin McDougall vers le Sud et du chemin de la Côte-des-Neiges vers le Sud

Jusqu'au Boulevard, vue fermée sur l'îlot Trafalgar, présence de végétation (SD1,2). À l'est du Boulevard, tracé curviligne de la rue, topographie descendante, vue refermée, présence de murets de soutènement et de massifs boisés à travers lesquels perce le ciel (SD3,4). À l'ouest de l'avenue Cedar, redressement du tracé de la rue, aplanissement de la topographie, vue lointaine sur la montagne, son escarpement et la frange institutionnelle du piedmont cadrée par des murets et de la végétation, grande profondeur de champ (SD5,6,7,8). À la jonction avec l'avenue Cedar, vue latérale sur la frange boisée nord et l'entrée principale du site.

4.1.1 Séquences visuelles (suite)



Séquence depuis l'avenue Cedar vers l'Ouest

À l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges, pente descendante, vue panoramique la plus importante sur le site et sa frange boisée nord qui se découvre soudainement, après avoir amorcé la descente (SE1,2). Importance du ciel et de la voirie. Jusqu'à de Ramezay, topographie presque plane, légèrement descendante, tracé de la route rectiligne, vue latérale prolongée sur le site et sa frange boisée nord (SE3,4). À l'intersection de Ramezay, légère remontée, tracé de la voirie courbe, vue latérale et panoramique sur l'aire gazonnée au nord-ouest du site, grande profondeur de champ (SE5).



SF1



SF2



SF3

4.1.1 Séquences visuelles (suite)



Séquence depuis l'avenue Cedar vers l'Est

À l'intersection de Ramezay, tracé curviligne de la rue, topographie légèrement ascendante, vue filtrée sur les résidences de Westmount (SF1). Jusqu'au chemin de la Côte-des-Neiges, tracé rectiligne, topographie plane, légèrement ascendante, vue latérale sur la frange boisée nord du site et vue filtrée sur les bâtiments, particulièrement en hiver (SF2). À l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges, accentuation de la pente ascendante, légère courbe de la voirie, vue fermée, cadrée par la végétation du site, entre autres, sur les institutions et les résidences du chemin de la Côte-des-Neiges (SF3).



Vue hivernale, fortement filtrée sur les bâtiments



4.1.1 Séquences visuelles (suite)



Séquence depuis le chemin Saint-Sulpice vers l'Ouest

À l'intersection de l'avenue Atwater, topographie plane, vue sur la végétation des propriétés du piedmont (SG1,2,3,4). À l'intersection de Picquet, pente légèrement descendante, tracé curviligne de la rue, ouverture visuelle, vue sur la lisière boisée sud du site (SG5). Entre Picquet et de Ramezay, topographie plane, tracé curviligne de la rue, vue latérale sur la zone boisée sud du site (SG6,7,8).



SH1



SH2



SH3



SH4



SH5



SH6



SH7

4.1.1 Séquences visuelles (suite)



Séquence depuis le chemin Saint-Sulpice vers l'Est

Entre de Ramezay et Picquet, topographie plane, tracé curviligne de la rue, vue sur la zone boisée sud du site (SH1,2). À l'est de Picquet, pente légèrement ascendante, tracé curviligne de la rue, vue sur des massifs boisés du piedmont, peu de profondeur de champ (SH3,4,5). Vue partielle et filtrée sur le bâtiment principal en hiver. De l'ouest du chemin Saint-Sulpice jusqu'à l'avenue Atwater, la topographie est descendante, tracé linéaire de la rue, vue cadrée par des résidences sur les bâtiments et la végétation de l'avenue Atwater, profondeur de champ (SH6,7).



Vue hivernale, vers le Nord. Façade du bâtiment principal visible, filtrée par la végétation.



S11



S12

4.1.1 Séquences visuelles (suite)



Séquence depuis le chemin Picquet vers le Nord

Pente montante importante, tracé curviligne de la rue, vue fermée laissant entrevoir le boisé sud du site (S1).

Séquence depuis le chemin Picquet

Corridor visuel cadré par les résidences et la plantation de rue. Vue donnant sur le secteur résidentiel de l'avenue Atwater en contre-bas et sur certaines tours de la ville (S12).

4.1.1 Séquences visuelles (suite)



SJ1



SJ2



SJ3



SJ4



Séquence depuis l'avenue de Ramezay vers le Nord

Pente ascendante et tracé rectiligne laissant voir la frange boisée ouest du site en fond de scène. Corridor visuel cadré par les résidences. Grande profondeur de champ (SJ1,2). Virage à 90 degrés, tracé rectiligne de la rue jusqu'à l'intersection Cedar offrant une vue latérale de la frange boisée ouest du site et de l'aire gazonnée. Peu de profondeur de champ (SJ3,4).

4.1.1 Séquences visuelles (suite)



SK1



SK2



SK3



SK4



SK5



SK6



SK7



SK8



SK9



SK10



SK11



Séquence depuis l'avenue de Ramezay devenant le chemin de Ramezay vers le Sud

Pente douce descendante et tracé rectiligne laissant voir l'aire gazonnée et une portion du boisé de site (SK1,2,3,4,5,6). Virage à 90 degrés, vue sur les résidences de Westmount (SK6,7,8). Virage à 90 degrés menant à une voie en Y (SK9,10). Embranchement est menant à l'entrée ouest du site, massif boisé du site visible. Embranchement sud menant à l'intersection du chemin Saint-Sulpice, vue latérale sur la frange boisée sud du site (SQ11).

4.1.1 Séquences visuelles (suite)



SL1



SL2



SL3



Séquence depuis l'entrée est, vers l'Ouest
 À l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges, pente descendante, tracé rectiligne de la voie, vue sur le bâtiment principal (façade latérale) cadrée par les talus et la végétation et filtrée par la végétation, grande profondeur de champ diminuant avec l'approche au bâtiment (SL1,2,3).

4.1.1 Séquences visuelles (suite)



Séquence depuis l'entrée ouest, vers l'Est

À l'intersection de Ramezay, topographie ascendante, tracé curviligne de la rue, vue sur les massifs boisés du site (SM1,2). À l'entrée sur le site, depuis une portion de la place de Ramezay, redressement de la topographie et du tracé de la voie, vue sur le bâtiment (façade latérale), cadrée et filtrée par la végétation et la topographie, grande profondeur de champ (SM3). À l'entrée du site, topographie plane, tracé rectiligne de la voie, vue sur la façade du bâtiment, éventuellement visible dans son entièreté, cadrée par la topographie et les tennis (SM4).

4.1.1 Séquences visuelles (suite)



SN1



SN1



SN2



SN3



SN4



SN4



SN5



SN6



SO1



SO2



SO3



Séquence à travers l'aire gazonnée, vers le Sud

Entrée depuis l'avenue Cedar avec vue filtrée sur l'aire gazonnée (SN1). Vue panoramique sur l'aire gazonnée et le boisé en arrière-plan, grande profondeur de champ (SN2,3,4). Découverte progressive de la croix dans une séquence visuelle filtrée par les troncs. À l'orée du boisé, vue filtrée sur les tennis en arrière-plan (SN7).

Séquence dans les chemins boisés, vers l'Est

À l'entrée du site, vue sur le boisé (SO1). Vue filtrée sur l'aire gazonnée au nord et sur la croix et les tennis au sud (SO2). À la sortie du boisé, vu sur le gazon planté en avant-plan, sur le bâtiment principal (façade latérale ouest) et le gymnase et les tennis au plan intermédiaire et sur le talus boisé en arrière plan (SO3).

4.1.1 Séquences visuelles (suite)



Séquence depuis l'escalier sud-ouest, vers le Nord
Vue sur le talus et sa végétation (SP1,2). Découverte du bâtiment principal à la sortie de l'escalier (SP3).

Séquence depuis l'escalier sud-est, vers le Nord
Vue sur le talus, sa végétation et les escaliers de l'escarpement (SQ1). Ascension vers l'ancienne maison des employés du Séminaire (SQ2). Découverte de l'ancienne maison des employés à la sortie des escaliers (SQ3). En hiver, vue latérale sur la façade est du Séminaire et sur les successions de plateaux et talus du site (SQ4).

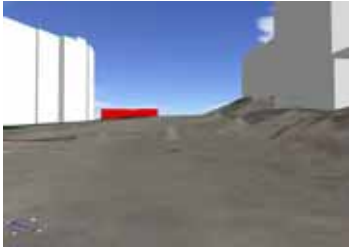
4.1.1 Séquences visuelles (suite)



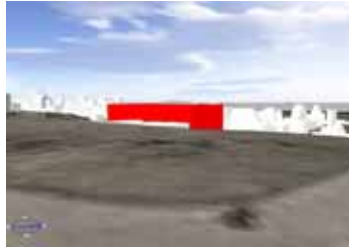
Séquence depuis l'escalier nord, vers le Sud

Vue filtrée par la végétation sur la voirie du site (SR1,2,3). Découverte progressive du bâtiment principal (façade latérale est) en contre-bas, filtrée par la végétation (SR4).

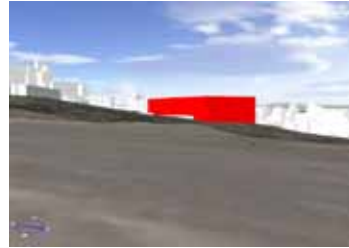
4.1.2 Les vues du Séminaire de Philosophie de l'extérieur du site en modélisation 3D



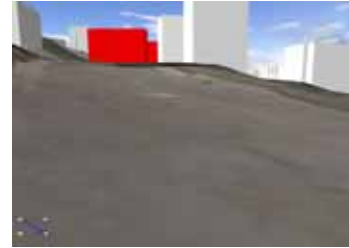
V1 Vue depuis le chemin de la Côte-des-Neiges



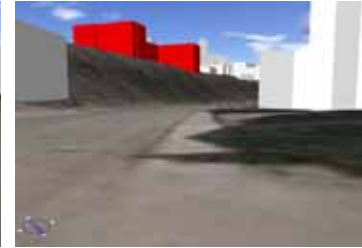
V2 Vue depuis l'avenue Cedar à l'intersection de l'avenue de Ramezay



V3 Vue depuis l'avenue de Ramezay

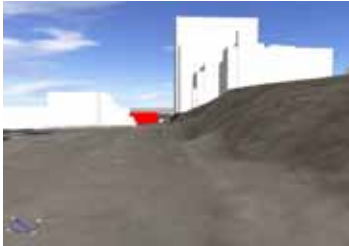


V4 Vue depuis la place de Ramezay



V5 Vue depuis l'intersection du Saint-Sulpice et de l'avenue Mount-Pleasant

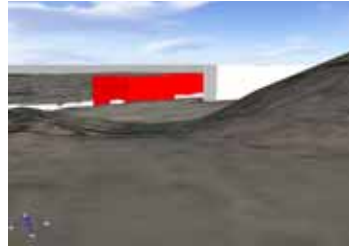




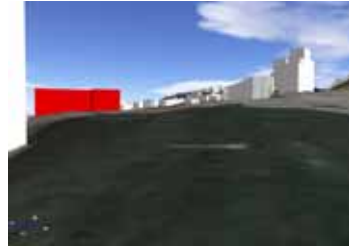
V6 Vue depuis l'avenue Cedar Sud



V7 Vue depuis l'avenue Cedar Sud



V8 Vue depuis le belvédère de Cedar

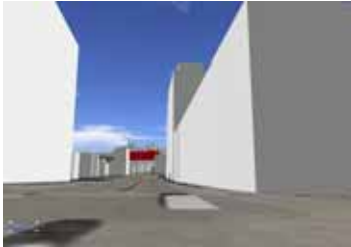


V9 Vue depuis l'entrée est sur le chemin de la Côte-des-Neiges



V10 Vue depuis l'intersection de l'avenue Atwater et du chemin Picquet

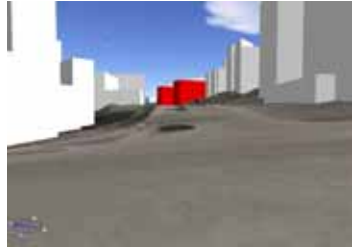




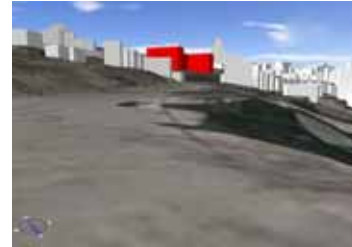
V11 Vue depuis l'intersection de l'avenue Atwater et de la rue Sainte-Catherine



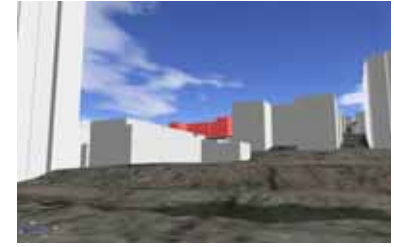
V12 Vue depuis l'intersection de l'avenue Atwater et du chemin Barat



V13 Vue depuis l'intersection de l'avenue Atwater et du chemin Saint-Sulpice



V14 Vue depuis du chemin Saint-Sulpice



V15 Vue depuis le bassin du Grand Séminaire



4.1.3 Les vues de l'intérieur du site

Alors que le site offrait, au 19^e siècle, des vues imprenables sur la ville de Montréal, le fleuve et les Montérégiennes, il est aujourd'hui replié sur lui-même. La végétation dense qui est implantée sur les talus nord et sud bordant le site, particulièrement en été, en est grandement responsable. Le bâtiment, lors de sa construction, avait été orienté face au sud, bénéficiant de la position surélevée du site pour contempler Montréal et être vu de la ville. En été, seules quelques vues de jadis sont encore accessibles, principalement depuis le bâtiment lui-même, ce qui leur confèrent une importance accrue. En hiver, le panorama est visible à travers le filtre de la végétation du talus sud. D'autre part, il existe toujours sur le centre-ville plusieurs vues sur des éléments significatifs ou reconnaissables de l'intérieur du lieu.

Si le bâtiment du Séminaire est à peine visible des rues avoisinantes, il domine toutefois les vues depuis les entrées véhiculaires est et ouest. Le bâtiment principal, par son échelle et son implantation, est en effet, l'un des éléments visuels important à l'intérieur du site. Ce sont des façades hautes et planes que le visiteur découvre alors sur le site. Lors de l'entrée sur le site par les escaliers nord et sud, le piéton fait la découverte soudaine du bâtiment principal, filtré par la végétation. Seul l'escalier sud-est, qui donne à voir l'ancienne maison des employés, n'offre aucune vue sur le bâtiment principal. En pénétrant sur le site depuis les sentiers informels du boisé ou par l'aire gazonnée nord-ouest, les vues sur le site et sur ses bâtiments sont filtrées. Depuis l'escalier sud-ouest, le centre-ville est visible lors de la descente, en sortant du site.

À l'intérieur du site, plusieurs vues sont filtrées ou cadrées par la végétation omniprésente sur le site. La topographie joue également un rôle important par rapport à l'aspect visuel. Les emplacements surélevés vis-à-vis de zones dénudées de végétation sont les espaces dans lesquels les vues sont concentrées. Il s'agit du plateau gazonné au nord-ouest du site, de la terrasse frontale du bâtiment et des espaces entourant l'aire sportive, à l'est du site. Au niveau du sol, seuls le plateau gazonné et l'escalier sud-est offrent des vues vers l'extérieur du site.

La position surélevée du terrain a été l'un des facteurs qui a déterminé l'implantation du Séminaire de Philosophie. Depuis le site, un panorama sur la ville était alors accessible. Aujourd'hui, seuls les derniers étages du bâtiment offrent cette vue. Le toit, jadis aménagé sur le bâtiment, est maintenant abandonné.

En hiver, les zones végétales du site sont beaucoup plus perméables et les vues se multiplient. Ainsi, le promeneur découvre le panorama sur la ville, au sud, de presque tous les endroits sur la propriété. La frange bâtie qui entoure le lieu est également visible sur tous les côtés du terrain. La profondeur de champ des vues est plus grande, les liens visuels entre les sous-espaces se multiplient. La zone gazonnée à l'ouest du site, par sa végétation peu dense et sa position surélevée, possède un grand intérêt visuel en hiver.



LEGENDE

-  LIMITE VISUELLE MINEURE
-  LIMITE VISUELLE MAJEURE
-  VUE OUVERTE EN ÉTÉ
-  VUE FILTRÉE EN ÉTÉ
-  VUE CADRÉE EN ÉTÉ
-  VUE OUVERTE EN HIVER
-  VUE FILTRÉE EN HIVER
-  VUE CADRÉE EN HIVER

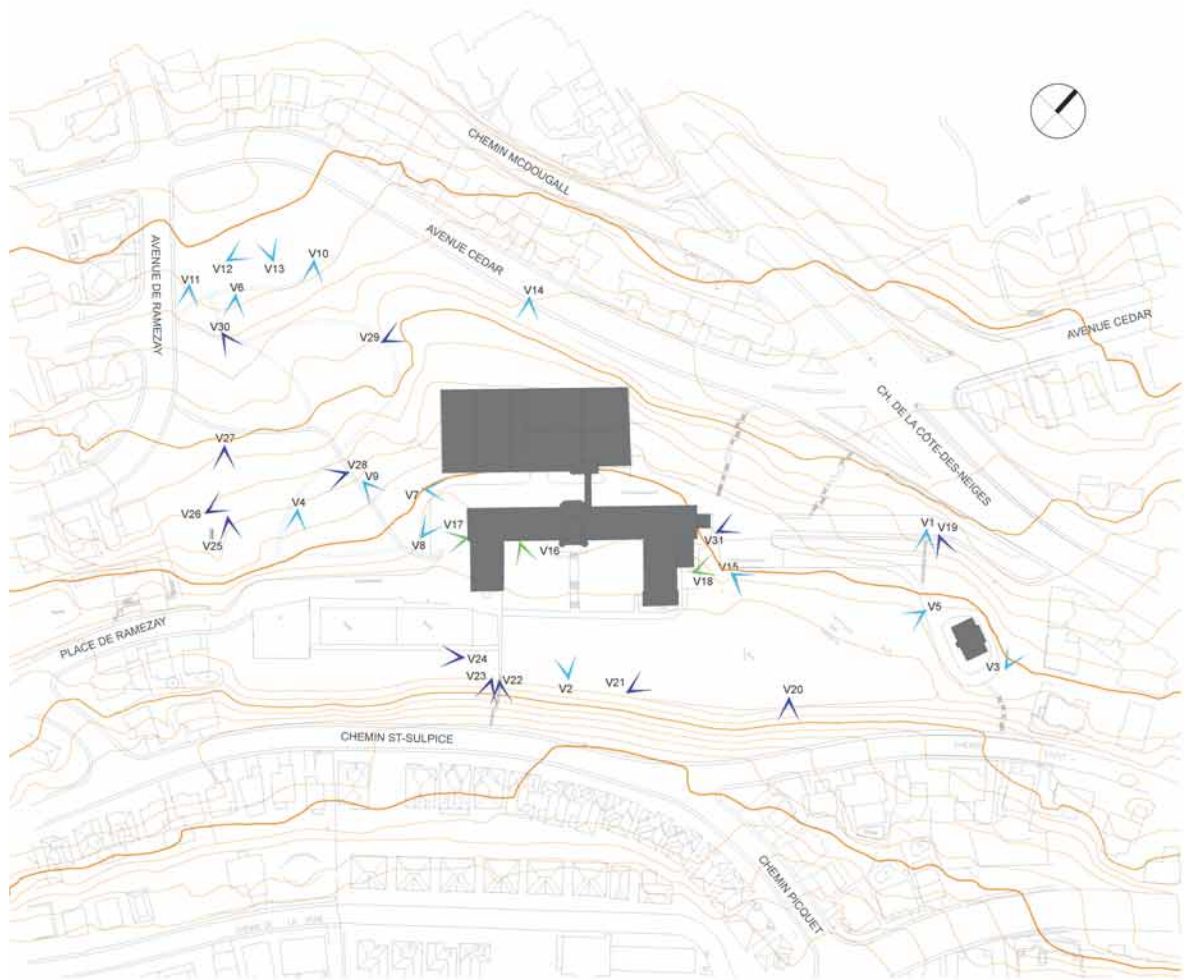
ECHELLE



Carte d'analyse des vues à l'intérieur du site

Analyse paysagère du site du Séminaire de Philosophie

version & vian paysages_architectes paysagistes



LEGENDE

- V1 < VUES INTERIEURES AU SITE
- V1 < VUES DEPUIS LE BATIMENT
- V1 < VUES HIVERNALES INTERIEURES AU SITE

ECHELLE



Carte de repérage des vues à l'intérieur du site

Analyse paysagère du site du Séminaire de Philosophie

version & vian paysages_architectes paysagistes



V1 Vue oblique sur la résidence à l'est du site, cadrée et filtrée par la végétation, bonne profondeur de champ donnée entre autres par la position surélevée de l'observateur. Le premier plan est occupé par le talus gazonné. Cette vue donne un caractère privé, intrigant et un peu secret à ce secteur du site.



V2 Vue frontale de la façade principale de l'ancien séminaire. C'est une vue ouverte, cadrée par des arbres isolés, avec peu de profondeur de champ. La position légèrement surélevée du bâtiment lui donne un aspect imposant.



V3 Vue oblique des bâtiments résidentiels du quartier à l'est du site. C'est une vue cadrée et filtrée par la végétation. La position en contrebas de l'observateur et la pente du site limitent la profondeur de champ. La végétation et la topographie accentuent le caractère privé des bâtiments observés et permettent de saisir le positionnement du site sur la montagne.



V4 Vue sur les tennis. Vue large, mais fortement filtrée par la végétation. Le premier plan est occupé par un plateau gazonné. Ce point de vue laisse voir l'aspect bucolique du site et de son aménagement. Il y a un contraste entre le gazon et les troncs des arbres. La forte topographie du talus rend invisible ce dernier (plan intermédiaire) créant un phénomène de ha-ha qui donne l'impression que les tennis sont plus près qu'ils ne le sont réellement.



V5 Vue frontale et panoramique sur la façade latérale (est) de l'ancien séminaire. C'est une vue large, ouverte, légèrement filtrée par la végétation avec une grande profondeur de champ. Le premier plan est occupé par un plateau gazonné. Cette vue permet de saisir l'échelle importante du site et l'aspect bucolique de la propriété. Elle permet de saisir l'importance du bâtiment sur le site.



V6 Vue sur la croix, cadrée par la végétation. Elle possède peu de profondeur de champ, est très refermée et feutrée. La croix perçue ainsi de l'arrière est intrigante et se confond avec le boisé. Cette vue témoigne de la vocation religieuse du site appartenant aux Sulpiciens. C'est un point de repère.



V7 Vue cadrée sur la façade arrière de l'ancien Séminaire et le passage aérien entre celui-ci et le gymnase. C'est une vue cadrée par la végétation, resserrée avec une grande profondeur de champ. C'est l'un des seuls points de vue permettant de voir le lien entre le bâtiment historique et la nouvelle construction. Il y a un fort contraste de texture et de couleur entre les bâtiments observés et la végétation qui forme le cadre et une présence importante du ciel, peu présent ailleurs.



V8 Vue oblique sur la façade du gymnase, cadrée et filtrée par la végétation. La petite taille des végétaux et l'aspect dénudé de la façade donnent un aspect dépouillé à cette vue.



V09 Vue fortement filtrée sur la façade latérale ouest de l'ancien Séminaire. Elle possède peu de profondeur de champ. Il y a un contraste entre la végétation et l'architecture en termes de couleurs et de texture. La présence imposante des végétaux rappelle le lien entre la montagne boisée et le site. La forte topographie du talus rend invisible ce dernier (plan intermédiaire) créant un phénomène de ha-ha qui créé une juxtaposition du secteur planté avec le bâtiment.



V10 Vue vers l'aire gazonnée et plantée à l'ouest de l'ancien Séminaire. C'est une vue fortement filtrée par un massif boisé. Il y a un contraste entre l'aspect sombre du boisé (plan intermédiaire) et la luminosité de l'avant et de l'arrière-plan. La vue possède une bonne profondeur de champ. Cette vue témoigne de l'importance de la végétation sur le site.



V11 Vue vers le centre-ville de Montréal, à l'extérieur du site. C'est une vue cadrée et filtrée par la végétation. C'est une vue intérieure au site qui possède une grande profondeur de champ et qui se trouve au plan intermédiaire sur la rue et le quartier résidentiel de Westmount. En été, il y a une présence marquée de l'horizon à peu près absent ailleurs sur le site.



V12 Vue large et ouverte sur l'îlot Trafalgar situé en position surélevée par rapport au site. La vue possède une grande profondeur de champ. C'est un cadrage horizontal du bâtiment. L'aire gazonnée et la frange végétale située à sa limite constituent les premiers et deuxièmes plans de la vue. C'est un lien visuel important vers le nord, avec les bâtiments du piedmont auxquels appartient l'ancien Séminaire. Présence importante du ciel, peu présent ailleurs. Cette vue témoigne du lien entre le site et la montagne, dans une ambiance pittoresque.



V13 Vue panoramique et filtrée par la végétation sur les bâtiments résidentiels du piedmont qui forme un horizon visuel imposant. Elle a une grande profondeur de champ. Le premier plan est vaste, ouvert et formé par le plateau gazonné. Il y a une présence importante du ciel, peu présent ailleurs. Cette vue témoigne du lien entre le site et la montagne et donne une perspective de la grande échelle de la propriété, dans une ambiance pittoresque.



V14 Vue filtrée sur la façade arrière de l'ancien Séminaire. Il y a un contraste de texture et de couleur entre le bâtiment et la végétation et une présence structurale des troncs d'arbres. La vue a une grande profondeur de champ et témoigne de l'importance de la végétation sur le site. C'est une des seules vues sur le bâtiment, en été, depuis le périmètre extérieur du site.



V15 Vue panoramique sur le terrain sportif. Il y a une présence ponctuelle d'arbres et une grande profondeur de champ. L'arrière-plan est marqué par la végétation qui définit bien le périmètre du plateau gazonné. L'espace témoigne de l'aspect bucolique des lieux et du mode d'implantation des bâtiments sur le piedmont, c'est-à-dire sur des terrasses façonnées à même la montagne.



V16 Vue panoramique éloignée vers le sud depuis le quatrième étage de l'ancien Séminaire laissant voir le centre-ville et les Montérégiennes. La vue possède un cadrage horizontal par la végétation du site et une grande profondeur de champ. Il y a une présence importante de la ligne de l'horizon et du ciel. On aperçoit de l'aire gazonnée à l'ouest du site vers la gauche. La vue rappelle les liens visuels qui existaient autrefois entre la ville et le Séminaire. La végétation a pris une ampleur depuis les années 60. Elle confère du prestige au site mais lui enlève une partie de sa vue panoramique.



Figure 51: la Ferme sous les noyers et le Séminaire de Philosophie, APSSM P5 : C.1.1-3/70



Figure 52: la Ferme sous les noyers et ses bâtiments de ferme vu du Séminaire de Philosophie, 1906, APSSM P5 : C.1.1-3/70



V17 Vue panoramique éloignée vers l'ouest depuis le quatrième étage de l'ancien Séminaire laissant voir la végétation et la pente douce du piedmont de la montagne. Il y a un amalgame entre la végétation du site et celle des terrains de la ville de Westmount, adjacents à ce dernier, donnant une impression de grandeur au lieu. La vue a une grande profondeur de champ. Il y a une présence importante de la ligne de l'horizon et du ciel. On aperçoit les terrains de tennis vers la gauche dans un cadre végétal important.



V18 Vue panoramique éloignée vers l'est depuis le quatrième étage de l'ancien Séminaire laissant voir les bâtiments institutionnels de l'Hopital Général situés sur le piedmont, la végétation, le talus nord du site, le début de l'escarpement et une portion de la ville en contre-bas. Il y a une présence importante de la ligne de l'horizon et du ciel. On aperçoit le terrain sportif en avant-plan au centre de la vue. Cette vue témoigne du lien entre la montagne, le site et la ville, typique au piedmont.



V19 Vue d'hiver panoramique, très filtrée par la végétation, sur le centre-ville et le fleuve depuis la zone gazonnée à l'est du Séminaire. Le terrain de sport est en avant-plan. La vue témoigne de l'intérêt visuel du site qui a contribué à l'établissement du Séminaire sur la montagne. Il y a une grande profondeur de champ.



V20 Vue d'hiver filtrée par la végétation sur le centre-ville depuis la zone sportive. Comme la vue précédente, cette vue impressionnante est liée à l'implantation du Séminaire sur la montagne. Il y a une grande profondeur de champ.



V21 Vue d'hiver panoramique depuis la terrasse gazonnée à l'avant du bâtiment principal vers le nord-est du site. La vue filtrée et cadrée par la végétation et le bâtiment principal. On aperçoit la couronne institutionnelle et résidentielle établie au pourtour de la montagne dont l'ancien Séminaire fait partie. Il y a une grande profondeur de champ. La vue met en relation la ville et la montagne dans leur dialogue propre au piedmont.



V22 Vue d'hiver cadrée sur le centre-ville et le fleuve depuis le haut de l'escalier sud-ouest. la vue est filtrée par la végétation. Elle possède une grande profondeur de champ. Elle exprime un aspect identitaire important du site, comme les vues 19 et 20.



V23 Vue d'hiver filtrée, en contrebas, sur le chemin Saint-Sulpice et ses résidences à travers le boisé du talus sud. Elle a une bonne profondeur de champ. On aperçoit un développement résidentiel récent qui borde le site au sud.



V24 Vue d'hiver fortement cadrée par un alignement d'arbres sur les résidences à l'ouest du site, en fond de scène. Elle a une grande profondeur de champ et offre une déambulation intéressante en plus de structurer l'espace.



V25 Vue d'hiver en contre-bas, filtrée par la végétation, sur l'entrée ouest en avant-plan et sur le centre-ville en arrière-plan depuis l'aire gazonnée à l'ouest du site. Comme les vues 19, 20 et 22, cette vue d'hiver donne à voir la ville dans toute sa splendeur.



V26 Vue d'hiver cadrée et filtrée par la végétation sur le bâtiment principal et le gymnase depuis le gazon planté. Elle a une bonne profondeur de champ. La vue d'hiver donne une importance accrue au bâtiment dans le site par rapport à l'été.



V27 Vue d'hiver panoramique sur le centre-ville, filtrée par la végétation, depuis l'aire gazonnée ouest du site. Les terrains de tennis sont en avant-plan. Un phénomène de ha-ha fait disparaître l'entrée ouest et donne l'impression que les tennis sont plus près qu'ils ne le sont réellement. La vue a une grande profondeur de champ. Cette vue sur la ville est dans la même famille que les vues 19, 20, 22 et 25.



V28 Vue d'hiver ouverte en avant-plan et filtrée en arrière plan donnant à voie l'aire gazonnée ouest et les résidences sur le chemin de Ramezay. Cette vue vient donner une impression de décloisonnement du lieu en le liant à son contexte.



V29 Vue d'hiver fortement filtrée par la végétation, depuis le boisé vers les bâtiments résidentiels de l'avenue Cedar. La vue vient également ouvrir le site sur l'extérieur, comme la vue 28.



V30 Vue d'hiver fortement filtrée par la végétation, depuis le boisé vers le bâtiment principal. Cette vue existe également en été, mais avec beaucoup moins de transparence. Elle contribue à lier les sous-espaces entre eux et rappelle la présence du bâtiment principal sur le site.



V31 Vue d'hiver ouverte sur les bâtiments longeant le chemin de la Côte-des-Neiges depuis la façade est du bâtiment principal. La vue contribue à lier le site avec les autres constructions du piedmont.



Escarpement boisé et ascension

L'expérience de l'escarpement boisé et de l'ascension possède une ambiance feutrée et intime accentuée par le couvert forestier et la tranquillité du lieu. Particulière au flanc d'une montagne, cette expérience d'accès au site surprend par les différences de niveaux et par le changement drastique du passage de milieu urbain aménagé pour l'automobile à un milieu plus naturel, accentué par un épais couvert végétal. Le jeu des terrasses participe à l'ambiance et agrément la promenade. Le paysage se découvre progressivement au fur et à mesure de la progression. Cette ambiance offre aussi un couvert boisé qui permet une transition intéressante entre deux espaces à ciel ouvert, soit un espace à caractère public (ville) et un espace à caractère plus privé (Séminaire). Les deux offrent des points de vue et des cadrages ponctuels sur la ville et vers le site, plus surprenants en hiver. Au rythme des saisons, cette ambiance offre une panoplie de colorations et une variation de filtres visuels qui s'atténuent avec l'apparition successive du feuillage. Tantôt camouflant le Séminaire de Philosophie ou la ville, et tantôt les laissant se révéler.



Boisement

Le boisement est constitué d'une plantation arborée plus ou moins dense et irrégulière. Les troncs nombreux, droits et de bonne dimension procurent un effet de verticalité. Les jeux d'ombre et de lumière sont importants et varient selon l'orientation et la densité du couvert. La profondeur du boisé, l'intérêt de la composante végétale et la topographie plane ont favorisé la création de sentiers informels de promenade où de nombreux riverains viennent seuls ou avec leur chien. Cette ambiance comporte un caractère intime par son ombrage dense en contraste avec les espaces à découvert. La lumière y est diffuse et la profondeur du champ visuel variable. Le boisement procure une des ambiances les plus recherchées puisque l'usager peut déambuler dans cet espace aux composantes multiples (relief, vues, couvert végétal, sentiers, faune) en contraste avec le contexte environnant plus urbain. Il permet aux usagers de faire l'expérience d'une forêt urbaine qui renforce l'impression d'être sur la montagne.



Procession

Plateau engazonné encadré par la végétation, la topographie et la présence d'un talus. Cette ambiance procure l'impression d'une pièce verte, logée dans un écrin de verdure. On y éprouve un sentiment d'intimité et de sacré qui rappelle le passé et l'histoire de la vocation du lieu.



Frontalité

Cette majestueuse ambiance est principalement obtenue par la masse presque monolithique, mais longitudinale du Séminaire implanté sur une terrasse de gazon. La forme en U du bâtiment et son volume simple aux proportions imposantes et impressionnantes renforcent cette impression. Deux talus successifs longeant la façade participent aussi à cet effet spatial. Quelques ponctuations d'arbres permettent une transition entre l'échelle monumentale et l'échelle humaine.



Pittoresque

Une ambiance pittoresque, origine du mot tableau (pitore), désigne la composition d'une vue, liant un paysage à un cadre où la nature domine. Ce caractère romantique est propre à une époque dans laquelle s'inscrit l'implantation du site sur la montagne.

4.1.4 Les ambiances

L'ambiance, qui est par définition la sensation provoquée par l'atmosphère que le lieu dégage, révèle les qualités paysagères du lieu et permet aux usagers de découvrir les différents espaces du site. Les ambiances actuelles peuvent aussi rappeler des images illustrées dans la représentation historique des lieux qui persistent encore aujourd'hui. Les ambiances que procure la composition paysagère harmonieuse, frappent la vue par leur beauté.

L'ambiance naît aussi d'une variété de points d'intérêts visuels et de repères composés dans une qualité scénique particulière qui font appel à la notion du paysage pittoresque ou romantique, et qui ramènent à la notion de peinture. Les ambiances sont un des éléments qui déterminent les qualités paysagères des unités paysagères présentes sur le site et qui sont décrites plus loin. Les différentes ambiances du site permettent des expériences variées pour le visiteur, qu'il soit arrêté ou en mouvement.



Clairière

Cette ambiance est propre à un espace baigné de lumière, vide, à ciel ouvert et délimité par les masses boisées. Dans cet espace, les vues sont limitées et le contraste de la lumière important. La sensation d'être dans un espace protégé par les boisés est dominante. En hiver cet espace se décroïssonne et l'ambiance se modifie, l'espace étant moins protégé.



Gazon planté

Cette ambiance offre la sensation d'être dans un espace fabriqué pour la beauté des lieux. Il comporte des bribes d'alignements et d'arbres isolés ainsi qu'un jeu de niveaux structurés par des talus engazonnés. L'effet de petites terrasses successives, la lumière variable selon l'orientation, la variation des champs de vision, la circulation libre ou contrôlée, la nature dominante et la vasteté de l'espace, ajoutent au caractère bucolique du lieu.



Déambulation végétale

Cette ambiance est procurée par une promenade que suggère un alignement d'arbres sur une pelouse sans pour autant appartenir à un réseau de circulation. La circulation contrôlée par l'alignement des arbres à grand déploiement est libre puisque l'on peut à tout moment s'écarter de l'allée pour rejoindre une autre partie des espaces gazonnés adjacents. Les perspectives lointaines sur le site ou bien la ville, mêlées à une lumière texturée et tamisée qui traverse le feuillage, renforcent le caractère bucolique des lieux.



Lisière

La lisière est une limite franche entre un plein (masse boisée) et un vide (clairière). C'est une paroi, un écran végétal qui enveloppe le promeneur qui longe la lisière. En hiver, la lisière devient visuellement plus perméable et moins enveloppante.



Belvédère

L'ouverture visuelle sur la ville, permise par la topographie marquée du site donne l'impression de surplomber, de dominer la ville. En hiver, le belvédère offre des vues généreuses et lointaines sur les Montérégiennes. En été, des chambres de verdure se créent et les vues se resserrent.



note:
 Ces informations sont tirées d'un inventaire visuel et basé sur des courbes topographiques approximatives fournies par la ville.

LEGENDE

- TALUS NATUREL - PENTE SUP. 50%
- TALUS NATUREL - PENTE 30 À 50%
- TALUS ARTIFICIEL - PENTE SUP. À 50%
- TALUS ARTIFICIEL - PENTE DE 30 À 50%
- PENTE DE 10 À 30%
- PARTERRE ET PENTE DE 0 À 5%
- T1 < PRISES DE VUE
- DIRECTION DE LA PENTE

ECHELLE
 0 10 20 40 60 M

Carte des talus



Figure 53 : carte postale, APSSM, vers 1890,
source : Empreintes et reliefs du Domaine de la
Montagne de Beaupré et Michaud

Origine du talus : actuellement boisé.



Figure 54 : carte postale, APSSM, vers 1890,
source : Empreintes et reliefs du Domaine de la
Montagne de Beaupré et Michaud

Talus effectué pour modeler la
terrasse du Séminaire.



Figure 55 : carte postale, APSSM, vers 1890,
source : Empreintes et reliefs du Domaine de la
Montagne de Beaupré et Michaud

Talus qui sépare le parvis du
Séminaire de Philosophie de sa
terrasse frontale.

4.2 COMPOSANTES PAYSAGÈRES

4.2.1 La topographie

Vu sa position sur la montagne, le site comporte un relief important.

La topographie des alentours du mont Royal a déterminé le découpage des côtes et le tracé des artères. Le relief naturel a réparti des secteurs de l'agglomération comme Westmount par exemple. La topographie propre à celle du piedmont procure au site une composition de plateaux, de pentes douces, d'escarpements et même d'affleurements rocheux.

Notre site se trouve au sud de la montagne. Il est situé sur son piedmont, entre la terrasse de Sherbrooke et l'escarpement. Le relief actuel n'est pas entièrement d'origine naturelle, car il a subi des changements (décrits dans les chapitres 2 et 3). C'est la topographie qui dicte l'implantation des rues et des constructions sur le piedmont, notamment l'ancien séminaire et ses accès véhiculaires. Elle dicte le retournement des façades des bâtiments vers le panorama du centre-ville et implique la construction de nombreux murets et escaliers afin de négocier la topographie. La carte à gauche localise les différents talus et plateaux et réfère à une série de photos et de commentaires liés l'état et à la valeur des éléments pris séparément.



T1 Talus engazonné longeant le bâtiment arrière. Il permet de cacher une partie de la fondation du bâtiment et d'offrir un peu de verdure à côté de la voirie asphaltée.
En avant-plan, on remarque le talus qui suit le contour de la voirie dont la dénivellation est assez forte. Ce talus est le seul talus engazonné dans lequel on retrouve quelques conifères matures.



T2 Talus multiples engazonnés de l'entrée principale. Ils épousent les deux volées d'escaliers et servent d'assise végétale pour le bâtiment. Quelques arbres et arbustes les parsèment.
Ces talus contribuent fortement à la mise en valeur de la façade principale dont ils soulignent l'imposante volumétrie. Ils ont une forte valeur identitaire.



T3 Talus constitué dans une grande proportion par un cap rocheux apparent. Il est situé à proximité de l'entrée ouest du site. Les plantations du boisé en recouvrent le dessus et quelques arbres d'alignement sont localisés à sa base.
Il était traversé par un escalier dans le passé qui rejoignait le plateau supérieur et dont seule reste la trace de la maincourante. C'est un rappel de l'identité de la montagne.



T4 Talus dans la continuité du talus rocheux T3. Il est engazonné et sert d'assise au plateau qui conduit à la statue. Il contribue à la perspective vers le boisé.



T5 Grand talus de l'escarpement sud, partie est. Il est planté d'arbres matures, mais les problèmes de bois morts et d'érosion des pentes ainsi que le manque d'entretien sont flagrants.
En hiver, il permet des vues partielles vers le bâtiment. Un escalier de bois le traverse. Sa forte dénivellation en fait un élément marquant dans le paysage bien qu'infranchissable.



T6 Talus qui sert de transition entre les bâtiments résidentiels adjacents à la propriété localisée dans le secteur nord-est. Le talus offre une pente variable engazonnée avec quelques arbres regroupés. Vu sa localisation, il est peu visible. La variation de sa pente renforce l'effet de la « Montagne ».



T7 Grand talus de l'escarpement sud, partie ouest. Il est planté d'arbres matures, mais les problèmes de bois morts, d'érosion des pentes, et un manque d'entretien sont flagrants. En hiver, il permet des vues partielles vers le bâtiment. Un escalier de bois le traverse. Sa forte dénivellation en fait un élément marquant dans le paysage bien qu'infranchissable.



T8 Talus intermédiaire situé au nord-est du plateau central. Il soutient la voirie et est bordé d'arbres. Il crée un belvédère naturel qui offre des vues sur le plateau sportif et le boisé de l'escarpement sud.



T9 Talus boisé faisant partie de l'escarpement nord. Il est situé en contrebas du chemin de la Côte-des-Neiges mais n'est visible que de l'intérieur du site. L'été, il est impénétrable, l'hiver il laisse des percées visuelles sur les bâtiments résidentiels environnants. Il peut être amélioré par un nettoyage, de nouvelles plantations et une meilleure intégration de la rampe d'accès universelle, située à sa base.



T10 Talus multiples dans l'aire gazonnée à l'ouest du bâtiment. Ils sont engazonnés et plantés d'arbres matures. Entre les talus, des parterres se créent ou de légères pentes vallonnées sur lesquelles sillonnent les sentiers piétonniers.



T11 Talus boisé situé en contrebas de l'avenue Cedar, à l'arrière du gymnase. À mesure que l'on remonte vers le Nord du terrain, le talus s'amoindrit. C'est un espace partiellement constitué de remblais et parsemé de débris.



T12 Talus planté d'une bande arbustive, séparant les deux voies d'accès en deux plateaux. Un escalier de bois permet de passer d'un plateau à l'autre.

4.2.1.1 Les talus

Les talus sont des éléments importants de la topographie du site. Ils peuvent se regrouper en deux types, soit les talus de type naturel ou escarpements et les talus de type artificiel. Les talus de type naturels ou escarpements sont intimement liés à la morphologie du site, localisé sur le flanc de la montagne. Ils constituent un des éléments identitaires du lieu et ont une forte présence visuelle. Situées en périphérie sur les rives nord et sud du terrain, ils dominent, par leurs dimensions, tous les autres éléments du paysage et renforcent l'effet de la montagne. Une partie importante de la végétation mature du site s'y retrouve et contribue à la stabilité des sols. Néanmoins, ces talus de type naturel ont subi les altérations lors de la construction des voies de circulation périphériques au site ainsi que des bâtiments du Séminaire. Les autres talus, principalement artificiels, sont localisés à l'intérieur de la propriété et ont été créés lors de la mise en place des voiries et des bâtiments. Ces talus se concentrent aux extrémités est et ouest de la partie centrale du terrain et servent de transition topographique entre le plateau gazonné, la voirie au nord-ouest et la clairière arborée au sud-ouest. Ces talus sont principalement engazonnés avec quelques arbustes.

Les talus de type naturel

Le premier talus est localisé au nord du site et s'étend d'est en ouest sur près de 200 mètres, en bordure de l'avenue Cedar. Il commence à plus ou moins 100 mètres de l'intersection des avenues de Ramezay et Cedar et se poursuit jusqu'à l'intersection de l'avenue Cedar et du chemin de la Côte-des-Neiges.

Le talus est principalement recouvert d'une végétation arborescente dense qui constitue trois peuplements distincts. Dans sa partie est, il est traversé par le seul escalier offrant un accès aux piétons et reliant le site au chemin de la Côte-des-Neiges. À l'ouest, aucun accès formel ne permet de le traverser. Sa dénivellation est importante puisque les pentes sont supérieures à 50% sur les trois quarts de sa longueur. À l'est, dans la partie du talus situé entre le bâtiment et l'escalier, l'étréoussure du talus et l'implantation du bâtiment ont engendré une pente de plus de 70%. À cet endroit, la forte dénivellation a pour conséquence l'érosion des pentes qui entraîne une faible représentation des strates herbacées et arbustives et la domination de la strate arborescente.

La hauteur de plus de 10 mètres entre le bas et le haut du talus permet d'intégrer les deux étages du gymnase à la pente, mais expose, principalement en hiver, une partie importante du toit plat à la vue des usagers circulant sur Cedar. L'été, le feuillage des arbres camoufle la toiture.

Le deuxième talus longe toute la partie sud du site et forme un escarpement rocheux important, planté d'arbres matures. À cet endroit, la pente est la plus importante de tout le site avec une dénivellation de plus de 70% pour

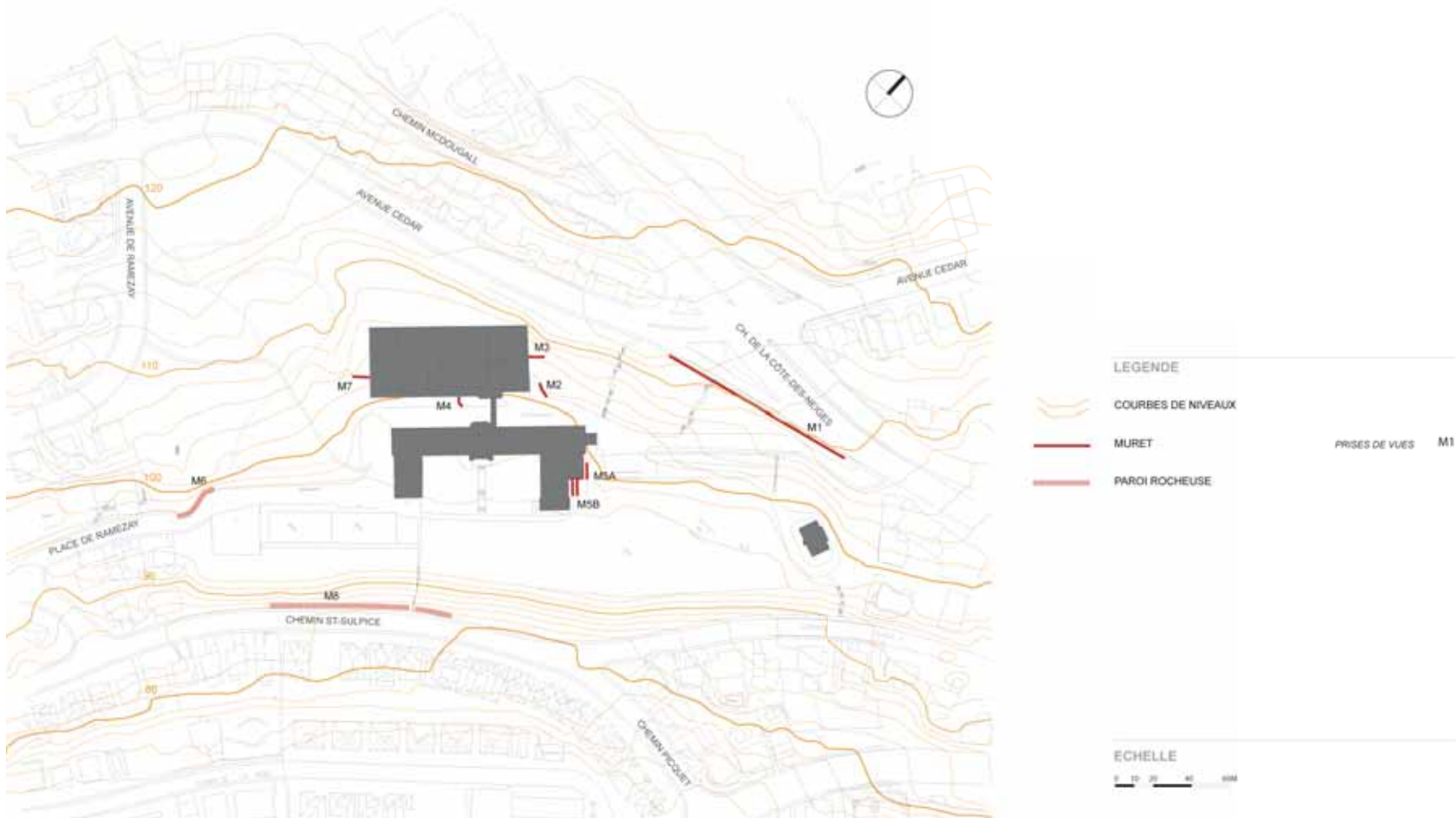
près de la moitié de l'escarpement et de 50 % pour le restant.

La présence de roc apparent rend à plusieurs endroits l'escarpement infranchissable. Deux escaliers de bois le traversent et permettent d'accéder au plateau supérieur. D'une longueur de plus de 300 mètres avec une dénivellation de plus de dix mètres, il rompt tous liens physiques entre le site et son environnement tout en exprimant fortement la présence de la montagne. La frontière naturelle qu'il crée constitue un barrage tant physique que visuel, mais le préserve en même temps. De plus, par sa forte pente, il assure aux visiteurs, la découverte progressive du terrain. Cependant, la forte pente, jumelée à la densité des arbres, ne favorise pas le développement des strates arbustives et herbacées et des problèmes d'érosion sont visibles sur toute la pente puisqu'il n'y a pas ou peu de végétation au sol.

Les talus de type artificiel

Les talus artificiels sont le résultat de l'implantation des bâtiments, des voies de circulation, des stationnements et des autres équipements existants sur le site dont les principaux sont : zone de service, livraisons, terrains de sport, éléments commémoratifs et accès aux bâtiments.

Quelques-uns sont disséminés sur le site, mais la plupart se retrouvent dans la zone centrale et s'étendent d'est en ouest le long des voiries. Leurs pentes sont de l'ordre de 30% à 50% au plus. Ils sont recouverts de gazon et de quelques arbustes. Peu profonds et de faibles hauteurs, la majorité d'entre eux se franchissent assez facilement. Ils permettent de bien cerner les espaces et délimitent bien les zones véhiculaires des autres zones, apportant ainsi un sentiment de sécurité pour les piétons. Visuellement, les talus jouent un rôle important dans le paysage, car ils constituent souvent l'horizon et définissent les espaces.



Carte des murets



M1 Mur de soutènement en béton coulé longeant une partie du chemin de la Côte-Des-Neiges. Muret en assez bon état et dont la présence contribue au sentiment d'enclavement de l'entrée.



M2 Mur de soutènement en béton coulé et en escalier retenant le talus près de la zone des conteneurs. Muret en état moyen et auquel des murets de blocs de béton ont été ajoutés pour un contrôle probable de l'érosion. Intérêt visuel peu élevé.



M3 Mur de soutènement en béton coulé qui sert de fermeture à l'enclos de services. Muret dont l'état est moyen et l'aspect peu intéressant. Un second muret en blocs de béton « unitalus » en arrière-plan retient une partie du talus.



M4 Petit muret de soutènement en béton coulé qui ceinture la plate bande et la rocaille adossée au bâtiment. Muret dont l'état est moyen et l'aspect peu intéressant.



M5 Murets de soutènement multiples en béton coulé qui ceinturent le toit-terrasse et l'escalier rejoignant le parterre. Muret dont l'état est moyen et l'aspect peu intéressant.



M5A Murets de soutènement pour la rampe menant à la salle électrique. Murets en bon état, mais qui sont peu intéressants visuellement.



M6 Paroi rocheuse apparente qui expose la montagne. La paroi possède un intérêt visuel important.



M7 Petit muret en blocs de béton préfabriqué soutenant le sol sur le côté de la façade ouest du bâtiment arrière. Muret dont l'état est moyen, qui est délabré et dont le matériau est peu intéressant.



M8 Petit muret en béton coulé qui permet l'accès aux puits électriques de la ville et contrôle les éventuelles chutes de pierres. Muret en bon état et possédant un aspect visuel moyen.

4.2.1.2 Les murets

Les murets sont principalement situés au pourtour du bâtiment principal et du gymnase. Ils permettent de négocier les changements de niveaux dans un terrain accidenté. Ils sont typiques des aménagements du piedmont. Malheureusement, la variété des murets existants ainsi que leur état de délabrement ou leur faible intérêt architectural et visuel font en sorte que les murets ne contribuent pas de façon notable à la qualité du paysage du séminaire.



note :

1- En ce qui concerne les peuplements végétaux, cette cartographie emprunte les données figurant sur la carte des « communautés végétales situées sur le terrain du collège Marianopolis », tirée de l'étude « Inventaires floristiques et fauniques - Propriété des Sulpiciens », Primula Environnement, août 2006.

2- Les arbres isolés ont été positionnés de façon approximative selon un inventaire visuel.

LEGENDE

PEUPELEMENTS FORESTIERS

- ROBINERAIE A ROBINIER PEUDOACACIA
- PEUPLERAIE A PEUPLIER DELTOIDES
- ERABLIERE À ERABLE PLATANOIDES
- TILLERAIE A TILLEUL D'AMERIQUE

TYPLOGIES VÉGÉTALES

- PELOUSE ARBORÉE
- CONIFÈRES ISOLÉS
- ALIGNEMENT D'ARBRES
- BANDE ARBUSTIVE
- PELOUSE, COUVRE-SOL ET CLAIRIÈRE
- VÉGÉTATION EXTÉRIEURE AU SITE
- COULEUVRE BRUNE (Cf étude Primula Environnement)
- PRISES DE VUE

ECHELLE



Carte de la végétation

Analyse paysagère du site du Séminaire de Philosophie

version & vian paysages_architectes paysagistes



V1 Alignement d'arbustes sur notre site le long du mur de soutènement longeant la Côte-des-Neiges. Il fournit un cadre végétal du chemin de la Côte-des-Neiges mais ne contribue pas à atténuer l'impact visuel du mur de soutènement l'été.



V2 Alignement d'arbres le long du mur de soutènement longeant le chemin de la Côte-des-Neiges. Il contribue à atténuer l'impact visuel du mur.



V3 Alignement d'arbres de part et d'autre de la voie d'accès de l'entrée est. Il marque l'approche au bâtiment et accentue l'effet topographique de la montagne par la succession des troncs qui accentue l'effet de perspective.



V4 Alignement d'arbres le long du chemin d'accès véhiculaire menant à l'ancienne maison des employés. Il forme un filtre végétal devant la maison et encadre le terrain de gazon sportif pour en faire un espace lisible défini. Il atténue l'impact visuel de l'asphalte dans ce secteur.



V5 Pelouse arborée d'un regroupement d'arbres alignés. Il structure l'espace vis-à-vis l'aile est du séminaire et oriente la vue sur l'ensemble du site dans sa longueur, tout en suggérant une continuité architecturale au cadre visuel que forme le bâtiment.



V6 Arbres isolés renfermant la cour formée par le parvis du bâtiment et filtrant la vue vers l'extérieur. Ils soulignent et marquent la présence des escaliers et créent un rapport d'échelle entre le bâtiment et le piéton.



V7 Double alignement d'arbres matures qui permet de déambuler sur une pelouse dans un cadre végétal, densifié d'un côté par la présence du boisé. Présents dans l'iconographie historique des lieux, ces alignements ont rapidement structuré l'espace vis-à-vis l'aile ouest du bâtiment et cadré sa vue panoramique vers la ville. Cet alignement oriente une perspective lointaine sur le site.

4.2.2 La flore et la faune

La végétation occupe une place prépondérante dans l'histoire du site. Plus d'un tiers de la surface est boisée ou regroupe un ou plusieurs arbres ou arbustes. Les zones les plus fortement plantées se retrouvent sur le flanc sud où les plantations s'étendent sur toute la longueur et recouvrent la totalité de la pente, d'ouest en est d'une part, et d'autre part, le long de la frontière nord du site où les arbres ceinturent toute la zone, de la place de Ramezay au chemin de la Côte-des-Neiges.

L'évolution de la végétation

Dans l'évolution de la flore du site, il faut retenir qu'il y a eu abattage, à partir du XVIIIe siècle, de nombreux arbres pour ouvrir les terres à la culture et pour satisfaire aux demandes du gouverneur. Ces abattages ont permis de garder un lien visuel entre la ville et la mission des Sulpiciens sur la montagne. Ils ont dénudé la montagne jusqu'au pied de son escarpement.

L'implantation du séminaire a été établie dans les hauteurs du piedmont où des vergers, des vignobles et des potagers ont été cultivés. Ceux-ci s'étendaient jusqu'au chemin de la Côte-des-Neiges actuel et à l'est de l'actuelle avenue de Ramezay. Des plantations d'arbres ornementaux ont également été réalisées vers 1900. Ces plantations d'arbres en rangées sont encore présentes aujourd'hui à certains endroits, mais constituées d'espèces différentes. En effet les peupliers de Lombardie (*Populus nigra*) qui étaient utilisés pour les alignements au début du XXe siècle sont tous disparus aujourd'hui, car les individus de cette espèce n'ont pas une espérance de vie très élevée. Maintenant, on observe des arbres non indigènes plantés en rangées à l'ouest du bâtiment principal, dans un espace dégagé. On y note entre autres la présence de gros marronniers. La forêt encadrée, par ces marronniers semble être constituée d'arbres issus de germination naturelle selon Primula.

Les boisés

Par ailleurs, une étude de chronoséquences réalisée par Primula a permis de déterminer l'avenir du peuplement actuel (voir dans l'annexe 15). Ces chronoséquences reflètent le caractère évolutif des peuplements forestiers. Les chronoséquences sont faites à partir des données de semis, de gaulis et du diamètre exact des arbres. Cette méthode de représentation faite à partir des espèces ligneuses permet d'évaluer et de prédire l'avenir des communautés végétales et aide à mieux discerner les changements de végétation pouvant se faire pour chaque communauté végétale identifiée. Cette méthode donne une valeur aux communautés présentes et justifie leur préservation dans un ensemble naturel existant. Sur le plan du paysage, cette étude assure la continuité et la qualité naturelle de certaines des composantes végétales déjà existantes.

Nous avons souligné dans l'étude de Primula que plusieurs peuplements forment un ensemble forestier d'intérêt quant à leur maturité. Même si les valeurs écologiques sont peu élevées, le statut successional des sites échantillonnés montre que les forêts sont matures. En effet, les forêts sont composées d'arbres de gros diamètre accompagnés de gaulis de différentes tailles dont les espèces dominantes demeurent des espèces introduites.



V8 Gazon arboré vu du haut du Séminaire et qui comporte une diversité d'espèces horticoles nobles, ainsi qu'un mélange de feuillus et de conifères impressionnants par leur dimension. Cet ensemble digne d'un parc de quartier nous donne l'impression d'être dans le parc du Mont-Royal. Il comporte une sorte de clairière.



V9 Alignement d'arbres à grand déploiement qui longe un sentier informel sur une pelouse qui épouse les formes d'un sol modelé par de légers talus. L'ambiance procurée par cette présence végétale est bucolique sans compter que son emplacement, vis-à-vis la statue, lui donne une importance symbolique. Il semble que cet alignement fait partie d'un parcours processionnel vers la statue.



V10 Alignement d'arbres séparant le stationnement du terrain de tennis. Il participe à la structuration de l'espace par rapport à l'implantation du bâtiment.



V11 Clairière au milieu de la pelouse arborée conférant au site une richesse d'expériences spatiales où la nature domine. La diversité des jeux de lumière de cette clairière et la diversité des essences végétales nobles sont synonymes de prestige.



V12 Alignement d'arbres longeant l'escarpement multipliant le caractère naturel de l'effet de la montagne. Il offre un cadre végétal à l'approche au bâtiment.



V13 Boisé dense et offrant une expérience véritable de la nature en ville. En effet, à l'intérieur, on oublie la présence du contexte. Le relief accidenté, mais doux ajoute à cet effet naturel.



V14 Plateau gazonné reflétant une ambiance pittoresque et bucolique. Son cadre végétal offre en effet des tableaux sur la montagne et sur la ville et marque une époque. C'est une expérience intéressante pour les jeux de lumière et l'intimité qu'elle peut offrir. La continuité végétale avec la montagne et Westmount donne le prestige au lieu.



V15 Haie offrant un cadre végétal à un espace ouvert le long de l'avenue Cedar. Elle camoufle partiellement la clôture de maille de chaîne.



V16 Haie offrant un cadre végétal à un espace ouvert le long de l'avenue de Ramezay sans compter qu'elle camoufle partiellement la clôture de maille de chaîne.

La valeur écologique du site franchit le seuil moyen et se démarque en raison de la présence de la couleuvre brune, qui mérite certainement une attention particulière en plus de la présence aviaire. De plus, le site à l'étude est illustré comme la zone 1 des composantes du réseau écologique dans le plan défini par la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels adoptés en décembre 2004. Elle figure parmi les bois d'intérêt à valoriser en dehors du réseau écologique. Selon Primula, la valeur biotique de la végétation du site se résume par l'addition des éléments suivants : le maintien d'un corridor vert en liaison avec les autres bois de la montagne et le maintien d'un bassin de biodiversité pour la flore, pour la faune, le fait que les bois soient une halte migratoire pour les oiseaux, le fait que les bois en contexte urbain soient un avantage environnemental quant à la qualité de l'air et à l'aspect visuel de la ville (Primula, 2006. 69).

De plus, nous remarquons en effet que le bois du site du séminaire figure sur toutes les cartes de l'évolution des boisés illustrées par la Ville de Montréal (voir annexe 17). Cette remarque est assez notoire si l'on observe la dégradation importante des bois de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal sur ces mêmes cartes.

Dans l'ensemble, il est important de remarquer que, la ville de Westmount et l'arrondissement Ville-Marie, dans le secteur entourant notre site, comportent un couvert végétal important qui procure une prolongation de l'effet de la Montagne. Pour la continuité qu'il permet avec ces zones boisées et la participation à la définition de la montagne, il nous semble donc évident que la valeur du bois couvrant actuellement le site est remarquable et qu'elle fait en sorte qu'il doit à tout prix être préservé afin de conserver le cadre végétal du paysage du site.

Le secteur boisé de l'escarpement sud

Les arbres plantés sur la falaise du côté sud créent un écran opaque durant la saison estivale et offrent plusieurs vues ouvertes sur le bâtiment principal lorsqu'arrive la chute des feuilles. Dès lors, un changement d'ambiance est perceptible, car en feuilles, le boisé est opaque. Après la chute des feuilles, l'ambiance est plus lumineuse, les troncs et la structure des arbres dominant, la topographie se révèle et plusieurs vues se dégagent. Le bâtiment principal apparaît partiellement et la porosité entre les espaces s'accroît. Par contre, la forte dénivellation ne permet pas de se promener dans cette zone qui ne peut être traversée qu'en empruntant les deux escaliers de bois qui s'y trouvent. La partie inférieure de l'escarpement boisé expose une partie rocheuse à l'ouest du chemin Saint-Sulpice. Dans ce secteur le couvert est composé d'arbres matures. La végétation dans les autres strates n'est pas très présente ce qui contribue à l'érosion des sols, perceptible à plusieurs endroits. Au moins quinze pour cent des arbres présentent des blessures, des chancres, ou ont plusieurs branches mortes ou de l'écorce enlevée. Le bois mort permet de croire que les arbres n'ont pas été souvent élagués et qu'ils n'ont pas été entretenus. Un entretien permettrait de dégager le sol de tout le bois mort ce qui favoriserait la revégétalisation et la mise en place de nouvelles pousses.

Le secteur boisé nord

Le secteur boisé nord se prolonge de l'entrée ouest du site jusqu'à l'entrée véhiculaire située à l'est. On peut le diviser en deux sous zones distinctes. Une première se trouve à l'est, où la végétation est située sur la pente et qui est traversée par le seul escalier qui accède au site. Cette partie n'est pas accessible aux usagers à cause de la pente et de la densité.

La deuxième zone commence à l'arrière du bâtiment et rejoint l'avenue de Ramezay. Dans cette dernière, le relief du terrain passe de plat à partiellement accidenté et la végétation arborescente de peu à moyennement dense, permettant ainsi aux utilisateurs de se promener dans plus de la moitié du boisé. Plusieurs sentiers informels se sont créés et les résidents du quartier résidentiel adjacent viennent s'y promener seuls ou avec leur chien. La croix, la statue de la vierge et la grotte ainsi que le parterre engazonné au nord-ouest sont autant d'éléments qui favorisent la promenade. Le boisé offre une bonne intimité au bâtiment situé en contrebas et constitue un écran visuel et sonore entre les voiries périphériques et l'intérieur du site. Le boisé peu profond apporte un sentiment de sécurité aux promeneurs tout en permettant de rejoindre rapidement la pelouse plantée située à la lisière sud du boisé. Dans ce secteur le visiteur surplombe le plateau central du site et, selon les saisons, plusieurs vues se composent au fil de la visite vers le bâtiment principal.

Dans cette zone, l'érosion est également présente, tout comme les blessures et les maladies qui sont perceptibles sur de nombreux arbres. Beaucoup de branches mortes jonchent le sol et on observe plusieurs souches laissées sur place, d'arbres anciennement coupés. Cette partie du site permet la promenade et la détente dans un milieu boisé paisible et qui offre une ambiance calme et feutrée.

Les parterres plantés

On retrouve quatre parterres plantés sur le site. Le premier est situé à côté de l'entrée est du site. Il est constitué d'une pente gazonnée inclinée bordée de quelques arbres et entrecoupée par la voirie. L'alignement des arbres donne un côté solennel à l'entrée. Le deuxième correspond au grand plateau qui s'étale sur toute la longueur du site et qui retrouve en son centre le bâtiment principal. Le secteur boisé de l'escarpement sud en constitue sa limite. Sur ce parterre on retrouve un seul regroupement significatif au centre. Les arbres qui y sont implantés de façon ordonnée créent un regroupement formel qui souligne l'aile est du bâtiment et divise le parterre et structure l'espace dans une continuité architecturale.

Le troisième parterre se retrouve à l'ouest du bâtiment et se prolonge jusqu'à la limite sud du boisé nord. Plusieurs arbres matures se retrouvent au centre de ce secteur alors qu'en sa périphérie, un alignement d'arbres souligne la procession vers la vierge. Quelques conifères sont plantés à l'extrémité est du parterre.

Le quatrième parterre est localisé au nord-ouest du terrain. Quelques arbres et arbustes le ceinturent. Il sert de zone de bain de soleil, de rencontre et de détente pour les usagers.



Carte des accès



Figure 56 : Carte postale, vers 1890, source : APSSM
Ancien sentier traversant le talus nord

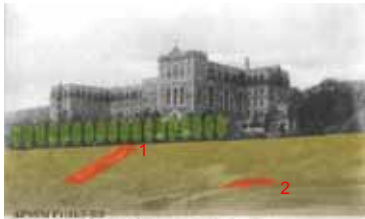


Figure 57 : Carte postale, vers 1890, source : APSSM
Ancien escalier de béton traversant le talus sud vis-à-vis de l'aile est du Séminaire



Figure 58 : Carte postale, vers 1890, source : APSSM
Sentier piéton est-ouest dont la géométrie est similaire aujourd'hui



Figure 59 : photographie aérienne actuelle, source : ville de Montréal



Figure 60 : photographie aérienne actuelle, source : ville de Montréal

4.2.3 Les accès

Le site est enclavé tout en étant encerclé par des voies de circulation importantes. L'étude des accès concerne ces voies périphériques ainsi que les entrées au site et les accès aux bâtiments. Comme le site est situé en zone montagneuse, plusieurs accès au lieu et à travers celui-ci ainsi qu'aux bâtiments sont articulés par des escaliers également répertoriés dans les pages suivantes. Puisque de nombreuses clôtures se dressent au périmètre du site institutionnel afin d'en limiter partiellement l'accès, nous avons aussi analysé ces dernières.

4.2.3.1 Les voies de circulation périphériques

Le site est situé à un point d'accès majeur à la montagne. Sur le mont Royal, on compte parmi les accès principaux sur le flanc sud de la montagne, l'entrée par Atwater et par Cedar ainsi que sur le chemin de la Côte-des-Neiges, entrée historique à la montagne, qui offre une expérience visuelle cinématique vers le nord comme vers le sud. Le chemin de la Côte-des-Neiges a toutefois subi des aménagements importants et ne correspond plus aujourd'hui à un chemin qui traverse une montagne mais plutôt à un boulevard urbain hors échelle. La vision de « Parkway » que proposait Olmsted pour ce chemin était juste, mais n'a pas résisté aux élans technocratiques.

Ces accès constituent aussi un lien primordial entre la Ville et la Montagne avec le chemin de la Côte-des-Neiges. Leur configuration et la qualité des paysages offrent un parcours d'ordre patrimonial entre la ville et la montagne. Du côté de l'arrondissement Ville-Marie, le projet de requalification du chemin Côte-des-Neiges va de pair avec le projet de l'entrée principale au site du Séminaire.

Depuis la ville de Westmount, l'entrée au site se connecte à un parcours sur le piedmont par Cedar et Saint-Sulpice. Ces liens offrent aussi un parcours marqué par une typologie d'implantation des bâtiments patrimoniaux qui gravitent autour de la montagne.



Figure 61 Séminaire St-Sulpice - Domaine de la Montagne, carte de St-Jean et Grisé, 1917, source : APSSM P1 E5- 7/5



A Légèrement sinueuse, la voie est bordée d'arbres et de massifs arbustifs. Le parcours permet une découverte progressive et intime du bâtiment principal. L'entrée est étroite, son accessibilité réduite de la rue par le manque de visibilité de la rue et la vitesse des voitures.



B Entrée principale, secteur ouest, dans un secteur résidentiel à même la ville de Westmount. Typique des voies d'accès des institutions du piedmont par son orientation est-ouest et la façon de suivre les courbes de niveau. Les résidences bordent l'entrée du site et leur présence donne un aspect privé à cette entrée. Seul le bâtiment du Séminaire que l'on découvre en se rapprochant nous indique que l'on se trouve sur un site institutionnel.



C Accès principal piétonnier reliant le chemin de la Côte-des-Neiges au bâtiment. Cette expérience de l'ascension préserve aussi le lien nord-sud sur ce flanc de la montagne. Cet accès peu visible est constitué d'un escalier en bois traité à paliers multiples. Les nombreuses marches et sa longueur ne le rendent pas accessible à tous. Il offre néanmoins un parcours agréable et des nombreuses vues sur le site. Il constitue le seul lien piétonnier fonctionnel de la rue au site qui permet de franchir la forte dénivellation.



D L'un des deux accès piétonniers reliant le chemin Saint-Sulpice au bâtiment. Il permet le lien nord-sud de ce côté de la montagne. Localisé sur la rue à l'extrémité sud-est du site, il est peu visible de la rue, due à la végétation très dense. Il est constitué d'un escalier en bois traité à paliers multiples. Les nombreuses marches et sa longueur ne le rendent pas accessible à tous. Il offre néanmoins une ascension agréable vers le site.



E L'un des deux accès piétonniers reliant le chemin Saint-Sulpice au bâtiment. Localisé sur la rue, cet escalier de bois se trouve plus ou moins dans l'axe de l'entrée du bâtiment, ce qui en fait le lien le plus utilisé pour la partie sud. Il est peu visible de la rue, dû à la végétation très dense. Sa longueur ne le rend pas accessible à tous. Il offre néanmoins une ascension agréable vers le site sans compter qu'il constitue un lien nord-sud majeur pour le mont Royal.



F Accès secondaire au site situé sur l'avenue Cedar au coin nord-ouest du site. Il donne sur le plateau engazonné et permet de rejoindre, par le boisé, les autres points du site ou des bâtiments. Le portail en mailles de chaîne n'est pas très esthétique et ne met pas en valeur le caractère pittoresque des lieux et l'ensemble urbain de qualité. Une amélioration de l'accès est à prévoir.



G Accès secondaire au site situé sur l'avenue Cedar au coin nord-ouest du site, à l'autre extrémité de la clôture. Cet accès est complémentaire à l'accès F et donne sur le plateau engazonné. Le portail en mailles de chaîne n'est pas très esthétique, sans compter qu'il ne met pas en valeur le caractère pittoresque des lieux ni l'ensemble urbain de qualité. Une amélioration de l'accès est à prévoir, car aucun trottoir ou sentier ne rejoint la porte à la rue et il doit s'intégrer au caractère des lieux.



H Accès secondaire par une petite porte en maille de chaîne située sur l'avenue de Ramezay à l'ouest du site, à l'autre extrémité de la clôture. Cet accès est complémentaire aux accès F et G. Recouvert de la canopée des arbres du boisé, il est plus discret. Le portail en mailles de chaîne n'est pas très esthétique. Si l'accès est conservé, une amélioration de l'accès est à prévoir, car aucun trottoir ou sentier ne rejoint la porte à la rue et il y a une intégration au caractère des lieux à faire.

Analyse paysagère du site du Séminaire de Philosophie

version & vian paysages_architectes paysagistes



I Accès piéton informel à travers le boisé, en limite des propriétés résidentielles. Cette expérience du milieu naturel en ville est exceptionnelle.



J Accès piéton informel à travers le boisé et à l'intérieur du site. Il est situé en limite des propriétés résidentielles. Ce rapport à la nature est un privilège dans la ville.

4.2.3.2 Les entrées au site

Les accès au site sont de deux types : véhiculaire et piétonnier. Pour les accès véhiculaires, on en retrouve uniquement deux : celui de l'entrée principale donnant sur le chemin de la Côte-des-Neiges et situé au nord-est du Séminaire; celui situé dans l'aboutissement de la place de Ramezay et localisé au sud-ouest du site. Dans les deux cas, la situation géographique et topographique rend les accès peu visibles des rues. Seuls les habitués peuvent les trouver aisément. La plupart des accès piétonniers se font par des escaliers de bois qui traversent les fortes dénivellations localisés au nord et au sud du terrain, si ce n'est pas par les voies d'accès véhiculaires. Seules la partie ouest du site et l'entrée principale à l'ouest sont accessibles sans avoir à monter ou descendre des escaliers. Des sentiers informels sillonnent le site et offrent une expérience plus sensible.

Le traitement des accès n'est pas exploité et est loin d'être à la hauteur du prestige du site et du bâtiment. Les voies de circulation sont en asphalte et ne sont pas récentes. Quelques trottoirs de béton desservent les piétons. Dans l'ensemble, il n'y a pas de réseaux clairement établis et offrant un traitement intéressant pour les usagers. La sécurité peut être améliorée. L'accès principal au Séminaire depuis le chemin de la Côte-des-Neiges est dangereux pour les véhicules, étant donné la vitesse de circulation sur cette voie et l'angle de braquage nécessaire pour prendre l'entrée. Par ailleurs, elle est aussi secrète. Il faut la connaître pour savoir qu'elle existe, car du chemin de la Côte-des-Neiges, on devine à peine sa présence. En effet, le panneau annonçant actuellement le collège Marianopolis ne suffit pas pour signaler une entrée principale. Cette entrée est typique des accès aux bâtiments institutionnels situés sur le piedmont dans son orientation par rapport à la montagne et par rapport au bâtiment. L'accessibilité universelle est limitée. Dans la partie boisée à l'extrémité ouest, tout un réseau de chemins informels s'est créé au cours des années. De plus, plusieurs trottoirs, escaliers et autres équipements ont été ajoutés avec peu de soucis d'intégration et sont dans un état allant de moyen à détérioré.

Que ce soit pour l'entrée principale ou secondaire, l'approche au bâtiment est fortement liée à son axe central et suit les courbes de niveau du site. La mise en espace et le traitement de ces entrées ont perdu leur inscription à la composition architecturale du bâtiment et à son implantation sur le site.



P1 Accès principal, façade Côte-des-Neiges, composé d'une dalle de béton sur sol et d'un perron en béton coulé. En bon état, mais ne répond pas aux normes d'accessibilité universelle. Le traitement pourrait être plus raffiné pour exprimer le seuil de cette entrée principale.



P2 Accès au niveau inférieur du terrain par un escalier de béton coulé. Le trottoir donne aussi sur une petite cour dallée aménagée sur un toit. En assez bon état mis à part les bancs en bois qui seraient à changer sous peu.



P3 Accès à la chambre électrique d'Hydro-Québec par une rampe en béton coulé. L'espace pourrait avoir un aménagement mieux intégré à son contexte.



P4 Porte d'issue secondaire localisée sur la façade sud-est.



P5 Perron avec une contremarche; issue sud-est du Séminaire. Il n'y a pas d'accès universel, le béton est en mauvais état. Le perron doit être refait.



P6 Escalier de service et d'issue. Situé sur la façade sud-est du Séminaire, il dessert tous les étages. En acier peint, il est fixé sur plusieurs bases de béton. Il est en assez bon état, mais présente un intérêt visuel peu élevé. Il offre assez de transparence vers la façade.



P7 Escalier d'accès principal au bâtiment. Il fait partie de la composition d'ensemble du portique d'entrée. En bois peint il a 7 contremarches et une main-courante en acier peint. Il offre une bonne largeur et contribue à l'ornementation de l'entrée. Il est en état moyen, à restaurer.



P8 Sentier vers la porte d'accès au petit cabanon rajouté en façade avant du Séminaire. À noter l'érosion et la dégradation importante du revêtement asphaltique. Gazon abîmé à refaire.



P9 Porte en partie dissimulée par l'escalier d'issue, ancré sur une dalle de béton. Elle ne possède pas d'accès universel.



P10 Porte localisée sur la façade sud du bâtiment du Séminaire. La porte est de plein-pied avec le niveau du sol.



P11 Escalier de service, façade arrière du Séminaire. Il est décollé du sol, en béton coulé avec 3 contremarches et palier. Les mains-courantes et le garde-corps sont en acier peint. Il est en assez bon état.



P12 Porche avec passage aérien reliant le nouveau bâtiment et l'ancien.



P13 Accès au sous-sol du bâtiment avec rampe d'accès en asphalte. L'accès est surplombé par une marquise de qualité moyenne.



P14 Escalier de secours situé au nord-est du Séminaire. Il est en acier peint et en mauvais état. Il a un faible intérêt visuel et doit être restauré ou remplacé selon les besoins.



P15A Escalier couvert, entrée principale du gymnase. Il est en béton coulé avec mains-courantes en acier galvanisé. Il est en assez bon état, mais de valeur peu significative.



P15B Rampe d'accès du gymnase. Elle est en béton coulé avec mains-courantes en acier galvanisé. Il y a de la ventilation sous la rampe. Elle est en bon état mais pas conforme aux normes d'accessibilité universelle et peu intégrée au contexte.

4.2.3.3 Les accès au bâtiment

Les accès aux bâtiments sont de différentes natures. On dénombre les entrées principales, les entrées secondaires, les issues de secours (portes et escaliers), les accès aux divers équipements, et enfin les accès aux zones de service.

Tous ces accès sont traités individuellement et ne présentent pas d'homogénéité, que ce soit par l'utilisation des matériaux ou par les formes qui les composent. Le bâtiment principal du Séminaire n'a que deux entrées majeures. Une est située sur le côté sud-est, dans le prolongement de l'accès véhiculaire, et la deuxième est localisée sur la façade principale du bâtiment. Cette dernière est composée d'une série d'escaliers extérieurs se prolongeant par un escalier de bois conduisant à une large marquise. Les autres accès sont éparpillés sur le pourtour du bâtiment du séminaire et sur la façade avant du bâtiment arrière, et servent d'accès au sous-sol, aux issues, aux livraisons et aux escaliers extérieurs.

Le gymnase a son entrée principale sur la zone de service et est lié par une passerelle intérieure, au bâtiment principal. Ses accès de service sont distribués sur les façades sud et ouest.

L'ancienne résidence des employés a deux accès, l'un principal en façade et l'autre à l'arrière.



P16 Porte de garage du gymnase. Elle est de plein-pied avec le sol adjacent.



P17 Perron avec contremarche qui donne accès aux locaux techniques. Il n'y a pas d'accès universels et le béton est en mauvais état. Le perron doit être refait.



P18 Escalier de secours à l'arrière du petit bâtiment. Entièrement en acier peint, elle a une forme typique des escaliers d'issues. Elle est en bon état.



P19 Escalier de béton coulé en façade du bâtiment résidentiel. La main-courante est en acier peint. L'escalier est en bon état.



E1A Escalier d'accès à Côte-des-Neiges. Escalier en bois traité à volées multiples avec plusieurs paliers créant de petits belvédères. En assez bonne condition, il sert de lien aux joggers et autres usagers. Il contribue aussi à la compréhension de la topographie. Il mérite d'être davantage intégré au talus et à l'ensemble des aménagements.



E1B Rampe d'accès à l'escalier de bois. La rampe en béton et les mains courantes sont en acier peint, en assez bon état. Elle permet d'offrir un trottoir protégé des autos. Elle n'est pas conforme et inutilisable comme accès universel, et peu intégrée à l'environnement.



E2 Escalier en bois traité à deux volées. Localisé à l'intérieur du site, il traverse le talus entre les deux voies à l'est du site. Mains courantes non-conformes au CNB. Il est en assez bon état. Il mérite d'être davantage intégré au talus et à l'ensemble des aménagements.



E3 Escalier en bois à plusieurs volées. Un des deux escaliers localisés au sud-est. Il rejoint le chemin Saint-Sulpice en contrebas. Il possède une forte dénivellation et parcours intéressant du piéton sous un épais couvert végétal. Il est en bon état général. Il mérite d'être davantage intégré au talus et à l'ensemble des aménagements.

4.2.3.4 Les escaliers

Étant donné l'implantation du Séminaire sur la montagne et le jeu de talus et plateaux typique du piedmont, nous retrouvons plusieurs escaliers pour assurer l'accès des piétons au site. Ils s'inscrivent dans un parcours cinématique de la montagne et assurent le lien nord-sud entre la ville et la montagne. Leur proximité avec le parc du Mont-Royal accentue cette importance.

Les escaliers d'accès au site sont des équipements essentiels pour relier le site du Séminaire aux éléments périphériques. Ensemble, ils assurent les axes nord-sud de circulation piétonne entre la montagne et la ville en passant par le site. En effet, la topographie de la montagne crée deux barrières physiques importantes au nord-est et au sud-est. La forte dénivellation qui en découle empêche tous liens physiques entre l'extérieur et l'intérieur, et seule la mise en place des escaliers de bois à plusieurs volées permet aux piétons d'accéder au site. Les escaliers d'accès aux bâtiments servent d'accès ou d'issues aux trois bâtiments du site. Ils sont en bois, en béton ou en métal et ne présentent pas d'intérêt particulier. L'état des escaliers est passable, mais le manque d'homogénéité est frappant. Les escaliers relient différents espaces à l'intérieur du site. Seuls trois escaliers relient différents espaces sur le site. Leur rôle est principalement de franchir des dénivellations intérieures. Le premier relie la voirie est à celle conduisant à l'ancienne maison des employés ; le deuxième permet de franchir les petits talus localisés devant l'entrée principale du bâtiment ; le dernier permet d'accéder à la statue de la Vierge Marie.



E4 Escalier en bois à plusieurs volées. C'est un des deux escaliers localisés au sud-ouest. Il rejoint le chemin Saint-Sulpice en contrebas. Il possède une forte dénivellation et offre un parcours intéressant aux piétons, sous un épais couvert végétal. Il est en bon état général. Il mérite d'être davantage intégré au talus et à l'ensemble des aménagements.



E5 Escalier en béton coulé et peint, conduisant aux statues localisées à l'extrémité ouest du site. La position des marches et leur largeur témoignent des processions passées et dégagent une certaine solennité. Le béton est très altéré et l'escalier est à refaire en entier. Il mérite d'être intégré à l'ensemble des aménagements.



E6 Escaliers en béton coulé, deux volées sur sol (7 et 11 contremarches) intégrés à la topographie du talus. Mains-courantes non-conformes et justes sur la 2e volée. Le béton étant en mauvais état, les escaliers sont à refaire et le traitement mérite d'être intégré à l'ensemble des aménagements.



E7 Escalier en béton avec muret en béton servant de garde-corps. Cet escalier permet de rejoindre l'entrée latérale est de la façade principale du bâtiment. L'escalier est peu intégré à l'architecture du bâtiment. Il est en bonne condition générale, mais l'intérêt architectural peu élevé.



E8 Ancien escalier en bois reliant l'avenue Cedar à l'entrée est du bâtiment. Il ne reste que quelques marches et des poteaux éparpillés. Un escalier de bois plus récent le remplace plus à l'est. Les restes devraient être enlevés et la zone revégétalisée.



E9 Vestige d'un ancien escalier de pierres avec main-courante en acier conduisant à la statue du Sacré-Cœur. Seule une partie de la main-courante est visible. Les marches ont été recouvertes de terre et des plantations ont naturellement poussé, masquant les traces de l'escalier initial. La zone devrait être nettoyée et la main courante enlevée.



C1 Clôture à mailles de chaîne de +/- 3.0 m de haut. Elle ferme le côté sud du terrain de sport. Elle assure la sécurité des usagers puisqu'elle empêche l'accès à l'escarpement sud. La clôture C2 se trouve dans sa continuité. Elle est en bon état.



C2 Clôture à mailles de chaîne de +/- 1.3m de haut. Elle ferme le côté ouest du plateau sportif et délimite le parterre gazonné de la lisière arborée de l'escarpement. Elle assure la sécurité des usagers puisqu'elle empêche l'accès à l'escarpement sud.



C3 Clôture périmétrique des courts de tennis, en mailles de chaîne. Elle est en bon état et spécifique à la fonction.



C4 Barrière opaque en acier peint pour la zone de livraison. 1.7m de haut. Elle est en bon état, mais peu intégrée à l'environnement et de faible intérêt visuel.



C5 Barrière composée de tubulaires en acier galvanisé, située près de l'entrée ouest du site et à côté des tennis. Elle ferme l'accès à la voirie. Elle est en état moyen avec un peu de rouille. C'est un élément fonctionnel, mais pas intéressant.



C6 Clôture faisant aussi office de garde-fou pour les véhicules circulant sur le chemin de la Côte-des-Neiges. En acier peint noir, elle est fixée sur un muret de béton. Elle est en excellent état.



C7 Clôture à mailles de chaîne située à l'intérieur du site, le long de l'avenue Cedar et derrière le bâtiment. Elle est en bon état.



C8 Clôture à mailles de chaîne située à l'intérieur du site, autour de l'aire gazonnée et le long de l'avenue Cedar. Elle se prolonge sur l'avenue de Ramesay. Elle est en bon état.



C9 Clôture à mailles de chaîne encadrant l'entrée ouest, place de Ramezay. D'une hauteur de 2.0 mètres, elle est en bonne condition.

4.2.3.5 Les clôtures

Le rôle des clôtures n'est pas clair. Elles n'offrent pas toute la sécurité voulue et ne permettent pas au site d'être clos. Elles sont assez récentes et majoritairement en maille de chaîne, ce qui leur enlève tout intérêt. Une portion est en acier peint le long de Côte-des-Neiges. On retrouve la plupart des clôtures en périphérie du site, dans le secteur nord. Il n'y a aucune continuité visuelle sur l'ensemble du site.



LEGENDE

- APPAREIL D'ÉCLAIRAGE
- PRISES DE VUES
- ÉLÉMENTS DE SIGNALÉTIQUE
- PRISES DE VUES
- ACCÈS PRINCIPAUX
- STATIONNEMENT
- TENNIS
- PARVIS
- GAZON POLYVALENT
- BOISÉ URBAIN
- ESCARPEMENT BOISÉ

ECHELLE



Carte des usages

Analyse paysagère du site du Séminaire de Philosophie

version & vian paysages_architectes paysagistes



L1A Poteaux électriques (fûts métalliques) pour l'alimentation de diverses lumières. À relocaliser selon les besoins futurs, pas de valeurs particulières. État moyen.



L1B Suite de la série visible en L1a. À relocaliser.



L2 Éclairage du stationnement et de l'entrée depuis Westmount. Fût en acier hauteur +/- 8.0m. Bon état. Photométrie à vérifier. Les appareils ne sont pas récents. En général utilisés dans les rues plutôt que sur des terrains privés.



L3 Poteau électrique isolé. Fût en acier. À enlever.

4.2.4 Les usages

Le site du séminaire est utilisé comme institution d'enseignement depuis plusieurs années. Les éléments construits liés aux usages du lieu sont rattachés à cette fonction. Il s'agit de l'éclairage des bâtiments, des aires sportives et des accès ainsi que d'éléments signalétiques principalement liés aux allées véhiculaires.

4.2.4.1 Éclairage

Les luminaires présents sur le site sont de factures diverses et de nombreux types s'y retrouvent. Il y a des luminaires sur fût, des appliques murales et des projecteurs. Les formes, les dimensions et les couleurs sont variées tout comme la qualité de l'éclairage produit. Une photométrie générale devrait être réalisée sur le site pour connaître les niveaux d'éclairage existants et ceux qui seraient requis par les nouvelles occupations. Aucun éclairage d'ambiance ou d'esthétique n'existe. L'éclairage présent n'a qu'une utilité fonctionnelle et il ne semble jamais y avoir eu de réflexions pour l'élaboration d'un plan lumière du site ou des édifices. Les accès principaux ne sont pas bien éclairés, tout comme les principaux liens piétonniers.



L4 Appareil d'éclairages multiples et caméra de sécurité monté sur fût. À relocaliser ou à enlever selon les besoins.



L5A Applique murale carrée sur le bâtiment principal avec filage en surface. Aucune qualité esthétique ni intégration.



L5B Applique murale ronde située sur la façade arrière du bâtiment principal avec filage en surface. Aucune qualité esthétique ni intégration.



L5C Appliques murales rectangulaires en aluminium et de couleur marron foncé. Situées de part et d'autre de l'entrée du bâtiment donnant sur le chemin de la Côte-des-Neiges, elles identifient l'accès et éclairent les bancs. En bon état.



L5D Appliques murales cylindriques, de petites dimensions avec globes transparents. Elles sont situées de chaque côté des portes doubles localisées sur l'aile sud-est du bâtiment et identifient l'accès. Elles sont en bon état.



L5E Appliques murales rectangulaires en aluminium et de couleur marron foncé. Elles sont situées sous la marquise, de part et d'autre de l'entrée principale du bâtiment donnant sur le parterre engazonné et elles identifient l'accès. Elles sont en bon état.



L6 Appareil d'éclairage sur fût situé près de l'escalier rejoignant la Côte-des-Neiges. En condition moyenne, il doit être relocalisé ou enlevé.



L7 Appareil d'éclairage sur fût situé à mi-course de l'escalier rejoignant le chemin de la Côte-des-Neiges. De condition moyenne, il doit être relocalisé ou enlevé.



L8 Projecteur fixé sur poteau pour éclairer l'aboutissement de l'escalier de bois reliant le chemin Saint-Sulpice au Séminaire. Il doit être remplacé.



L9 Projecteur fixé sur petit fût rond poteau et localisé à mi-parcours de l'escalier de bois reliant le chemin Saint-Sulpice au Séminaire. Il doit être remplacé.



L10 Projecteur carré fixé à la hauteur du 2e étage sur le mur extérieur du bâtiment. Il joue un rôle de sécurité. Il y a plusieurs filages électriques apparents. À remplacer.



L11 Applique murale rectangulaire en aluminium et de couleur marron foncé. Elle est située au-dessus de la porte de garage du bâtiment et localisée à l'arrière du Séminaire. Elle identifie l'accès au garage. Elle est en bon état.



S1 Panneau de signalisation avec l'inscription en bleu " MARIANOPOLIS 3880" sur fond blanc. Le panneau est monté à +- 5.0 m de hauteur et fixé sur deux poteaux ronds en acier. Il est visible du chemin de la Côte-des-Neiges et c'est le seul élément qui identifie l'institution. Il devra être enlevé lors des nouvelles occupations.



S2A Panneau de signalisation avec l'inscription «stationnement interdit». Il est situé à côté d'un autre panneau qui stipule que la limite de vitesse est limitée à 15km/h.



S2B Panneaux de signalisation avec l'inscription «stationnement interdit». Ils sont situés sur le terre-plein engazonné.



S3 Panneau de signalisation fixé sur un panneau rectangulaire en bois peint en blanc et fixé sur deux poteaux. Il a un pictogramme indiquant l'accès interdit aux chiens. Il est situé sur le parterre engazonné près de l'entrée principale.



S4 Plusieurs panneaux fixés sur la clôture de mailles de chaîne de l'entrée sur la place de Ramezay. Panneau de limite de vitesse à 15km/h, panneau indiquant « Terrain privé » et panneau indiquant la surveillance du site par un service de sécurité.



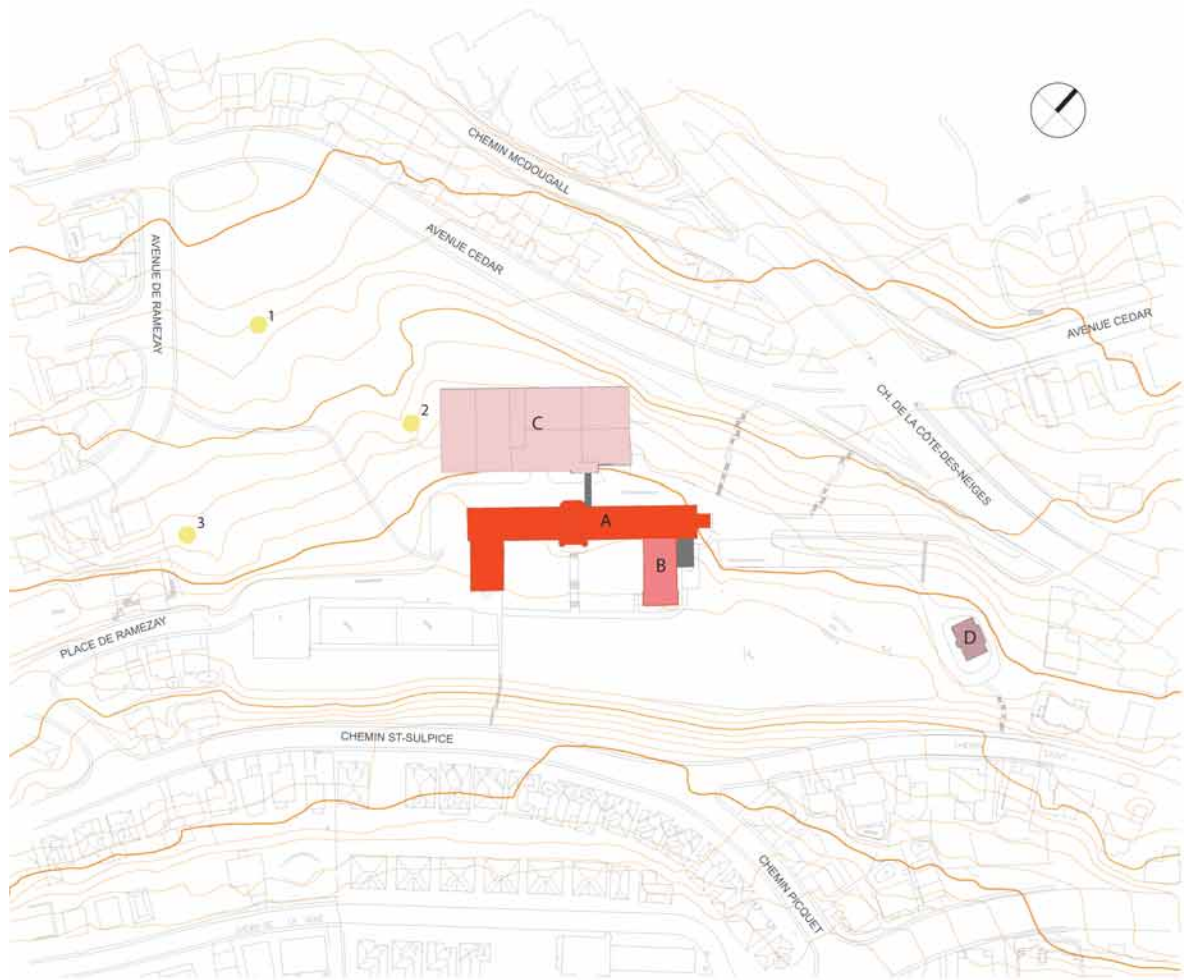
S5 Panneau indiquant « Terrain privé » et le remorquage de voitures non autorisées. Il est situé dans le stationnement ouest.



S6 Panneau indiquant «École St-Georges» et localisé à l'entrée nord-ouest.

4.2.4.2 Éléments de signalétique

Il n'y a pas beaucoup d'éléments de signalétique et la majorité d'entre eux sont regroupés autour des deux entrées véhiculaires de l'établissement. On remarque, par la différence dans leur traitement, que chacun des éléments a été fait en fonction des besoins du moment et sans aucun lien avec les autres. Comme les éléments d'éclairage, ils répondent minimalement aux besoins fonctionnels de l'établissement, mais ne présentent aucun intérêt particulier.



LEGENDE

- 1 CROIX DE BOIS
- 2 GROTTES
- 3 STATUE DU SACRÉ COEUR
- A ANCIEN SÉMINAIRE DE PHILOSOPHIE
- B CHAPELLE DU SÉMINAIRE DE PHILOSOPHIE
- C GYMNASE
- D ANCIENNE MAISON DES EMPLOYÉS

ECHELLE



Carte d'implantation architecturale et commémorative

Analyse paysagère du site du Séminaire de Philosophie

version & vian paysages_architectes paysagistes



1 Croix de bois



3 Grotte



2 Statue du Sacré Coeur



A/B Ancien Séminaire de Philosophie



C Gymnase



D Ancienne maison des employés du Séminaire

4.2.5 Les éléments architecturaux et commémoratifs

Parmi les éléments architecturaux principaux du site, le bâtiment du Séminaire de Philosophie est le plus spectaculaire. Une série d'éléments commémoratifs viennent également ponctuer le site et servir de points de repère.

4.3.5.1 Éléments architecturaux

Pour saisir l'implantation de l'édifice du Séminaire de Philosophie, il faut regarder la relation entre le bâtiment et le lieu naturel, développée par les architectes Perrault, Mesnard et Venne. Il faut imaginer le Séminaire implanté sur les hauteurs du Domaine de la Montagne; une longue pente entre ces hauteurs et la Ferme sous les Noyers s'étendant vers la rue Sherbrooke. Plus au nord, le lien se fait avec avec le «Glen» du chemin de la Côte-des-Neiges et avec la villa Temple Mount des McCord en face. Ces liens avec la montagne ont été grandement altérés au 20e siècle par les travaux de voirie.

Héritiers de la pratique de John Ostell et Henri-Maurice Perrault, l'agence de Perrault, Mesnard et Venne adopte un style s'apparentant à l'architecture de ces derniers tout en étant influencés par le côté innovateur, sur le plan de la composition, d'un H. H. Richardson. Leur architecture est une synthèse d'une part, de la prédilection Beaux Arts pour des plans clairs et lisibles avec les formes et les détails épurés favorisés par les médiévalistes Violet Le Duc et John Ruskin entre autres.

D'autre part, l'implantation est à la fois symétrique, par son adresse frontale à la ville et asymétrique, car une deuxième façade accueille les arrivants du chemin de la Côte-des-Neiges. Cette composition proto moderne dans sa liberté d'expression, est renforcée par les larges pans de verre profitant des vues sur la ville en contre bas, vus sans doute impreunables à l'origine avant la croissance des arbres sur le chemin Saint-Sulpice.

Cette architecture de Perrault, Mesnard et Venne, en constituant un type de coupure avec l'historicisme naïf, était doublement proto moderne. Dans les Sept Lampes d'Architecture (1848), Ruskin a discuté la question du sublime architectural des implantations en «montagne». Il s'agit de construire en sympathie avec des forces de la nature. C'est l'effet subjectif des grandes surfaces de maçonnerie et des larges masses de la lumière et de l'ombrage qui devait impressionner l'esprit de la jeunesse catholique. Les vus sur la ville suggéraient également l'importance du rôle futur des étudiants au sein de la société.

L'emphase de Ruskin sur les réactions humaines à l'art de construire porte sur le fait qu'elles se produisent profondément dans l'esprit et montent lentement dans la conscience. Ce qui lui conduit à formuler certaines règles de composition: «le critère de l'immensité ininterrompue» exige que l'architecte à la recherche du sublime emploie une certaine «largeur de la surface» dans ses murs. De cette manière, il peut réaliser l'effet «de la planéité de grandes plaines et de larges mers». Ce bâtiment est le reflet fidèle de telles idées.

4.3.5.2 Éléments commémoratifs

Les éléments commémoratifs sont témoins de la vocation historique des lieux et attribuent une valeur symbolique religieuse forte au lieu. Il s'agit d'une sculpture de la vierge Marie, d'une croix en bois et d'une grotte avec sculpture intégrée.



Carte des ensembles cohérents

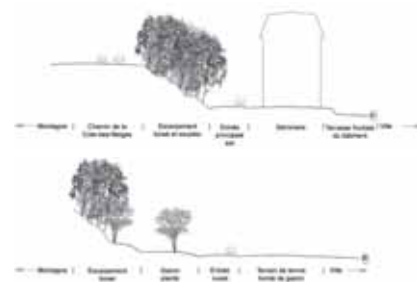
ENSEMBLE A



Ensemble A : Parc urbain

Situé au nord-ouest du site, cet ensemble pittoresque regroupe une aire gazonnée et un îlot boisé, tous deux possédant des pentes douces, ainsi qu'une portion des résidences sur de Ramezay et l'îlot Cedar qui est un paysage d'une grande cohérence selon Beaupré et Michaud (Beaupré et Michaud 1989, 49) et qui cadrent l'aire gazonnée. Lieu de promenades et d'activités diverses, ce secteur est doté de plusieurs entrées piétonnes et est grandement utilisé par les voisins de la propriété. Il peut être envisagé comme un «Village Green» potentiel pour les habitants de Westmount. Il est cependant un peu déconnecté du site de l'ancien séminaire, en partie à cause d'une coupure visuelle effectuée par la zone boisée au sud. L'îlot Cedar est toutefois doté d'un grand potentiel visuel vers l'extérieur, potentiel lié à son ouverture, à son échelle et à sa position surélevée.

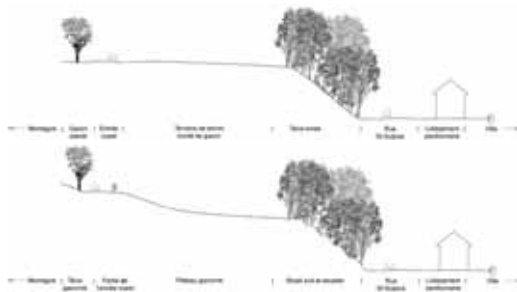
ENSEMBLE B



Ensemble B : Penten boisées

Cet ensemble traverse le site d'est en ouest. Il inclut des pentes boisées ou plantées ainsi que les allées automobiles principales de la propriété et une portion des résidences de Westmount. L'ensemble évoque la montagne, ses talus plantés, les modes de circulations est-ouest qui lui sont propres. Il contient des murets, des escaliers typiques des implantations à flanc de montagne. Cependant, la continuité des pentes boisées avec la montagne est interrompue par le chemin de la Côte-des-Neiges. L'ensemble est une zone d'accès aux bâtiments (ancien séminaire et gymnase) et donc le secteur au caractère le plus public de la propriété. Elle contient les éléments commémoratifs du site ainsi que de l'éclairage et la plupart des éléments de signalétique, associés à la voirie.

ENSEMBLE C



Ensemble C : Plateaux ouverts

Incluant deux plateaux ouverts, gazonnés et plantés d'arbres isolés à leurs limites ainsi que des portions du talus sud et des résidences bordant la rue Saint-Sulpice, cet ensemble évoque les plateaux du piedmont, jadis utilisés pour la culture, associés à des talus et des massifs boisés. Il comprend une série de petits talus façonnés afin de permettre une utilisation maximale des plateaux. L'ensemble est composé d'espaces linéaires juxtaposés, distincts en termes d'usage, de topographie et de plantations. Il cadre la zone construite au centre de la propriété à laquelle il est fortement lié, accueillant les activités extérieures rattachées au bâtiment. Il comprend les équipements sportifs de l'ancien collège ainsi que des escaliers, des appareils d'éclairage et quelques éléments signalétiques. Il jouait également le rôle de « Village Green » pour l'ancien collège. C'est une zone au fort potentiel visuel étant donné l'ouverture des plateaux gazonnés et leur position surélevée par rapport au centre-ville.

ENSEMBLE D



Ensemble D : Terrasse construite

L'ensemble D comprend les deux bâtiments institutionnels de la propriété ainsi qu'une terrasse gazonnée à l'avant du bâtiment principal, une portion du talus sud et des résidences de la rue Saint-Sulpice et la cour intérieure, entre le gymnase et l'ancien séminaire. Le lieu reflète la logique d'implantation des bâtiments du piedmont. Il contient plusieurs murets et escaliers, souvent liés aux bâtiments. C'est un lieu d'accès protocolaire ou de service pour les bâtiments. Le secteur est donc bien éclairé, les plantations sont en périphérie des espaces ouverts afin de les cadrer, des sentiers formels sont tracés. Les vues dans cet ensemble sont orientées par rapport au bâtiment principal qui vient interrompre la continuité entre les espaces extérieurs et domine l'ensemble par son échelle.

5.0 CONCLUSION

5 CONCLUSION

5.1 UNITÉS PAYSAGÈRES

Le paysage peut être découpé en différentes unités caractérisées par un mode d'organisation spatiale et ses composantes paysagères. Ces unités, dont le premier critère est l'homogénéité de ses composantes, sont délimitées soit par la topographie, la végétation, le cadre bâti ou l'utilisation du sol. Dans l'étude, chaque unité est cartographiée, illustrée et caractérisée. Des recommandations par unité découleront plus loin dans le rapport.



LEGENDE

A	PLATEAU ENGAZONNÉ	G	ACCÈS EST-OUEST
B	BOISE	H	ENTRÉE OUEST
C	GAZON PLANTÉ	I	TERRAINS DE TENNIS
D	ESCARPEMENT BOISÉ	J	PARVIS DU BÂTIMENT
E	ESCARPEMENT CLAIRSEME	K	TERRASSE FRONTALE DU BÂTIMENT
F	ENTRÉE PRINCIPALE EST	L	PLATEAU SPORTIF ENGAZONNÉ
1	CROIX DE BOIS	M	GAZON PLANTÉ AVEC BÂTIMENT SECONDAIRE
2	GROTTE	N	TALUS BOISÉ
3	STATUE DU SACRÉ COEUR		

ECHELLE



Carte des unités paysagères

Analyse paysagère du site du Séminaire de Philosophie

version & vian **paysages**_architectes paysagistes



A Plateau gazonné

Zone au nord-ouest du site, bordée par l'avenue Cedar et le chemin de Ramezay, limitée par le boisé au sud. Située dans les hauteurs de la montagne dans un secteur plutôt résidentiel.

Aspect visuel

Ce secteur profite, en hiver surtout, d'un tableau spectaculaire sur la ville avec la montagne en arrière. La topographie et son emplacement sur la montagne donnent un champ de vision lointain spectaculaire représentatif du pittoresque. Des vues sont cadrées sur le centre-ville vers l'ouest et d'autres sur Westmount, marqué, entre autres par le Trafalgar qui frappe le regard par son implantation typique du piedmont. Son cadrage végétal arboré délimite son entité avec le cadre architectural.

Topographie

Situé dans les hauteurs du piedmont, ce plateau suit la même courbe de niveau que la maison des McCord à l'origine. Plateau légèrement incliné, il a subi des transformations lors de la construction de l'avenue Cedar. Son intérêt réside dans la mise à niveau avec le quartier environnant et la continuité avec les hauteurs du piedmont.

Faune et Flore

Gazon ondulé, bordé d'arbrisseaux, la double rangée de peupliers a disparu ainsi que son caractère de prairie arborée au profit d'une ouverture visuelle et à la circulation piétonne libre.

Accès

Accessible pour les piétons, un sentier informel longe la lisière du boisé qui offre une promenade typique du piedmont et une ambiance pittoresque.

Usages

Espace à caractère public, très convoité par les résidents du quartier, tel un parc urbain, cette unité offre une ouverture et une circulation libre dans un cadre visuel riche et pittoresque. Une clôture en maille de chaîne forme une limite le long de la voie publique, mais n'empêche pas complètement son accès. On note quelques bancs délabrés au sud le long du boisé.

Éléments architecturaux et commémoratifs

Le cadre bâti est marquant par la présence du Trafalgar qui domine la vue vers la Montagne. Le lotissement pavillonnaire de l'îlot Cedar et de grandes maisons en rangées forment son cadre architectural typique du piedmont.



B Boisé

Zone située au nord-ouest du séminaire qui délimite le plateau gazonné et qui se juxtapose à l'escarpement boisé à l'est et à la zone de gazon plantée au sud.

Aspect visuel

Le boisé est difficilement lisible dans son entièreté, mais comporte un véritable couvert qui coupe l'usager de l'environnement extérieur. Le boisé agit aussi comme limite visuelle du plateau gazonné et le cadre parfaitement.

Topographie

Le relief accidenté sur une pente douce de 10 à 30% présente une rupture entre le plateau gazonné et le boisé qui rend sa limite claire. L'intérêt de cette topographie réside dans son aspect naturel informel qui augmente l'effet du sous-bois contrastant ainsi avec le contexte urbain et nous lie à la Montagne.

Faune et flore

Appartenance à la montagne par son couvert forestier dense, intérêt écologique important (présence de la couleuvre brune entre autres), plusieurs espèces ornementales (marronniers, tilleuls, érables de Norvège, faux acacias, saules), évolution de la végétation dans l'histoire depuis les coupes du XVIIIe siècle, appartenance à un ensemble naturel de boisés autour de la montagne qui favorise une biomasse aujourd'hui protégée et lui donnant une valeur biotique.

Accès

Accessible à travers une série de sentiers informels en terre battue de l'avenue Ramezay ainsi que de l'intérieur du site, ce boisé offre une promenade dans un milieu naturel (même si les essences ne sont pas tout à fait indigènes), dans un contexte urbain et sur la montagne.

Usages

Utilisé comme forêt urbaine ou parc urbain, espace lié au quartier résidentiel avoisinant, autant qu'au site du séminaire. Ce boisé, ne serait-ce que par sa vocation actuelle, a l'avantage de pouvoir être connecté au parc du Mont-Royal étant donné sa proximité, la nature de son milieu et la maturité de son peuplement forestier. Des débris de construction peuvent témoigner de l'histoire du site.

Éléments architecturaux et commémoratifs

Présence commémorative de la croix de bois et de la grotte bien préservées dans un cadre végétal. Cette zone délimite le site au sud-ouest et crée un filtre végétal le long du secteur résidentiel de la place et de l'avenue Ramezay.



C Gazon planté

Unité délimitée par le boisé au nord, la façade ouest du gymnase, l'aile ouest du séminaire et l'entrée au site de la place Ramezay.

Aspect visuel

Difficilement lisible et perceptible dans son entièreté étant donné son étendue, la quantité et la maturité des arbres isolés ou alignés, les limites en sont clairement découpées. Cette unité offre une canopée dense et sur presque tout son ensemble, mis à part pour la petite clairière.

Topographie :

Relief façonné par de petits talus sur une pente douce de 10 à 30% qui se termine sur un escarpement rocheux variant de 1 à 3 mètres de hauteur. Modification de la topographie lors de la construction du stationnement, des terrains de tennis et de la construction du gymnase. L'intérêt de cette topographie réside dans la douceur de ses ondulations contrastant avec un escarpement ainsi qu'avec cette continuité avec la topographie du piedmont.

Flore et faune

Gazon ondulé, planté d'arbres, appartenant à l'ensemble boisé par son couvert végétal important, présence d'essences ornementales (marronniers, tilleuls, érables de Norvège), évolution des plantations à travers l'histoire.

Accès

Accessible pour les piétons à travers des sentiers formels et informels. L'entrée de la zone fait face à l'aile est du bâtiment principal.

Usages

Espace au caractère semi-privé, lié au site de l'ancien Séminaire mais aussi utilisé par les résidents des alentours. Ses sentiers formels et informels offrent une circulation nord-sud essentielle pour lier la ville à la montagne et lier le site à sa périphérie. Sans compter que ces promenades offrent des parcours typiques du piedmont et significatifs de l'effet de la montagne.

Éléments architecturaux et commémoratifs

Présence de la statue, éléments commémoratifs témoins de sa vocation et chargées d'une forte symbolique religieuse. L'aile ouest du séminaire est négligée par le traitement en asphalte des voies de circulation véhiculaires. En effet, cette façade peut être perçue comme une entrée en soi dans l'aménagement de l'approche à partir de l'entrée au site.



D Escarpement boisé

Talus boisé, longitudinal, constituant une portion de la limite nord du site, longeant les résidences de la rue Cedar et se terminant sur la façade nord-ouest du gymnase qui constitue sa limite sud. Cette unité s'inscrit dans la continuité topographique du boisé au sud-ouest et de l'espacement clairsemé au nord-est.

Aspect visuel

Fortement liée à la portion est du talus longeant la Côte-des-Neiges, cette unité est lisible depuis l'extérieur du site, et camoufle le séminaire et son gymnase. Pour le piéton longeant Cedar, cette unité offre un cadre végétal d'intérêt qui s'ajoute à l'importante plantation de rue du quartier. La présence végétale importante rappelle les escarpements boisés de la Montagne et donne l'impression du prestige.

Topographie

Topographie prononcée, en position surélevée par rapport au site, contenant des zones de remblai, marque fortement l'identité du site par son appartenance à l'ensemble topographique de la montagne et du piedmont, transformations dues à la construction du gymnase. Ce talus enveloppe le gymnase et contribue à le camoufler.

Flore et faune

Espace densément planté, marque fortement l'identité du site par son appartenance à l'ensemble boisé de la montagne et du piedmont. La construction du gymnase a réduit la surface arborée. Son intérêt écologique est lié principalement à son appartenance à un boisé et à la maturité de ses essences, principalement non indigènes, et qui toutefois assurent la stabilité des talus.

Accès

Aucun accès possible sinon avec un escalier. Les vestiges d'un escalier de bois abandonné vis-à-vis une des intersections de Cedar et de Côte-des-Neiges ainsi que son alignement avec un chemin qui gravit la montagne pour se rendre au parc du Mont-Royal suggèrent une certaine continuité. Sans compter qu'à l'époque de l'implantation du Séminaire de Philosophie un sentier se poursuivait dans cet axe, le long de l'aile est du séminaire jusqu'à la ferme sous les noyers.

Usages

Cette unité renforce le caractère privé du lieu et constitue une limite du site. Elle offre une intéressante promenade.

Architecture et éléments commémoratifs

Aucune.



E Escarpement clairsemé

Talus gazonné formant une portion de la limite nord du site, débutant à l'entrée principale et longeant le chemin de la Côte-des-Neiges ainsi que l'accès véhiculaire principal. Il fait partie de l'ensemble topographique comprenant le boisé au sud-ouest et l'escarpement boisé adjacent.

Aspect visuel

Lisible et uniforme, cette unité se présente clairement dans l'espace par l'importance de son talus aux pentes variables. Du chemin de la Côte-des-Neiges, le site est masqué par sa végétation et les vues du site sont filtrées pour les piétons. Un alignement d'arbres et d'arbustes minimise l'impact visuel de la présence lourde du muret de soutènement. Cette unité crée une réelle barrière visuelle verte pour les vues de l'intérieur du site vers l'extérieur, ce qui en fait son intérêt.

Topographie

Espace aux fortes pentes variant de 10 % à plus de 50% en position surélevée par rapport au site, marque fortement l'identité du site et la continuité de la topographie prononcée de l'espacement de la montagne souligne l'appartenance du site à la montagne et au piedmont. La présence d'un important muret de soutènement imposant vu de l'intérieur marque le changement de niveau et crée une limite importante dont l'aspect laisse à désirer par sa lourdeur.

Flore et faune

Espace partiellement planté, intérêt écologique comme appartenance à un boisé, mais essences principalement non indigènes, marque fortement l'identité du site et souligne l'appartenance du site à la montagne et au piedmont.

Accès

Ce talus est franchissable par un escalier de bois très emprunté et en bon état. Unité bordée d'un muret de soutènement en béton et d'une clôture d'acier peint.

Usages

Cette unité renforce le caractère privé du lieu et constitue une limite du site.

Éléments architecturaux commémoratifs

Aucune.



5.1 LES UNITÉS PAYSAGÈRES (suite)

F Entrée principale est

Allée asphaltée à l'est du site, reliée au chemin de la Côte-des-Neiges et menant à l'aile est du bâtiment principal, pour ensuite devenir une allée secondaire asphaltée menant au bâtiment résidentiel. L'espace est bordé par l'escarpement clairsemé au nord et par le plateau sportif au sud. L'entrée principale du site contient aussi des espaces de stationnement, et un talus planté séparant les deux voies de circulation.

Aspect visuel

L'entrée offre un point de fuite sur la façade de l'aile est du séminaire. Cette vue est cadrée au nord par l'escarpement clairsemé et au sud par le talus boisé longeant le gazon sportif. Cette unité devrait être plus facilement perceptible de Côte-des-Neiges. Elle n'est pas conçue de façon sécuritaire pour les automobilistes et n'est pas accueillante visuellement.

Topographie

Cette unité est constituée de deux plans est-ouest légèrement inclinés qui suivent les courbes de niveau du piedmont pour faciliter l'accès et qui surplombent l'ensemble du site. Ces deux plans sont divisés par un talus de 30 à 50 % de pente et se terminent avec un talus séparant cette unité de celle du gazon sportif par un fort dénivelé de plus de 50%, créé pour effectuer le plateau du gazon sportif.

Flore et Faune

Les accès véhiculaires sont bordés d'alignements d'arbres depuis leur origine même si les arbres ont changé. Les massifs d'arbustes complètent ces alignements et les renforcent par moments.

Accès

Cette entrée est extrêmement difficile à prendre du chemin de la Côte-des-Neiges. Son allée automobile est bordée partiellement d'un trottoir très pratique pour hiérarchiser la circulation de piétons qui se déplacent en grand nombre sur le site. Cette voie de circulation s'inscrit dans un axe de circulation est-ouest typique des implantations des accès du piedmont, en relation avec les courbes de niveau et l'implantation des bâtiments. Les escaliers, menant d'un plan incliné à l'autre, assurent un lien piéton au bâtiment secondaire, mais aussi un axe de circulation nord-sud pour le site ainsi qu'entre le site et la périphérie du site, puisque d'autres escaliers se poursuivent plus loin dans le talus boisé au sud.

Usages

Accès principal du site à caractère public et accès au bâtiment secondaire.

Éléments architecturaux et commémoratifs

Présence visuelle importante de la façade est du bâtiment principal. L'approche au site de l'entrée à la façade devrait tenir compte de la composition architecturale de cette façade dès Côte-des-Neiges.





G Accès est-ouest

Allée asphaltée plane entre le bâtiment principal et le gymnase. Lien entre l'allée principale et secondaire.

Aspect visuel

Vues cadrées et vues latérales sur les façades des bâtiments, mais sans intérêt.

Topographie

Espace plan qui suit à peu près la même courbe de niveau que le haut de l'escarpement rocheux longeant l'entrée ouest.

Flore et faune

Aucune.

Accès

Voie de circulation privée pour les automobilistes, mais empruntée par les piétons, complètement accessible pour les piétons, vélos et voitures et appartenant au réseau de circulation automobile est-ouest du site.

Usages

Zone de services et d'accès aux bâtiments confirmée par la construction du gymnase, probablement une aire de services avant la construction de celui-ci.

Éléments architecturaux et commémoratifs

À part la façade arrière du séminaire, il n'y a pas d'intérêt au niveau du paysage architectural et au plan commémoratif.



5.1 LES UNITÉS PAYSAGÈRES (suite)

H Entrée ouest

Allée asphaltée à l'ouest du site, reliée à la place Ramezay et donnant sur la façade de l'aile ouest du séminaire. Entrée de quartier, contenant aussi des espaces de stationnement. Bordée par le gazon planté et les terrains de tennis.

Aspect visuel

Comme pour l'entrée principale, l'entrée ouest offre une vue dont le point de fuite est axé sur la façade de l'aile ouest du Séminaire. Cette vue est cadrée au nord par un escarpement et des alignements d'arbres en contrebas, et qui se poursuivent en boisé plus haut.

Bonne intégration par rapport aux entités paysagères voisines.

Topographie

Espace plan marqué par un escarpement rocheux sur la limite nord qui rappelle la présence de la montagne.

Flore et faune

Bordée par une portion du boisé délimitant le site du secteur résidentiel et par un petit alignement d'arbres au pied de l'escarpement.

Accès

Complètement accessible pour les piétons, vélos et voitures; liée à l'accès principal par le chemin au dos du bâtiment, l'allée est existante depuis la construction du Séminaire, mais a été grandement transformée lors de la construction du nouveau gymnase au nord du séminaire.

Usages

L'entrée par le côté du bâtiment principal et qui passe par une zone résidentielle est typique des institutions implantées sur le piedmont. On pense à l'ancien Collège des Sœurs-de-Saint-Nom-de-Jésus-et-de-Marie sur l'Avenue du Mont-Royal. La voie de circulation réservée aux usagers du site est largement empruntée par les piétons.

Éléments architecturaux et commémoratifs

Présence visuelle importante de la façade de l'aile ouest du bâtiment principal. L'approche au site de l'entrée à la façade devrait tenir compte de la composition architecturale de cette façade depuis la place Ramezay.



I Terrains de tennis

Terrains de tennis situés au sud-ouest du bâtiment principal délimité par l'entrée ouest au nord et le talus boisé au sud.

Aspect visuel

L'unité offre une profondeur de champ visuelle importante sur l'intérieur du site et des vues latérales sur le bâtiment principal. Le déambulatoire traversant l'alignement d'arbres longeant le talus boisé offre une expérience continue et grandiose par la maturité du cadre végétal et par l'enveloppe de la canopée. Les vues vers la ville sont prenantes l'hiver et inexistantes les autres saisons.

Topographie

Espace plan, dans le prolongement du plateau qui traverse le site devant le bâtiment et jusqu'au gazon sportif, il traduit un mode d'implantation en terrasses sur la montagne par la présence d'un plateau continu en amont du bâtiment principal avec la ville en avant et la montagne en arrière.

Flore et faune

L'espace est bordé de gazon arboré dans l'ensemble, qui offre un prestigieux cadre végétal. Le double alignement d'arbres majestueux longeant le talus boisé offre une promenade unique.

Accès

Cet espace largement accessible, tous modes confondus, donne particulièrement accès aux véhicules tout en leur offrant un stationnement. Des liens piétons donnent accès au parvis frontal du bâtiment ainsi qu'aux escaliers du talus boisé au sud.

Usages

Cet espace a tout pour faire état de parc de poche du quartier. Il offre un plateau avec des vues sur un ensemble d'intérêt visuel majeur, un caractère récréatif par la présence des terrains de tennis, une promenade plantée, un caractère intime. Cet espace s'inscrit dans un axe de circulation nord-sud qui peut servir aux usagers de la montagne vers la ville et vice versa. L'axe est-ouest du site, longeant le piedmont, fait figure de lien privilégié.

Éléments architecturaux et commémoratifs

Cet espace offre des vues transversales sur le bâtiment principal du Séminaire.



5.1 LES UNITÉS PAYSAGÈRES (suite)

J Parvis du bâtiment

L'espace se compose d'une succession de plateaux et de talus dessinés par les escaliers d'accès à l'entrée principale piétonnière du Bâtiment. Cet espace est encadré par les façades du séminaire. Il offre une vue panoramique sur l'ensemble de la façade du bâtiment, et la composition structurée apporte un côté protocolaire à l'entrée du bâtiment.

Aspect visuel

Ce cadre visuel oriente une vue majeure sur la ville dans le choix de l'implantation du bâtiment. La végétation clairsemée contribue à la bonne visibilité du bâtiment et à sa mise en valeur.

Topographie

Composés de deux terrasses entrecoupées par de courts talus qui intègrent les marches. L'espace est légèrement surélevé par rapport au grand plateau situé en contrebas. Cette faible dénivellation lui permet de rester intégré à l'ensemble tout en offrant une assise particulière pour le bâtiment et surtout de profiter déjà de la vue sur la ville. Ce jeu de talus participe à la composition architecturale du bâtiment qui exprime une importante relation avec le milieu naturel (végétation et topographie) en plus de la volonté de voir et être vu. Appartenance à la terrasse frontale et au bâtiment.

Faune et Flore

L'espace est principalement engazonné avec quelques arbres isolés matures longeant les sentiers et marquant les escaliers. Quelques massifs arbustifs se retrouvent de chaque côté de l'entrée et renforcent le caractère symétrique, mais de façon peu rigoureuse. La composition végétale de l'ensemble n'est pas aussi remarquable que le cadre architectural.

Accès

Le parcours piéton reflète le parcours d'origine. Certains sentiers ou escaliers demandent à être entretenus et aménagés afin de maintenir la géométrie axiale et donner une allure plus noble à l'ensemble de cette unité. Il n'y a pas d'accès universel dans cette zone.

Usages

Espace frontal qui met surtout le bâtiment en valeur et qui permettait de profiter des vues sur la ville. L'implantation et l'échelle du bâtiment permettent au bâtiment de profiter des vues du site mais plus de l'extérieur du site depuis que son cadre végétal a pris de l'ampleur.

Éléments architecturaux et commémoratifs

Le bâtiment exprime un rapport au milieu particulier avec les jeux de plateaux et talus encadrant la cour avec sa forme en U. Son architecture est marquée par son plan clair et lisible. Sa composition symétrique et son implantation classique romantique contrastent avec l'asymétrie de son rapport avec ses ailes latérales et ses entrées transversales. Il incarne le sublime architectural des implantations en «montagne».



K Terrasse frontale du bâtiment

Terrasse gazonnée située à l'avant du bâtiment principal dans le prolongement de la zone de tennis et du gazon sportif. Elle est délimitée au nord par la cour intérieure du séminaire et au sud par le talus boisé.

Aspect visuel

Profondeur de champ des vues à l'intérieur du site (axe est-ouest), vues frontales importantes sur la façade du bâtiment, vues filtrées sur le centre-ville et les Montérégiennes, surtout en hiver, lisible, limites claires. Cette terrasse est au cœur du plateau central et sert de transition au plateau sportif plus à l'est et à la zone des terrains de tennis-entrée ouest du site.

Topographie

Terrasse légèrement en contrebas du parvis, permanence du parterre dans l'implantation du bâtiment sur le site.

Faune et Flore

Espace dégagé, gazonné, partiellement planté d'arbres qui structurent l'espace dans la prolongation de l'aile est du Séminaire.

Accès

Largement accessible pour les piétons, circulation piétonne libre, mais aussi liée à un escalier du talus sud et des sentiers formels.

Usages

Accès piétons au site depuis le sud, promenades (résidents des alentours), terrain de sport (volley-ball, etc.), mise en valeur du bâtiment, accueil des activités complémentaires à celles du bâtiment, caractère semi-public de l'espace, utilisé par des institutions voisines et les résidents.

Éléments architecturaux et commémoratifs

Présence importante du bâtiment (façade principale).



L Plateau sportif engazonné

Grande aire gazonnée située au sud-est du bâtiment principal. Il est bordé par le talus boisé au sud, l'accès véhiculaire principal au nord, le parvis frontal à l'ouest et le gazon planté autour du bâtiment secondaire à l'est.

Aspect visuel

Ce grand espace gazonné est situé en contrebas de la voirie et le talus nord crée une barrière visuelle tout en apportant de l'intimité. Cette dénivellation permet la création de vues en plongée et en contre plongée offrant ainsi des points de vues variés et des perspectives différentes selon la position de l'observateur sur le terrain. Grande profondeur de champ, vue sur le petit bâtiment et sur la façade latérale est du bâtiment principal. La lisière du boisé offre un espace plus intime en retrait.

Topographie

Grand plateau, très bien intégré à l'ensemble puisqu'il tire parti d'un plateau longeant le site en avant du bâtiment, souligne l'appartenance du site au piedmont, traduit un mode d'implantation en terrasses sur la montagne; Il semble en partie encastré dû à la cuvette qui se forme au nord et qui le ceinture et de l'évasement du talus soutenant la voirie.

Faune et Flore

Aire gazonnée, bordée d'arbres isolés qui constitue un alignement qui cerne clairement les limites de l'espace et détermine les hauts de talus. Cette première rangée assez distante offre des vues sur l'arrière-plan plus escarpé et plus boisé. Au sud la limite supérieure du boisé de l'escarpement sert de limite à la zone.

Accès

Largement accessible pour les piétons, circulation piétonne aléatoire (résidents des alentours). Au nord, la voirie domine le parterre et les véhicules sont visibles lors de leurs déplacements. La principale circulation gravite autour de l'espace et demeure en sa périphérie,

Usages

Terrain de sport (soccer, etc.), met en valeur le bâtiment et accueille des activités complémentaires à celles du bâtiment, caractère semi-public, utilisé par des institutions voisines et les résidents.

Éléments architecturaux et commémoratifs

Présence visuelle de la façade est du bâtiment principal et du bâtiment résidentiel, longé par une clôture en mailles de chaîne.

5.1 LES UNITÉS PAYSAGÈRES (suite)



M Gazon planté avec bâtiment secondaire

Espace de forme irrégulière, situé à l'extrémité est du site. La zone contient un bâtiment résidentiel de trois étages. Elle est accessible aux véhicules et aux piétons.

Aspect visuel

La zone semble un peu en retrait du site puisqu'elle est séparée du reste par une voirie et un talus planté d'arbres qui semblent créer une frontière. L'architecture du bâtiment l'apparente plus aux immeubles résidentiels adjacents qu'aux bâtiments du Séminaire. Grande profondeur de champ visuel vers l'ouest, lisibilité difficile, caractère limitrophe ambigu.

Topographie

Terrasse horizontale légèrement surélevée par rapport aux autres terrasses. La topographie n'est pas claire puisque la devanture est plutôt horizontale alors que la partie arrière est en forte pente, mais dans un plan irrégulier. Les bâtiments arrière plus hauts créent un rempart visuel et contribuent à l'ombre importante de la zone.

Faune et Flore

Aire gazonnée plantée d'arbres isolés et bordée de massifs boisés qui s'inscrit dans la continuité du boisé au sud du site. La présence massive de la végétation minimise l'impact de l'étendue d'asphalte.

Accès

Accessible pour les voitures par une allée véhiculaire et pour les piétons par des sentiers formels et informels, ainsi que par les aires gazonnées des alentours.

Usages

Utilisation résidentielle, appartenance à l'ensemble résidentiel de Ville-Marie, intégration moyenne par rapport à l'ensemble étant donné le contraste d'échelle et d'usage avec les autres entités, mais retournement de la façade vers le bâtiment principal témoignant de l'appartenance à l'ensemble de l'ancien Séminaire, caractère très privé étant donné l'usage principal et l'aménagement.

Éléments architecturaux et commémoratifs

Permanence de l'ancienne maison des employés, une construction secondaire dans ce secteur transformé dans les années 50.



N Talus boisé

Talus boisé situé au sud du site, longeant la rue Saint-Sulpice. Il est bordé au nord par les terrains de tennis, la terrasse frontale du bâtiment et le plateau sportif et, est partiellement longé par une clôture sur la crête.

Aspect visuel

Uniforme, visible sur presque toute sa longueur à l'intérieur et à l'extérieur du site, il masque le site par sa végétation et sa topographie accentuée depuis l'extérieur du site. Les vues depuis le niveau du sol à l'intérieur du site sont inexistantes, seules des vues filtrées s'ouvrent sur le centre-ville et le quartier depuis les escaliers. En hiver, le boisé permet la vue du bâtiment et rappelle qu'il dominait la ville à une époque.

Topographie

Topographie et pente prononcée, forte dénivellation, en contrebas par rapport au site, souligne l'appartenance du site à la montagne et au piedmont, permanence de la topographie, mais accentuation de la pente par les travaux de nivellement du site du Séminaire et du chemin Saint-Sulpice. Présence d'une paroi rocheuse.

Flore et faune

Espace densément planté, en contrebas par rapport au site, souligne l'appartenance du site à la montagne et au piedmont, intérêt écologique moindre, évolution de la végétation à travers l'histoire.

Accès

Accessible par deux escaliers de bois, seuls liens physiques avec le site. Ce lieu franchissable à une époque par une construction d'un escalier en béton et par un chemin, il faisait le lien avec la ferme sous les noyers et Sherbrooke plus loin. Aujourd'hui, il paraît davantage infranchissable malgré la présence des escaliers. Le site a perdu une partie de son prestige et de son lien avec la Ville par ce dernier aspect.

Usages

Limite sud du lieu, marque fortement l'identité du site, renforce le caractère privé du lieu. Présence de deux escaliers. Existence de débris de construction ancienne.

Éléments architecturaux et commémoratifs

aucun

5.2 PRINCIPES DIRECTEURS D'AMÉNAGEMENT

Les principes directeurs d'aménagement nous permettront de déterminer les recommandations spécifiques liées à chaque unité paysagère. Ces principes induisent les valeurs paysagères associées au site et à ses différentes échelles de perception.

5.2.1 Les principes directeurs à l'échelle de la montagne

1. Donner une adresse civique claire au séminaire

1.1 L'entrée sur le chemin de la Côte-des-Neiges est l'accès principal, tant véhiculaire que piétonnier, à favoriser. En effet, en y identifiant l'adresse civique, on met en valeur le lien qui lie le site à la montagne tout en offrant un accès qui permet une procession intéressante de la rue au bâtiment.

2. Hiérarchiser les circulations

2.1 Assurer la sécurité des cheminements piétonniers et les distinguer des circulations véhiculaires par un aménagement paysager qui hiérarchise et qualifie les accès.

2.2 Mettre en valeur les voies d'accès principales jusqu'aux entrées du bâtiment sur les façades principales et latérales par l'aménagement paysager qui qualifie l'ensemble et met en valeur ses composantes topographiques et végétales. La géométrie des voies, leur largeur, leur traitement, leur revêtement ainsi que leurs accotements, doivent faire l'objet d'un aménagement soigneux et cohérent avec le bâtiment et son environnement. Les approches est ou ouest doivent respecter la composition architecturale des façades latérales comme l'implantation d'origine le témoigne.

2.3 Les voies de services doivent être minimisées et dissimulées afin d'être le moins perceptible possible et afin de demeurer discrètes dans l'aménagement paysager. La voie secondaire conduisant à la maison des employés doit également être révisée pour s'intégrer un maximum dans l'aménagement de l'ensemble.

3. Mettre en valeur la façade principale du bâtiment

3.1 Les accès au bâtiment doivent être requalifiés, toujours dans l'axe de l'entrée, pour mettre en valeur la façade et l'entrée.

3.2 Les talus sont à conserver et à modeler légèrement afin d'accentuer l'effet de progression vers le bâtiment, confirmant ainsi sa prédominance.

3.3 Le dégagement devant le bâtiment est à conserver pour assurer la lecture complète de la façade et maintenir les vues du bâtiment vers la ville ainsi que le mode d'implantation d'origine.

4. Maintenir le lien physique entre le Chemin Saint-Sulpice et le bâtiment

4.1 La présence d'escaliers devrait être maintenue de façon à préserver l'axe piéton nord-sud de ce côté de la montagne et, plus précisément, le lien entre la ville et le site, tout en offrant une meilleure signalisation de la présence du site et de son bâtiment. L'apparence des escaliers pourrait être améliorée.

5. Préserver le boisé nord et son plateau

5.1 Préserver le boisé et son plateau qui contribuent à l'effet de montagne tout en offrant le seul espace boisé où la promenade est possible.

6. Renforcer le lien à la montagne

6.1 L'appartenance du site à la montagne et l'importance d'assurer la sécurité militent en faveur d'une requalification des escaliers présents sur le site et du chemin de la Côte-des-Neiges en vue d'une réduction de la surface dédiée à la circulation automobile, au profit des piétons. La construction des escaliers pourrait s'inspirer des escaliers du parc du Mont-Royal.

6.2 Dans l'éventualité où la destination du site le permettrait, la conservation de liens piétons accessibles au public (liens informels ou formels, escaliers) ou l'accès public à certaines parties gazonnées ou boisées du site, revêtiraient un grand intérêt.

7. Préserver et mettre en valeur les composantes paysagères de l'ensemble

7.1 Les ensembles cohérents (voir section 4.3) témoignent des liens entre les différentes parties du site. Ces composantes (cadre bâti, parterre gazonné, boisés) forment la structure de l'ensemble, créant ainsi sa spécificité et son unicité. Toute intervention sur le site devra s'appuyer sur la conservation et la mise en valeur de ces composantes, afin de préserver l'identité du lieu.

8. Préserver les éléments architecturaux et commémoratifs

8.1 Les caractéristiques architecturales du bâtiment de l'ancien Séminaire de Philosophie doivent être préservées.

8.2 La grotte, la croix et la statue du Sacré-Cœur doivent être préservées afin de commémorer l'ancienne vocation du site.

5.3 RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

Les recommandations spécifiques proposées ci-dessous concernent chaque unité paysagère prise séparément. Ces recommandations sont formulées comme des principes permettant d'assurer la mise en valeur du caractère paysager et patrimonial de chaque unité, dans l'optique d'une conservation intégrale de l'ensemble ou de l'une de ces unités. Elles devraient également être prises en considération dans l'optique d'une intervention éventuelle touchant une ou plusieurs de ces unités.

UNITÉ A - PLATEAU ENGAGONNÉ

A1 - Préserver les ouvertures visuelles typiques de cette unité (V12, V13 p68 et V14 p88) qui procurent des ambiances uniques (ambiance de lisière, ambiance pittoresque) ainsi qu'un cadre visuel de haute valeur qui appartient à plusieurs séquences visuelles de ce secteur.

A2 - Préserver l'ensemble du cadre végétal qui participe aux ambiances et qui forme un ensemble cohérent (bandes arbustives, lisière du boisé).

UNITÉ B - BOISÉ

B1 - Préserver un minimum de chemins informels dans le boisé qui fournissent une expérience sensible et qui permet de ne pas endommager le couvert naturel.

B2 - Ce boisé devrait être préservé. Sa valeur écologique devrait être maintenue et augmentée, selon les recommandations de Primula (Primula, 2006.75), par la plantation d'espèces appropriées et afin de permettre un corridor en lien avec les boisés du mont Royal.

B4 - Planter davantage d'arbustes au système racinaire de surface lorsque les pentes sont plus importantes pour régler l'érosion dans les pentes.

B5 - Préserver l'ensemble du cadre végétal qui participe aux ambiances et qui forme un ensemble cohérent (lisière, procession et pittoresque).

B6 - Préserver la topographie accidentée et les pentes douces qui donnent un caractère informel et qui augmentent l'effet de sous-bois.

B7 - La croix et la statue devraient être maintenues comme composantes du paysage et intégrées à l'aménagement des futurs aménagements en souvenir de la vocation passée du Domaine.

UNITÉ C - GAZON PLANTÉ

C1 - La grotte devrait être maintenue comme composante du paysage et intégrée à l'aménagement des futurs aménagements en souvenir de la vocation passée du Domaine.

C2 - Préserver la proportion de couvert de gazon sur le site et au besoin le remplacer par un couvre-sol demandant moins d'entretien (ensemencement de type prairie par exemple).

C3 - Préserver l'ensemble des arbres formant une collection majestueuse et donnant une valeur écologique au lieu par la consolidation qu'ils octroient au boisé adjacent, et, si possible, ajouter des arbres fruitiers à cet ensemble principalement horticole, pour renforcer les liens avec le passé, plus précisément en rappelant les vergers qui se trouvaient à l'ouest de cette unité.

C4 - Préserver et maintenir tous les alignements d'arbres qui structurent l'espace et qui, par leur maturité, offrent un cadre prestigieux depuis l'origine de l'implantation du bâtiment.

C5 - Préserver et maintenir l'effet de clairière qui offre des zones lumineuses.

C6 - Préserver les chemins informels qui fournissent une expérience sensible à l'utilisateur et qui n'endommagent pas le couvert naturel.

C7 - Conserver le modelage actuel du relief qui exprime le caractère du lieu et qui intègre les différents aménagements présents, la procession vers la statue, les sentiers de promenade, l'ambiance pittoresque et l'effet de déambulation.

UNITÉ D - ESCARPEMENT BOISÉ

D1 - Assurer la régénération du boisé par la plantation d'espèces appropriées.

D2 - Nettoyer le sous-bois (enlèvement du bois mort sur les arbres et au sol, abattage des arbres malades)

D3 - Régler la problématique d'érosion dans les pentes par la plantation d'un couvert arbustif au système racinaire superficiel.

D4 - Conserver le relief accidenté tout en adoucissant les zones de remblai existantes.

UNITÉ E – ESCARPEMENT CLAIREMÉ

E1 - Rétablir le modelage du talus pour permettre d'atténuer son impact visuel et assurer une meilleure transition entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le site.

E2 - Une densification du couvert végétal permettra le rattachement de cette partie du boisé à celle de l'unité D.

E3 - Conserver les alignements d'arbres le long du muret de soutènement.

E4 - Dans l'optique de préserver un lien entre le site et le chemin de la Côte-des-Neiges, un lien piéton devra idéalement être créé si les escaliers devaient disparaître. Si les escaliers peuvent être préservés, revoir le mode de construction de façon à les intégrer davantage à la pente et de façon à leur donner un aspect esthétique intéressant.

UNITÉ F - ENTRÉE PRINCIPALE EST

F1 - Cette entrée nécessite une amélioration au niveau de la transition avec le chemin de la Côte-des-Neige afin qu'elle s'affirme, dans l'aménagement paysager, comme l'entrée principale du site.

F2 - La mise en valeur du chemin de l'entrée, dans l'aménagement paysager, est à faire par un encadrement, une nouvelle identification, un traitement des revêtements plus intéressant respectant l'implantation du bâtiment principal du Séminaire ainsi que la composition de la façade de l'aile ouest.

F3 - Conserver et renforcer les arbres d'alignement le long du chemin de cette entrée principale et du chemin menant à la résidence au besoin.

F4 - Conserver le talus entre les deux allées véhiculaires qui participent à la définition du lieu.

UNITÉ G - ACCÈS EST-OUEST

G1 - Intégrer l'aménagement de ce lien comme une desserte essentielle aux véhicules de services tout en priorisant les liens piétons sécuritaires et dans un cadre plus végétalisé, intégré à l'ensemble.

UNITÉ H – ENTRÉE OUEST

H1 - Aménager l'approche à la façade de l'aile ouest du bâtiment de façon à intégrer l'implantation du bâtiment et la composition de la façade.

H2 - Réduire la largeur de la voirie et intégrer un accès piéton à l'aménagement de l'ensemble.

H3 - Conserver et renforcer les alignements d'arbres qui bordent l'entrée et la structurent.

H4 - Préserver et mettre en valeur la paroi rocheuse au nord de l'entrée.

UNITÉ I – TERRAINS DE TENNIS

I1 - Préserver l'ouverture du plateau gazonné qui longe le site d'est en ouest au sud du bâtiment afin de garder la grande perspective.

I2 - Conserver les alignements d'arbres et travailler la perspective ainsi créée.

UNITÉ J - PARVIS DU BÂTIMENT

J1 - Maintenir le jeu de terrasses et de talus qui circonscrivent le parvis et fournissent une expérience architecturale particulière à la composition de ce bâtiment.

J2 - Dans une optique de restauration, des escaliers sont à ajouter pour reprendre la symétrie des accès au bâtiment et pour faciliter l'accès le long de l'aile est et ouest du séminaire vers l'intérieur de la cour.

J3 - Conserver une plantation qui marque l'entrée principale.

UNITÉ K – TERRASSE FRONTALE DU BÂTIMENT

K1 - Préserver l'ouverture du plateau gazonné qui longe le site d'est en ouest au sud du bâtiment afin de garder la grande perspective.

UNITÉ L – PLATEAU SPORTIF ENGAGONNÉ

L1 - Ajouter, si possible, des arbres fruitiers au gazon en périphérie pour renforcer les liens avec le passé et donc en faire un lieu patrimonial qui s'affirme, et particulièrement pour suggérer l'époque de la culture sylvicole liée à la vocation du lieu et des Sulpiciens.

L2 - Préserver une ouverture du plateau gazonné qui longe le site d'est en ouest au sud du bâtiment afin de garder la grande perspective.

UNITÉ M – GAZON PLANTÉ AVEC BÂTIMENT SECONDAIRE

M1 - Si la circulation est préservée dans cette unité, conserver le lien étroit entre les courbes naturelles du site et la géométrie des chemins.

M2 - Conserver la succession de plateaux et talus qui détermine l'extrémité est du site.

M3 - Conserver le cadre végétal créé par l'alignement d'arbres et la lisière du boisé.

UNITÉ N – TALUS BOISÉ

N1 - Prévoir un élagage partiel sur l'escarpement boisé afin d'ouvrir la vue de l'intérieur du site vers la ville et vice-versa.

N2 - Assurer la régénération du boisé par la plantation d'espèces appropriées.

N3 - Nettoyer le sous-bois (enlèvement du bois mort sur les arbres et au sol, abattage des arbres malades).

N4 - Régler la problématique d'érosion dans les pentes par la plantation d'arbustes au système racinaire de surface.

N5 - Dans l'optique de préserver un lien entre le site et le chemin St-Sulpice, un lien piéton devra idéalement être créé si les escaliers devaient disparaître. Si les escaliers peuvent être préservés, revoir le mode de construction de façon à les intégrer davantage à la pente et de façon à leur donner un aspect esthétique intéressant.

6 BIBLIOGRAPHIE

BEAUPRÉ et Michaud. *Empreintes et reliefs du Domaine de la Montagne : Étude des valeurs patrimoniales des propriétés des Prêtres de Saint-Sulpice, Domaine des Messieurs de Saint-Sulpice et Collège Marianopolis*. Montréal : octobre 2006.

BEAUPRÉ et Michaud. *C.U.S.M., Hôpital Général de Montréal : Étude sectorielle en patrimoine*. Montréal : 2006.

BEAUPRÉ et Michaud. *Synthèse des études réalisées en 2006 sur les propriétés des Prêtres de Saint-Sulpice*. Montréal : février 2007

BEVERIDGE, Charles E. *Le Mont-Royal dans l'œuvre de Frederick Law Olmsted/CEB préliminaire*. Ville de Montréal

CAUQUELIN, Anne. *L'invention du paysage*. Paris : PUF, 2000.

CHARNEY, Melvin. *Formes et figures en architecture urbaine : Ville Métaphore Projet, Architecture Urbaine à Montréal 1980-1990*. Montréal : Éditions du Méridien, 1992.

DONADIEU, Pierre et Périgord, Michel, avec la collaboration de Scazzosi, Lionella. *Le paysage : entre natures et cultures*. Paris : Armand Colin, 2007.

DROUIN, Martin. *Le combat du patrimoine urbain à Montréal (1973-2003)*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 2005.

DUBOIS, Caroline. «Le Collège de Montréal: évolution du site.» Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1995.

ETHNOSCOP (2006) : Évaluation du patrimoine archéologique : Domaine des Messieurs-de-Saint-Sulpice et Collège Marianopolis. Septembre 2006.

FOISY, Oswald et Jacobs, Peter. *Les quatre saisons du Mont-Royal*. Montréal : Éditions du Méridien, 2000.

HAREL, J. Bruno (1979) : Le domaine du Fort de la Montagne (1666-1860). Montréal: artisans, histoire, patrimoine, Montréal, Société historique de Montréal, 26 p.

LES AMIS DE LA MONTAGNE (2002) : Charte du mont Royal.

LITALIEN, Rolland, dir. (1990) : Le Grand Séminaire : 1840-1990, 150 ans au service de la formation des prêtres, Montréal, Grand Séminaire de Montréal, 1990

MARSAN, Jean-Claude. Montréal en évolution : Historique du développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais, Laval, Québec : Éditions du Méridien, 1977.

MALLGRAVE, Harry. *Modern Architectural Theory*. New York : Cambridge University Press, 2005.

MINISTÈRE de la Culture et des Communications, Direction du Patrimoine. *Les valeurs et les patrimoines du mont Royal, Objectifs de conservation et de mise en valeur et principes d'intervention*. mars 2005.

MONTPETIT, Raymond. *Lire Montréal Groupe de recherche Montréal Imaginaire*. Université de Montréal - Montréal en images: esthétique et points de vue. Acts du Colloque, 1988.

PRIMULA environnement inc. *Inventaires floristiques et fauniques des milieux naturels des propriétés des Sulpiciens*. Montréal : Août 2006.

PUBLICATION de la commission des biens culturels du Québec. *Étude de caractérisation de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal*. 2005.

ROBERT, J.-C. *Atlas Historique de Montréal*. Art Global, Éditions Libre Expression, 1994.

SUTTON, S.B. *Civilizing American Cities: A Selection of Frederick Law Olmstead's Writings on City Landscape*. Cambridge, Mass. : MIT Press, 1971.

VILLE de Montréal. *Le mont Royal, L'approche de protection*. Document PowerPoint, 15 mai 2007.

VILLE de Montréal. *Des Villes au centre hospitalier. L'îlot de l'Hôpital de Montréal*. 2006.

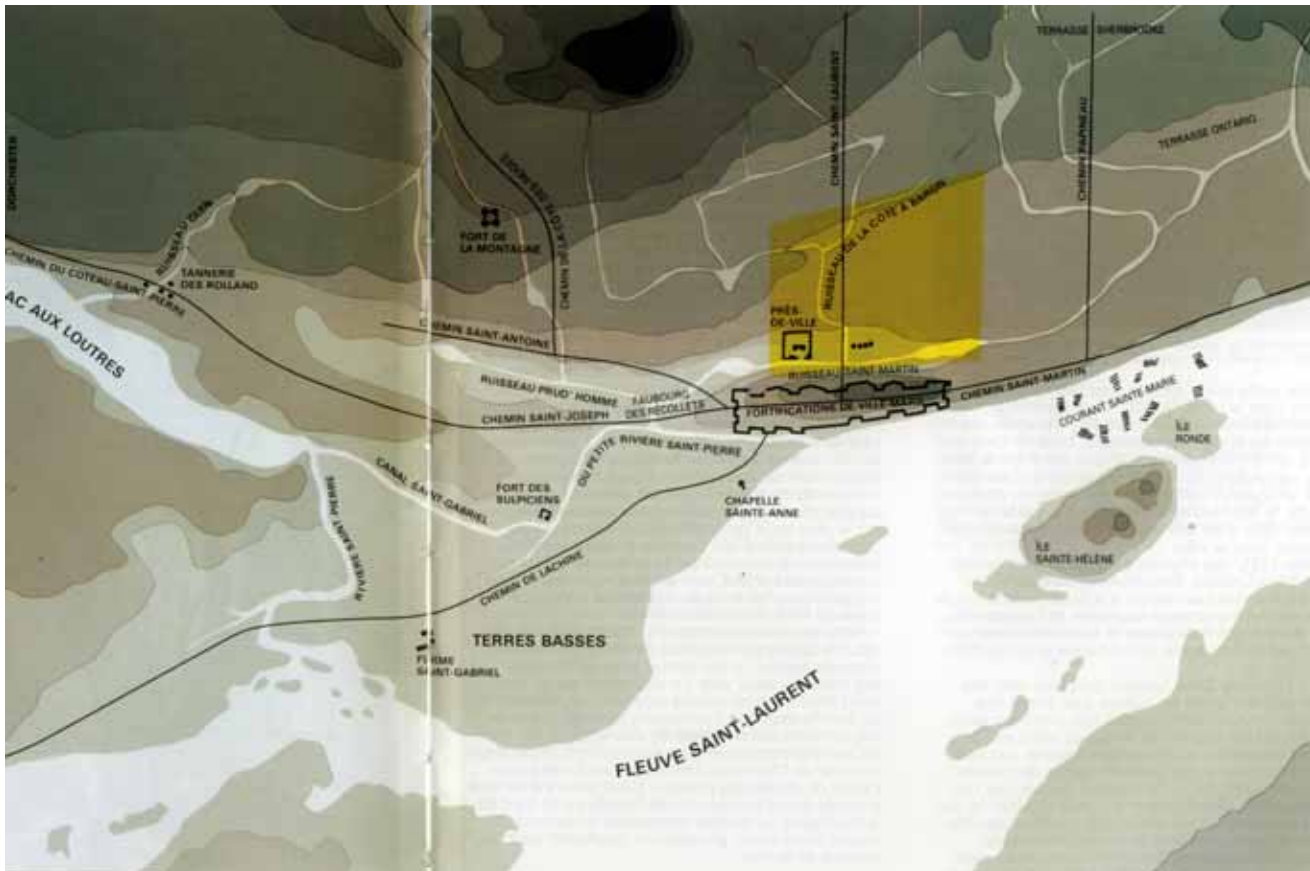
WERTHEIMER, Ève. «La problématique d'un ensemble conventuel à Montréal: le domaine de Saint-Sulpice» Mémoire de maîtrise, Centre Raymond-Lemaire pour la conservation, Katholieke Universiteit Leuven, 2001.

Sources Internet

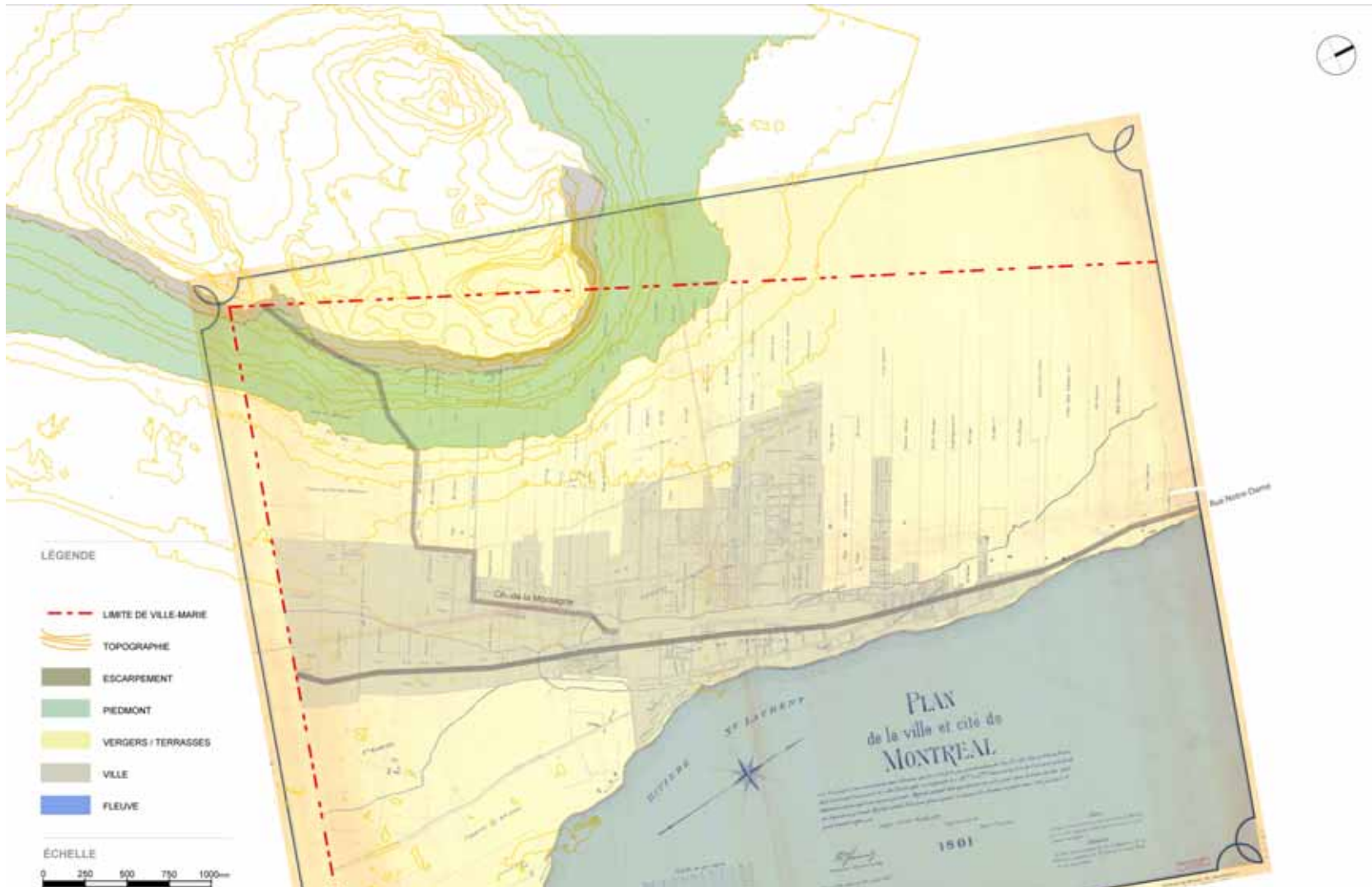
WAGG, Susan (1982) : Percy Erskine Nobbs, Architecte, Artiste, Artisan. McGill-Queen's University Press, Kingston and Montreal. Traduction de Céline Grenier et Suzie Toutant. Chapitre 5, «Urbanisme». <http://cac.mcgill.ca/nobbs/wagg-f-chapitre5.htm>

http://en.wikipedia.org/wiki/Village_green

7.0 ANNEXES



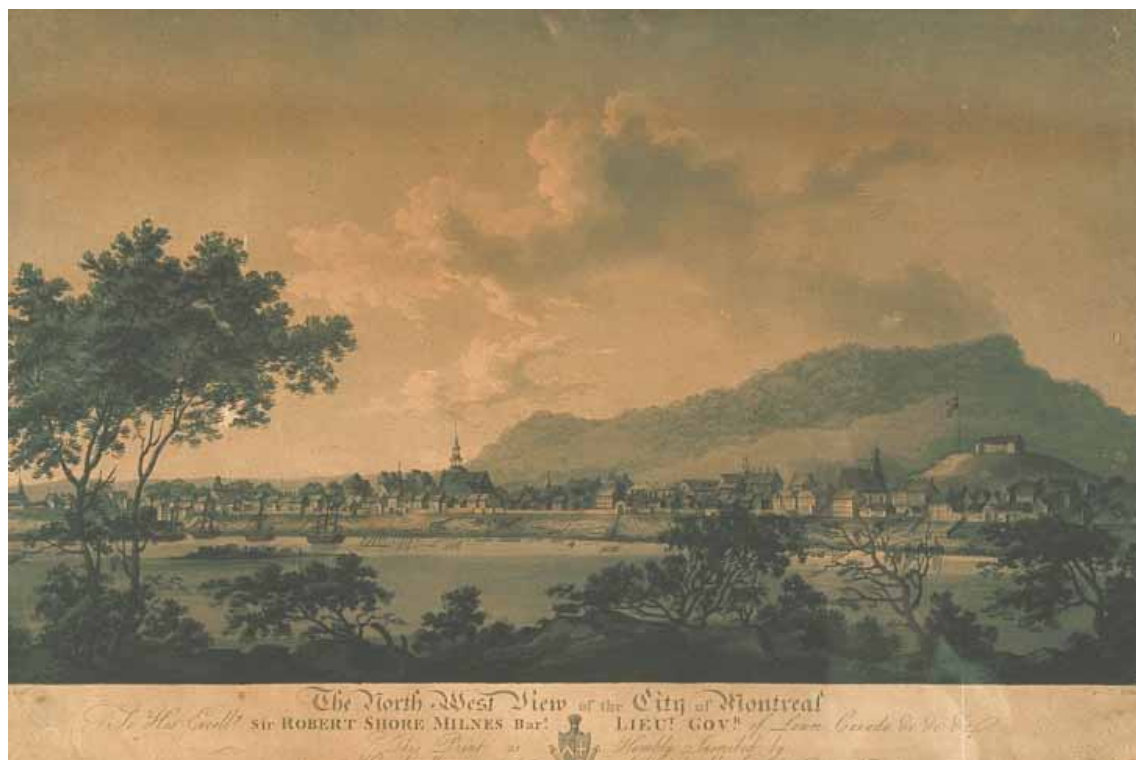
Annexe 01 : relief et cours d'eau de Montréal au XVIIe siècle, source : « Pignon sur rue - les quartiers de Montréal », R.Gratton et M.Benoit, 1991



Annexe 02 : fond de carte : Plan de la Ville et Cité de Montréal, carte de Charland, 1801, source : Bibliothèque et Archives Nationales du Québec

Analyse paysagère du site du Séminaire de Philosophie

version & vian paysages_architectes paysagistes

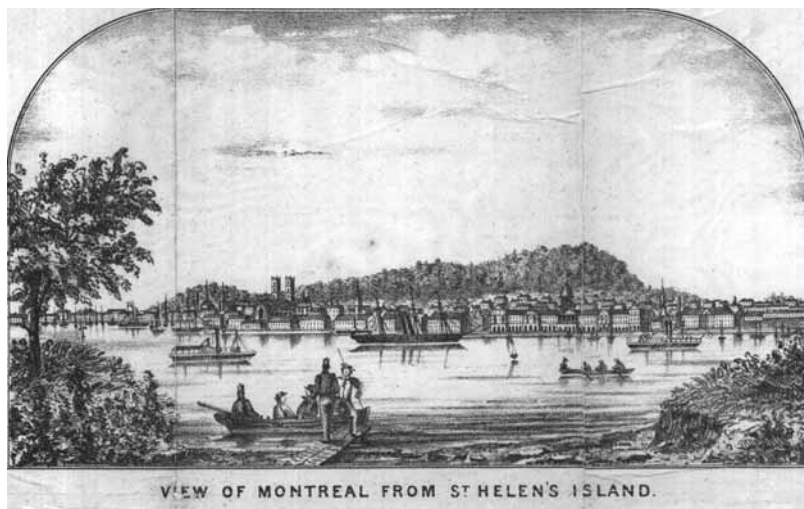


Annexe 03 : vue nord-ouest de la ville de Montréal, estampe de R.Dillon, 1803, source : musée McCord.



Annexe 04 : fond de carte : Map of the city of Montréal, carte de Boxer, 1859. source : Bibliothèque et Archives Nationales du Québec.

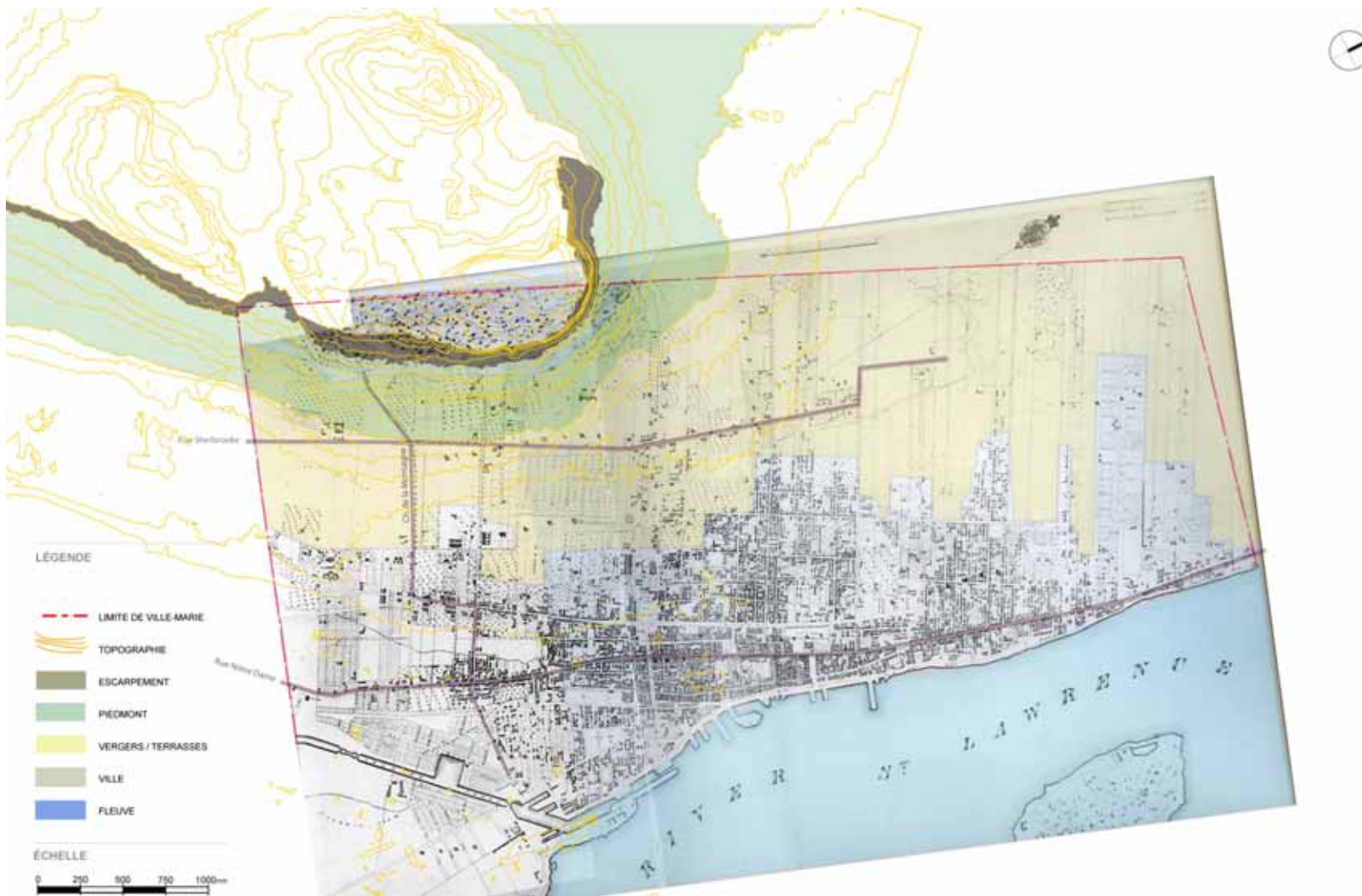
Analyse paysagère du site du Séminaire de Philosophie
version & vian paysages_architectes paysagistes



Annexe 05 : gravure extraite de *Map of the city of Montréal*, Boxer, 1859, source : Bibliothèque et Archives Nationales du Québec



Annexe 06 : gravure extraite de *Map of the city of Montréal*, Boxer, 1859, source : Bibliothèque et Archives Nationales du Québec



Annexe 07 : fond de carte : carte topographique de la ville de Montréal, James Cane, 1846, source : musée McCord

Analyse paysagère du site du Séminaire de Philosophie

version & vian paysages_architectes paysagistes



Annexe 08 : Montréal depuis l'île Ste-Hélène, aquarelle de J.Duncan, 1832, source : musée McCord.



Annexe 09 : Montréal depuis l'île Ste-Hélène, aquarelle de J.Duncan, 1832, source : musée McCord.



Annexe 10 : fond de carte : carte de J. Johnston, 1872, source : Bibliothèque National du Québec

Analyse paysagère du site du Séminaire de Philosophie
version & vian paysages _architectes paysagistes



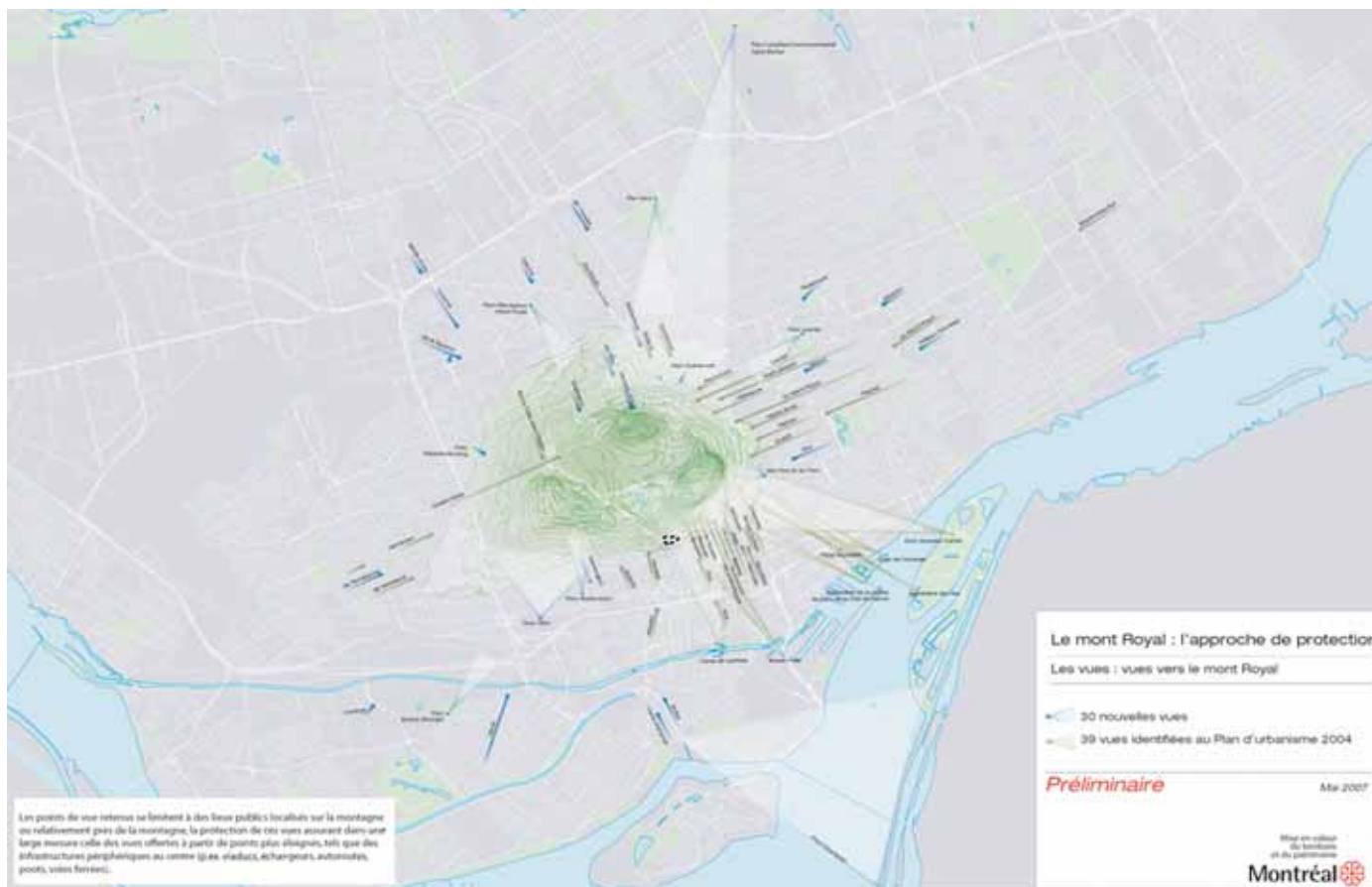
Annexe 11 : vue de Montréal en direction nord-ouest depuis l'église Notre-Dame, 1872, photographie de Notman, source : musée McCord



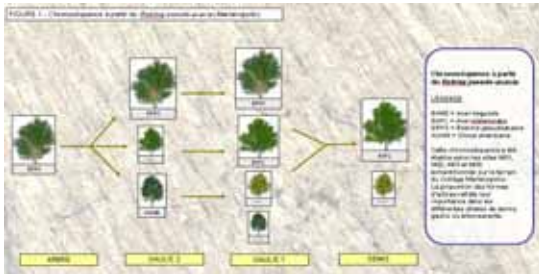
Annexe 12 : fond de carte: Carte de A.R Pinsoneault, 1907, source : Bibliothèque Nationale du Québec



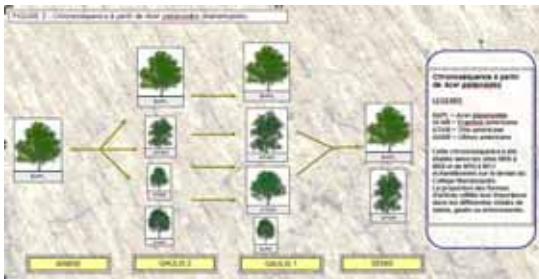
Annexe 13 : Montréal 1892, anonyme, 19e siècle, source : musée McCord



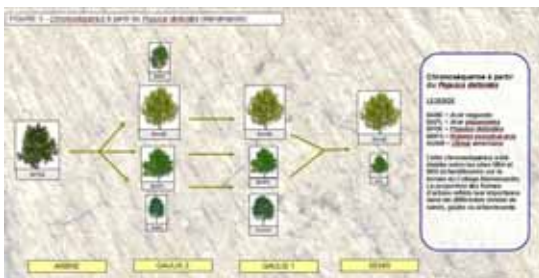
Annexe 14 : les vues vers le Mont Royal, source : ville de Montréal



Chronoséquence à partir du Robinia pseudo-acacia (Marianopolis)



Chronoséquence à partir de Acer platanoides (Marianopolis)



Chronoséquence à partir du Populus deltoides (Marianopolis)

Annexe 15 : chronoséquences, source : « Inventaires floristiques et fauniques des milieux naturels des propriétés des Sulpiciens », 2006



Annexe 16 : le projet de biodiversité : mosaïque de la couverture végétale, source : ville de Montréal



bois
 Les bois correspondent aux peuplements forestiers constitués des 3 strates végétales (herbacée, arbustive et arboréenne). Les massifs d'arbres sur pelouse n'ont pas été considérés.

périètre de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal
 (décret 2005-1068 en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec)

Données
 Les photographies aériennes 1931-1983 ont été produites au ministère de la Culture et de l'Amérique indienne du Québec et de la Ville de Montréal.
 Dessin graphique : **Atelier de Paysages**, Centre d'architecture paysagère et de planification urbaine
 670 444-1100

Annexe 17 : cartes de l'évolution des boisés, 2002, source : ville de Montréal